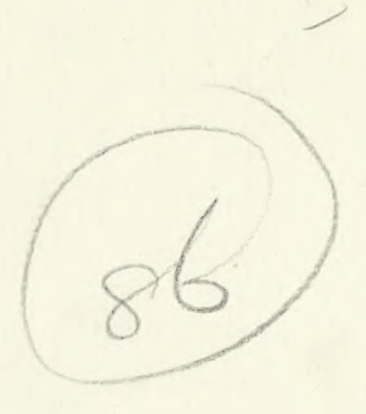


LA

VIEILLESSE DE SEDAINE


Maurice Brunet sc

Imp. Ch. Wittmann

LA MARQUISE DE BRISAY
née Sedaine

NOTES SUR MON VILLAGE

La Vieillesse de Sedaine

PAR

Auguste REY



A PARIS

CHEZ HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE

5, Quai Malaquais, 5

—

1906


LIBRARY
AUG 5 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

LA

VIEILLESSE DE SEDAINE

CHAPITRE PREMIER

Les pièces russes. — Catherine II, Grimm et Sedaine (1779-1781).

§ I.

En guise de préface. — Histoire de deux pièces russes. — Grimm intéresse Catherine II a Sedaine. — Analyse de « Raimond V, comte de Toulouse ».

La Vieillesse de Sedaine est l'élargissement d'une étude que je publiais naguère, sous le titre, alors même un peu inégal au sujet, de *Sedaine à Saint-Prix*[1]. Cette villégiature n'en demeurera pas moins le centre du tableau. Elle a eu, en effet, dans la fin de carrière qu'elle embrasse, une influence qu'on appréciera; au lendemain de la mort du poète, elle a décidé du destin de sa postérité. Je n'arriverai pas à Saint-Prix sans un assez long circuit. Préface utile, au moins; intéressante, j'espère : Sedaine tint de la libéralité de l'Impératrice Catherine II l'argent sur lequel il préleva de quoi s'acheter une maison de campagne. —

(1) *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise* (novembre 1904, mai et août 1905).

A quel propos? — Ce fut le prix de deux pièces que M[me] de Vandeul, la fille de Diderot, a appelées « les pièces russes ». — Lesquelles? — L'une, *Raimond V, comte de Toulouse,* est fort peu connue, n'existant qu'en manuscrit; de l'autre, on ignore même le nom, et il me l'a fallu demander à Saint-Pétersbourg.

En 1779, où je vais prendre le point de départ de sa vieillesse, Sedaine a soixante ans. Il n'est riche que d'estime et de renommée. Sa nomination, qui date de onze ans, aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, lui a valu un petit traitement et un beau logement au Louvre; mais du traitement, il est payé avec des retards inimaginables, et le bénéfice du logement n'est point net. La place dont il dispose lui donne la facilité et aussi bien la tentation d'exercer sa vertu hospitalière, et finalement ses charges s'en alourdissent. Sa renommée, cependant, bat son plein. Il a deux amis qui valent cent trompettes : du bruit de son nom Diderot emplit Paris, et Grimm en renvoie l'écho à toute l'Europe.

Voyons le fond des choses. Sedaine termine par ces lignes des notes autobiographiques données, en 1780, à un ami que je crois être Ducis[1] : « J'ai lu aux Français

(1) On lit, au sujet de ce document, dans le tome XVI (p. 236) de la *Correspondance littéraire* (édition Tourneux) : « Le premier catalogue de la collection Trémont (Laverdet, 1852, n° 1330) renfermait un précieux fragment de mémoires autographes de Sedaine, relatifs à divers incidents de sa carrière dramatique, de 1754 à 1778. Ces 8 1/2 pages in-4°, d'une écriture fine et serrée, furent adjugées pour 7 francs à M. Jacques Charavay : il nous a été impossible depuis d'en retrouver la trace... Ce document, dont la publication serait si fort à souhaiter, avait été auparavant communiquée à Alfred de Vigny, qui en a cité quelques lignes dans son étude sur *M[lle] Sedaine et la propriété littéraire* (1841). » Quand ces lignes furent écrites, le vœu était rempli : le fragment en question est imprimé dans le *Théâtre choisi de Pixérécourt,* que Charles Nodier a donné de 1841 à 1843 (t. IV, p. 501). Il avait été offert par M[lle] Sedaine à Pixérécourt, pendant qu'il était directeur de l'Opéra-Comique, c'est-à-dire de 1827 à 1832. Vigny n'a dû avoir, en 1841, communication que d'une copie Le manuscrit lui-même a figuré, sous le n° 244, dans un catalogue de vente de M[me] veuve Gabriel Charavay, de juillet 1903 (n° 272).

une pièce en cinq actes, qui a été reçue il y a six ans, intitulée *Marcel et Maillard* [*Maillard ou Paris sauvé*]. Elle a été mise trois fois à l'étude et trois fois arrêtée. Enfin toutes les difficultés étant levées, M. le Garde des sceaux, que la représentation des ouvrages ne regarde point, s'y est pourtant opposé. Il a même défendu que l'ouvrage fût imprimé, sans donner d'autre raison que celle des Polonais : *Veto*. J'ai un autre ouvrage, comédie en cinq actes, qui m'a été demandé par une puissance du Nord pour le faire représenter sur son théâtre, et je pense que M. de Miromesnil ne s'y opposera pas[1]. » Le poète, à n'en pas douter, traversait une crise : il venait de donner sans succès *Félix ou l'Enfant trouvé; Maillard* était frappé d'interdit; ses collaborateurs Monsigny, Grétry, Philidor n'aboutissaient pas, et il en était à se demander s'il serait encore joué de son vivant. Il ajoutait finalement : « Je crois que ces six ouvrages [auxquels il venait de faire allusion, sans les nommer tous] ne paraîtront sur la scène que quand j'en serai sorti tout à fait; mais j'en suis tout consolé. » Consolé, peut-être; gêné, assurément. Le son de la confidence est mélancolique.

Mais déjà un ami dévoué, ingénieux et très tenace, préparait le relèvement de sa fortune, par l'intervention de la « puissance du Nord ». Grimm avait réussi à intéresser Catherine au talent et à la pauvreté de Sedaine, aux succès et aux difficultés de sa carrière. L'opiniâtreté de l'Allemand s'exerçait avec une adresse de plume qu'il avait empruntée à l'esprit français. La générosité délicate de l'Impératrice envers les littérateurs et les artistes parisiens a été abondamment et justement louée. Elle appréciait,

(1) Mme du Deffand disait, à propos de cette pièce, après une lecture chez les Trudaine : « Ce Sedaine a du génie. Il a, dit-on, fait beaucoup de mauvais ouvrages. Je ne les connais pas; mais j'en connais trois qui me plaisent infiniment : cette tragédie, le *Philosophe sans le savoir* et *le Déserteur* (*Correspondance inédite*... édit. Sainte-Aulaire, Paris, 2 vol. in-8°, 1859, II, 218).

d'ailleurs, l'ingéniosité et surtout la gaieté de Sedaine : elle lui demanda une première pièce, puis une seconde, celles que j'ai appelées les « deux pièces russes », après Mme de Vandeul. L'auteur de *Maillard,* — qu'on nomma plutôt alors *Paris sauvé,* — la tête toute pleine de l'injustice qu'il lui semblait qu'on avait commise, en arrêtant une pièce représentée chez le duc d'Orléans, et goûtée d'une société aussi intelligente que fidèle à l'ordre établi, s'ingénia pour tirer vengeance de la cabale de cour qui lui faisait obstacle. Singulier tribunal d'appel que la cour de Russie, et dont Catherine récusa spirituellement, comme on verra, la présidence! *Raimond V, comte de Toulouse,* la pièce née de cette inspiration, dut l'étonner fort et l'embarrasser un peu. Elle n'a charmé personne, au surplus. Mme de Vandeul a écrit[1] : « *Paris sauvé* est imprimé, mais n'a pas été joué; *Raimond V, comte de Toulouse,* n'a pas même été publié; le sujet ne put en permettre la représentation. Ce que je me rappelle, pour l'avoir entendu lire à l'auteur, c'est qu'une comtesse... »

Arrêtons Mme de Vandeul, dans son flottement entre l'inexactitude et l'imprécision. La vérité est que *Raimond V* a été joué deux fois à Paris, les 22 et 26 septembre 1789. Le manuscrit qu'elle n'a fait qu'entrevoir appartient aux archives du Théâtre-Français. Il porte ce titre : *Raimond V, comte de Toulouse. — Comédie héroïque en cinq actes, en prose, quelques parties y sont en vers, de M. Sedaine.* Notons, en passant, que la pièce, malgré la brièveté de sa carrière, a porté deux sous-titres : *l'Épreuve inutile* et, plus tard, *le Troubadour.* « Quelques parties y sont en vers », vient-on de lire; c'est la principale originalité, je ne veux pas dire le principal mérite de la pièce; — on sait quel poète était

(1) *Notice historique sur Sedaine par Mme de Vandeul, née Diderot,* 1797, tome XVI, p. 234 et suiv. de la *Correspondance littéraire,* édit. Tourneux, Paris, 1877-1882, 16 vol. in-8°. Voir p. 258.

Sedaine. — Plus que médiocre en soi, elle demeure intéressante par sa forme exceptionnelle et par son histoire, presque ignorée. Le manuscrit du Théâtre-Français est unique; une copie de Le Mazurier a pris, au sortir de la bibliothèque Soleinne, dont elle faisait partie, une direction inconnue[1]. *Raimond V* est le seul essai d'un genre qui porte bien sa marque d'origine. Celui qui avait renouvelé, sinon créé, l'opéra comique eut une pente naturelle à écrire suivant le mode alterné dont il avait pris l'habitude; il crut, sans doute, facile de faire accepter du public une convention moins bizarre que le mélange du dialogue parlé et du dialogue chanté, c'est-à-dire la récitation pure et simple d'un livret d'opéra comique. Il donna donc cette pièce, que personne n'imita, et dont il ne fit pas la pareille, un monstre, pour ainsi parler : un opéra comique sans musique.

En voici, acte par acte, la très brève analyse, nécessaire à l'intelligence de mon sujet :

Acte premier. — Gavaudan, un vieux troubadour, moins féru de musique que de philosophie, un encyclopédiste (déjà !) arrive au château de Raimond V. Il n'y est pas venu depuis longtemps; il le reconnaît à peine. Les abords en sont hérissés de défenses; l'approche du nouveau maître n'est guère moins difficile, bien qu'il n'ait, d'ailleurs, encouru personnellement ni reproche, ni haine. On écarte de son entourage surtout les troubadours, qui pourraient lui apprendre des vérités funestes aux courtisans : « Malheureux souverains, s'écrie Gavaudan, qui

(1) Le manuscrit du Théâtre-Français, qui a été, non pas écrit, mais corrigé de la main de Sedaine, porte, — biffé, encore visible, — le sous-titre : *ou l'Épreuve inutile*, reproduit par la copie signalée plus haut. On verra le changement de ce sous-titre pour la représentation.

Pixérécourt a écrit plus tard : *Raymond, comte de Toulouse, ou le Retour de la Terre-Sainte*, drame lyrique en trois actes, musique de Foignet, 1802. Voir le *Théâtre* de cet auteur, déjà cité.

ne peuvent satisfaire même le premier besoin de l'homme, la vérité! »

Constance, comtesse de Boulogne, une veuve, est, en ce moment, l'hôtesse de Raimond, qui désire obtenir sa main. Elle a fait une comédie, qui traite des devoirs des souverains, et dont elle a perdu le manuscrit, retrouvé par Raimond. Celui-ci l'a lu avec enthousiasme, malgré la rigueur de certaines maximes, qu'il discute avec l'auteur. Ainsi le héros de la pièce, Éginhard, secrétaire de Charlemagne, peint les souverains comme de dociles instruments, dont les ministres se servent au gré de leurs passions. — Soit, pour le passé; mais aujourd'hui? — Il en est de même, réplique la comtesse. En voulez-vous la preuve? Essayez de faire jouer ma pièce; je vous épouse, si vous y réussissez. Raimond, ravi, donne des ordres à son sénéchal, dont l'obéissance lui paraît assurée.

Cependant, il se plaint de ne plus voir de troubadours, et se souvient que son père lui disait « qu'il avait appris par eux des choses qu'il n'aurait jamais sues sans eux. » Mais le sénéchal les représente comme des censeurs éternels des princes et de leurs cours, se répandant en leçons sans fin, en réflexions insupportables, parfois insolentes. On les a chassés, et c'était justice.

Acte deuxième. — La comtesse ne veut pas être dévoilée comme auteur de sa pièce. On obtient de Gavaudan, après qu'il en a reconnu le tour philosophique et l'esprit généreux, qu'il la prendra sous son nom.

Alors commence la lutte sourde du sénéchal contre le prince, pour évincer le troubadour et son œuvre. Il objecte la promesse faite antérieurement au poète de la cour, qui a une pièce prête; la nécessité d'une lecture préalable, pour s'assurer que celle dont il s'agit ne contient rien de contraire aux bienséances; le délai trop court imparti

pour l'apprendre et la mettre en scène. Mais Raimond passe outre à ces observations, et maintient l'ordre qu'il a donné.

Acte troisième. — La cour n'a vu attaquer jusqu'ici que ses défenses extérieures; voici l'assaut au corps de place. Une sorte de comité de lecture, composé du sénéchal, de l'intendant et de deux chevaliers, lit le manuscrit attribué à Gavaudan, s'en irrite ou s'en moque. C'est une longue revue des abus du régime, dans une conversation d'Éginhard avec Lothaire à son avènement, un vrai cahier de remontrances mises en vers, et dont on jugera les principales.

Le souverain, comme tous les hommes, a ses penchants, qu'un habile courtisan exploite, et par où il a main mise sur le maître. Développement sur la vanité des grandes charges de cour :

Ce luxe immense, apanage du trône,
Ce peuple entier d'officiers, de valets
Qui vous précède et qui vous environne,
Et cette armée aux portes du palais,
Tout cet éclat de la grandeur suprême
S'est par degrés tourné contre vous-même.

Il est bon dans les instants réservés à la majesté du pouvoir, et peut servir à en accroître le respect :

Mais si ce luxe enfantait la détresse...;
Si ce cortège était une barrière
Qui dérobât à vos yeux la misère
De tout un peuple, hélas ! dans les douleurs...
Combien alors, combien serait coupable
Ce vain amas de frivoles grandeurs !

Plus loin :

Le plus grand crime est de mentir,
Celui qu'un roi ne saurait trop punir.

Éginhard permet à Lothaire le plaisir de la chasse parce qu'il exige de la force et de l'adresse. Cependant il lui conseille surtout de courir sus aux fripons. Il vaudrait mieux :

Tomber sur un traitant, dont la rapacité
Fait d'un sage tribut un impôt détesté,
Suivre tous les détours et les ruses obliques
D'un ministre embrouillant les affaires publiques,
Ou d'un vil magistrat, qui trafique des lois,
Et tend au plus offrant son suffrage et sa voix...
Soyez juste, Seigneur,...

Et prenez garde que la clémence même a ses abus :

La clémence est faiblesse en la toute-puissance.
Qui punit un méchant avec sévérité
A fait pour tout l'empire un acte de bonté.

Le souverain doit rompre avec des habitudes de mollesse, parcourir ses états, s'enquérir personnellement de leurs besoins :

Craignez les protégés, craignez les protecteurs :
Plus le protecteur ardemment sollicite,
Et moins le protégé doit avoir de mérite.

Ayez de bons inquisiteurs, qui vous dénoncent les hommes vertueux et les hommes de mérite, et vous aident à les mettre à leur place, qu'ils ne savent pas solliciter. Une critique des fonctions données en survivance, paraît avoir été biffée par l'auteur ; mais j'en ai dit assez pour qu'on puisse juger de l'attaque, qui aura, d'ailleurs, des reprises à l'acte suivant.

Le sénéchal, pendant cette lecture, se contient, tout en laissant deviner qu'il est résolu à se porter à quelque extrémité, plutôt que de laisser introduire au château une pareille machine de guerre.

Acte quatrième. — Le sénéchal veut encore user de ruse et temporiser. Il engage vainement Gavaudan à demander que sa pièce soit remise aux fêtes du mariage du prince. Puis il lui conseille des corrections ; mieux vaudrait, lui dit-il, s'adresser aux courtisans qu'au prince. Mais Gavaudan pense que le bien n'a jamais remonté des courtisans aux rois ; il a découlé d'ordinaire des rois au peuple, « comme une source salutaire et sacrée de paix, de justice et de bienfaisance ».

Pourquoi, objecte encore le sénéchal, maltraiter les gens de cour, qui sont une réserve de vertu guerrière ? Tel n'est pas l'avis de son interlocuteur : si les cottes de mailles se perçaient comme les camisoles, une crainte salutaire aurait bientôt mis fin aux guerres. Tout homme robuste en vaut un autre, et un paysan sait mourir avec autant de courage, sinon avec autant de grâce, qu'un noble. Il est un courage bien au-dessus de celui-là : dire la vérité aux rois.

Comme s'il lui rendait les armes, le sénéchal se jette dans les bras de Gavaudan étonné au dernier point de cette effusion, et lui prodigue les témoignages de son admiration, et l'appelle : « grand homme », « homme divin ». Quelques instants après, il démasque son jeu ; il lui fait signifier un ordre d'expulsion.

Acte cinquième. — A grand'peine le troubadour parvient à informer de l'événement Raimond, qui demande compte au sénéchal de cette violence. Celui-ci invoque les lois de l'État, qui défendent toute innovation dans les écrits comme dans les institutions ; il n'a fait que les exécuter, en supprimant l'œuvre du poète et en le bannissant lui-même.

Vives explications entre les deux adversaires, en présence du comte. L'Impératrice de Russie trouvera la scène digne d'un Montesquieu.

GAVAUDAN. — Le grand art d'un ministre est d'effrayer son maître... Les connaissances des devoirs des peuples envers leurs souverains et des souverains envers leurs peuples ne peuvent être funestes qu'au fanatisme et à la tyrannie.

LE SÉNÉCHAL. — Qu'entendez-vous par le fanatisme (1)? Quoi la religion?...

GAVAUDAN. — Vous voudriez bien, sans doute, que je les appelasse du même nom; mais je me tairai pour mon repos, et trop sans doute pour le prince qui m'entend... La loi condamne toute nouveauté, dites-vous, dans les écrits; elle condamne donc tous les hommes à la sottise éternelle des préjugés de leurs ancêtres.

LE SÉNÉCHAL. — Non, il est permis d'écrire; mais il y a des personnes éclairées, chargées par moi d'examiner, de surveiller...

GAVAUDAN. — Et d'empêcher d'approcher du prince toute vérité qui, en l'instruisant, pourrait vous nuire.

Le comte maintient l'ordre donné. Le spectacle va commencer; on crie au feu : le théâtre est en proie à un incendie, évidemment allumé par le parti des gens de cour. « Eh bien! sire comte, adieu! dit la comtesse de Boulogne, je pars... » Elle se radoucit cependant; elle épousera le comte, qui pardonne à son tour, craignant que sa vengeance n'atteigne pas les vrais coupables.

Puis tout finit par la moralité chère à Sedaine, et rythmée suivant le mode qui lui est familier. Qu'on relise le couplet final du *Philosophe sans le savoir* :

Ah! jeunes gens, jeunes gens...

et qu'on y compare celui-ci :

Ah! souverains, souverains,
Il ne tient bien qu'à vous que tout soit à sa place.
Écrasez l'injustice et réprimez l'audace;
Accueillez la vertu, et ne souffrez jamais
Près de vous que l'honneur et des sentiments vrais.

(1) « Fanatisme » (ou « superstition ») jouait alors, dans la polémique, le rôle douteux dévolu de nos jours à « cléricalisme ». L'élasticité du mot permettait, comme on voit, de combattre, à l'abri d'une équivoque, l'intolérance religieuse ou la religion même.

Telle est cette comédie, dont la *Correspondance littéraire*, — onze ans plus tard, au moment de la représentation[1], — trouvait le sujet singulier et ingénieux, mais l'intérêt et le style insuffisants. A force d'esprit, disait-on, elle aurait pu passer : peintures vives, critique mordante, variété des développements, saillies du dialogue, — et quoi encore ? — auraient pu en racheter les faiblesses. Autant valait demander à Sedaine de se changer en Beaumarchais. Nous dirons plus loin dans quelles circonstances *Raimond V* fut donné, à la fin de septembre 1789 ; d'autres périls que la philosophie des troubadours menaçaient alors la cour. La pièce avait vieilli, avant les représentations dont Mme de Vandeul était excusable de ne pas se souvenir.

§ II.

Correspondance de Grimm et de Catherine II. — « Raimond V », non représenté, payé douze mille livres. — Seconde pièce russe. — Second présent de huit mille livres.

Venons à la correspondance échangée, à ce propos, entre Grimm et l'Impératrice de Russie[2]. Catherine écrit, le 7 décembre 1778 :

> Envoyez-moi, au plus tôt, la comédie de Sedaine, car je suis si ennuyée des comédies françaises que j'ai déjà été trois fois à la comédie allemande, et deux fois à l'opéra-comique italien... Le dormir me vient à la plupart des pièces françaises, parce que cela est froid comme glace, et maniéré à périr. Il n'y a point de nerf ni de sel à tout cela.

(1) Tome XV, 527.

(2) Je vais indiquer en une fois les passages que j'y emprunterai : Grimm, *Lettres à l'Impératrice Catherine II, publiées sous les auspices de la Société impériale d'Histoire russe, par Jacques Grot*. Saint-Pétersbourg, 2e édition, 1886, in-4°, pages 34, 35, 36, 38, 72, 74, 77, 93, 143, 151, 182, 247, 252, 312 ; —

Grimm répond, le 15 février 1779 :

Enfin, Madame, cette comédie en cinq actes, en prose, et même par-ci par-là en vers, la voilà. Il a fallu plus de temps pour persuader à l'auteur que l'Impératrice de toutes les Russies lui commande une pièce, comme on commande un tableau à un artiste, que pour la lui faire faire.

Sedaine ne comprend pas qu'une souveraine, occupée de tant et de si grandes choses dans son empire, ait pu songer à lui demander une comédie de sa façon. Il en perdra « les trois quarts de la tête ».

Je me garderai bien, Madame, de dire à votre Majesté Impériale, ce que je pense, moi, de la pièce de maître Sedaine (1); c'est une « Épreuve inutile » que je veux m'épargner. La pièce est au pied du trône de son juge, et attend son arrêt. L'auteur s'attend à un arrêt de mort, et s'y prépare; il dit qu'il y est résigné. Votre Majesté verra, par un des billets originaux de l'auteur que je joins ici, que, pourvu qu'il lise sa condamnation de la propre main impériale, il mourra content. En lui lisant le passage qui le concerne, dans une des lettres de Votre Majesté, je n'ai jamais vu un homme plus frappé, plus étonné, plus enthousiasmé. Cela le prenait aux jambes comme moi, et il fallut qu'il se promenât dans ma chambre, en long et en large... Heureusement la pièce était faite, sans quoi tout était dit; la lecture de la lettre aurait détraqué ce qui restait de la tête du poète.

Je ne suis pas précisément l'ami de Sedaine; je n'ai jamais eu grande liaison avec lui (2); mais c'est un homme dont j'estime prodigieusement le talent et le caractère. Si j'étais sorcier, je ferais en sorte que l'Impératrice eût la tête tournée de cette pièce, et que l'auteur reçût une récompense capable de fixer sur lui l'attention du public. Car je suis surtout enchanté lorsque les grâces de mon Auguste Souveraine servent à la fois de récompense et de leçon, de récompense au mérite,

Catherine II, *Lettres à Grimm*... Saint-Pétersbourg, 1878, in-4°, pages 118, 129, 146, 150, 167, 201, 204, 206, 215, 231, 257, 272, 468.

(1) Le détour est fort habile pour ne pas donner une appréciation plus ou moins analogue à celle que la *Correspondance littéraire* donnera par la suite. Grimm, forcé de s'expliquer, aurait fait tort à son ami ou à la vérité.

(2) Ici, Grimm n'est pas fort sincère. Surtout depuis le *Philosophe sans le savoir* (1765), Sedaine est bel et bien son ami, et ces relations ont été resserrées par l'intimité de Mme d'Épinay avec Mme Sedaine (1767). Pardonnons à l'habileté diplomatique du correspondant de Catherine.

avec un bon soufflet sur la joue des aveugles, qui l'ont à côté d'eux sans s'en douter... A mon avis, Sedaine est aujourd'hui le seul homme en France qui connaisse véritablement le théâtre, qui ait du génie et de l'invention. Cependant nos faiseurs de phrases et de couplets métaphysiques sont bien éloignés de s'en douter[1]. On pilerait plutôt les la Harpe et les Dorat, et tant d'autres faiseurs de tragédies essentiellement froides, dans un mortier, que de leur apprendre à donner le tour à une pièce, à une scène même, à la Sedaine; et cependant, parce qu'il est simple et modeste, sans intrigue et sans cabale, ils le regardent, de la meilleure foi du monde, du haut de leur grandeur, comme des nains, qui, marchant sur des échasses de huit pieds, se croiraient dix pieds de hauteur.

Il n'a reçu aucune récompense, et, si le frère de Mme de Pompadour, dans les temps qu'il était le Betsky de la France, c'est-à-dire qu'il y avait le même département, ne lui eût donné la place de secrétaire perpétuel de l'Académie royale d'Architecture, il n'aurait jamais joui d'aucune faveur du Gouvernement, parce qu'il n'a jamais imaginé qu'on dût demander quelque chose, encore moins poursuivre ce qui ne vient pas au-devant de vous[2].

Le 28 mars, Catherine raconte d'une façon fort piquante la discussion qu'elle eut avec son conseiller, au sujet de la pièce nouvelle; comment elle dut se tenir pour battue, renoncer à la parole et la refuser à Sedaine. Le sentiment du lecteur sera, sans doute, qu'elle déposa facilement les armes; la pièce était, comme Betsky le dira plus loin, « irreprésentable », et aussi bien à la cour de Russie qu'à la cour de France, et certaines parties ne devaient pas moins choquer l'Impératrice que son cercle. Elle veut pallier l'effet de sa prétendue capitulation, en invoquant le grand nom de Montesquieu; mais lui aurait-elle permis plus qu'à tout autre, par exemple, de bafouer la noblesse et de nier son courage? Un mot, enfin, nous prouvera qu'elle

(1) Mme du Deffand a écrit : « Sedaine va droit au cœur, et laisse là tous les détours d'une métaphysique que je trouve détestable en tout genre. » (*Loc. cit.*, I, 175.)

(2) Sur la nomination de Sedaine, comme secrétaire perpétuel de l'Académie d'Architecture, par Abel-François Poisson, marquis de Marigny, on consultera utilement les *Mémoires* de J.-N. Dufort, comte de Cheverny. Paris, 1886, 2 vol. in-8°, I, 362.

demandait à l'amuseur de Trianon sa gaieté, et non sa philosophie. Voici, au surplus, l'incident :

Vous voulez que je vous dise tout le bien et le mal que j'en penserai [de *Raimond V*, que Catherine appelle, comme Grimm, l'*Épreuve inutile*]. Allons, soit : ce fut Betsky[1], qui m'en fit la lecture ; il ne savait ni de qui elle était, ni d'où elle venait ; il en lut très indifféremment le premier acte ; après quoi il trouva que Raimond avait peu de ressources dans l'esprit, qu'il aurait pu dire qu'il avait reçu la pièce par la poste ; je le laissai dire ; maître Gavaudan lui plut ; mais, dit-il, c'est faire la leçon aux princes : « Qui est-ce qui a à faire de cela ? » Je me taisais ; il continua, et ne lut que trois actes, ce jour-là ; il grommelait entre ses dents : « Cela est choquant pour bien des gens ». Je fis semblant de ne pas comprendre ce qu'il disait ; il prenait un intérêt vif à ce qu'il lisait : pas un mot ne lui échappait, chose qui ne lui arrive pas quand il fait une lecture qui l'ennuie. Le lendemain, il n'eut rien de plus pressé que de recommencer, ou plutôt de finir sa lecture ; par-ci, par-là, il se fâchait en lisant, et, lecture finie, il dit que cette pièce était irreprésentable, parce qu'elle choquerait trop de monde. Je lui dis que la pièce était écrite avec force, qu'elle était excellente ; il me répondit que la comédie devait amuser et divertir les spectateurs, que celle-ci, représentée au milieu d'une cour, peinerait les assistants, et que le maître y faisait un rôle peu imposant. Je lui répondis : « J'aurais envie de la faire représenter, ne serait-ce que pour montrer que j'ai plus de crédit chez moi que Raymond. » Il me répartit : « Soit ! mais vous plairez-vous dans un cercle où tout le monde sera blessé ? » Ici, je fus obligée de me taire, parce que la comtesse de Boulogne ne m'avait rien promis. C'est une pièce qui fait rêver[2]. *Die Kaiserl : Prüfungen sind hier eben so wenig wie anderswo ausgeblieben.* Je la crois très comique ; mais elle ne fera guère rire, je crois. Tout ce que dit Gavaudan, et surtout dans la 6e scène du Ve acte, est digne de Montesquieu, et toute la pièce est écrite avec force : il paraît que la tête de l'auteur est une machine nerveuse, ce que sa comédie démontre. Je lui dois bien des remerciements de la complaisance qu'il m'a marquée, en s'occupant, selon mes désirs, à composer une comédie pour moi ; instruisez-moi avec quoi je pourrais lui faire plaisir, à mon tour.

(1) Betsky (Ivan-Ivanowitch), conseiller privé de l'Impératrice.

(2) La princesse de Salm était donc mal informée, quand elle prêtait à Catherine ce langage, dans son *Éloge historique de Sedaine* : « Mes ministres s'opposent à ce qu'on joue la pièce de Sedaine ; mais je m'en venge en la leur faisant lire. » Elle disait la phrase extraite d'une lettre de l'Impératrice à Grimm ; il est aujourd'hui prouvé qu'elle ne l'avait pas lue. Elle fut mieux renseignée sur le présent de 20 000 livres dont il sera question plus loin.

On n'a pas la réponse de Grimm à cette lettre. Catherine poursuit, le 1er juillet 1779, sur le même sujet, en des termes que j'abrège :

Remerciez bien Sedaine, de ma part, du désir qu'il marque de prendre sa revanche, et dites-lui bien que s'il faisait, au lieu d'une, deux ou trois pièces, cent pièces, je les lirais toutes avidement. Vous savez que, après la plume du patriarche [Voltaire], il n'y en a point que j'aime tant à suivre que celle de Sedaine.

Et voici le triomphe de Grimm et de sa diplomatie :

Donnez à Sedaine douze mille livres des fonds qui sont à Paris et dont je peux disposer ; sa pièce n'est pas tombée du tout ; elle est très bonne, mais n'a pas été représentée, par précaution, afin d'empêcher les grommeleurs de grommeler... Qu'il vous donne tout ce que sa tête enfantera.

Le 5 juillet, l'Impératrice glisse ces mots, dans un sujet qui leur est tout à fait étranger : « Donnez-nous donc au plus tôt du Sedaine, du Sedaine gai, car je n'aime pas le triste. » Le « Sedaine gai », j'ai annoncé que c'était celui-là surtout qui plaisait.

Grimm, le 27 octobre suivant, en même temps qu'il envoie à sa souveraine le *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* de Mme de Genlis, les *Époques de la nature* de Buffon, et les *Récréations dramatiques* de M. Tronchin (des Délices, non pas le médecin), lui écrit :

Le brave et simple Sedaine est resté d'autant plus pétrifié du bienfait de Votre Majesté Impériale, que tout ce qu'on tire ici d'une pièce de théâtre, on le reçoit du public de Paris... et que la cour ne donne rien. On a bien l'honneur d'être représenté devant elle, à Versailles ou à Fontainebleau ; quelquefois même, Messieurs les premiers gentilshommes font l'honneur à un auteur de lui demander une pièce pour la Cour ; mais cet honneur paye tout, et Paris paye ensuite en argent... Cela attire à Votre Majesté une lettre de sa part [celle de Sedaine] ; ce sont des inconvénients inévitables. Cela attire aussi à Votre Majesté une nouvelle pièce, qui est actuellement sur le métier, et qui sera achevée avant la fin de l'année...

Nous passons ici à la seconde « pièce russe », dont le nom, finalement, n'est pas prononcé dans cette correspondance. L'Impératrice répond simplement, à ce sujet, le 7 décembre : « J'attends la pièce de Sedaine avec impatience. » Puis elle cesse d'en parler pendant plusieurs mois.

Le 18 août de l'année suivante (1780), Grimm annonce que « maître Sedaine reparaîtra incessamment sur l'horizon de Minerve l'hyperboréenne » avec l'œuvre nouvelle. Ce ne fut cependant pas avant le 27 février 1781 que l'événement se réalisa.

Votre Majesté trouvera la comédie de maître Sedaine, à la réception de laquelle j'ai eu l'honneur de la préparer depuis longtemps. Je suivrai ma méthode, et ne dirai pas à Votre Majesté ce que j'en pense. Ce que je sais, c'est que si celle-ci n'est pas jouée sur le théâtre de Pétersbourg, ce ne sera pas par la raison qui a privé la pièce précédente des honneurs de la représentation. Maître Sedaine serait bien tenté de faire hommage à son auguste bienfaitrice d'une copie de sa tragédie en prose *Paris sauvé.* Celle-là n'a pas été faite pour l'Impératrice; il y a plus de douze ans qu'une suite de catastrophes non interrompue l'empêcha d'être jouée (1). Lorsque le roi de Suède vint en France, il y a dix ans, il en entendit la lecture, et, lorsqu'il devint roi, il demanda à l'auteur une copie. L'auteur en offre une à notre Auguste Souveraine, et moi j'attends son agrément pour l'accepter; si ces pièces sont jamais imprimées, elle ne pourra échapper à l'épître dédicatoire que l'auteur lui destine.

A quoi l'Impératrice répond, le 19 mars :

Je passe sur le corps à vos lamentations allemandes... pour vous dire que la comédie de Me Sedaine est très bonne, et qu'on va la jouer incessamment sur le théâtre de Tsarskoé-Sélo, où je veux aller dimanche qui vient; je l'ai lue avec le plus grand plaisir, et l'auteur me fera un cadeau que de m'envoyer sa tragédie en prose de *Paris sauvé,* et, s'il le veut, je la ferai jouer tout de suite, au risque de ne pas échapper à l'épître dédicatoire.

(1) Reçue en 1771, il n'y avait pas plus de dix ans que cette pièce attendait l'autorisation nécessaire.

Puis, le 30 avril :

La comédie de maître Sedaine a été jouée avant-hier ici, et elle a reçu des applaudissements sans fin; mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que la ville, qui, *nota bene*, n'a pas vu la comédie, dit que c'est moi qui l'ai faite.

Elle insiste, le 24 mai :

La comédie Sedaine a été jouée et rejouée, et moi accusée de l'avoir faite. L'ambassadeur de Venise a fait mourir de rire notre parterre.

Réplique de Grimm, le 6 juin :

Maître Sedaine a bien de la peine à se persuader que sa pièce a été jouée avec succès. Comme il n'en avait pas entendu parler depuis quatre mois, il la croyait tombée sans ressource, et le benêt s'imaginait que je n'osais lui annoncer ce désastre.

Puis l'excellent ami, pour enfoncer dans la tête impériale que les louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise, et qu'il y faut mêler du solide, ajoute :

Votre Majesté a si magnifiquement récompensé M. Sedaine d'une pièce à qui elle n'a pu accorder les honneurs de la représentation, qu'il est manifeste que la seconde pièce, jouée avec succès, doit être beaucoup moins magnifiquement payée. Si Votre Majesté permet l'impression de ces pièces et qu'on mette son nom auguste à la tête de *Paris sauvé*, j'attendrai des ordres, pour savoir ce qu'il faudra donner à un homme qui a eu la gloire de travailler par son exprès commandement...

Sedaine entre et m'apporte ses dessins et son épître. Il m'enjoint expressément de les mettre aux pieds de son immortelle bienfaitrice (combien de personnes, dit-il, ne lui doivent pas ce nom!); après lui, sa femme, ses enfants, ses pièces, tout veut être à ces pieds. Et il dit comme cela que, si l'Impératrice désire de garder ces pièces quelque temps, dans son portefeuille, sans qu'elles soient imprimées, elle n'a qu'à dire un mot, et elle sera obéie; il n'est pas pressé d'imprimer.

Catherine, après avoir écrit le 11 juillet : « Dites à Sedaine qu'il est le maître de faire imprimer ses pièces et de mettre mon nom à la tête », mande, plus de six mois après, le 25 février 1782, à son correspondant :

« J'ai donné à M. Betsky la lettre de maître Sedaine pour l'Académie des Beaux-Arts, et je lui parlerai d'agréer maître Sedaine; donnez-lui les huit mille livres que vous me proposez. »

Enfin voici un honneur officiel ajouté à l'argent; nous en sommes informés par la lettre de Grimm du 15 juillet de la même année :

> Cette Académie [des Beaux-Arts, Académie impériale] vient de nommer maître Sedaine pour remplacer, parmi ses associés honoraires, feu maître Gabriel, premier architecte du Roi de France. Maître Sedaine se prosterne devant le trône des Miséricordes, et dit que c'est à moi de l'y conduire. Il dit qu'il doit tout à ce trône : gloire, aisance... mais, si je le laisse dire, il n'aura jamais fini, ni moi non plus (1).

Qu'était-ce, cependant, que la pièce de Sedaine représentée, à Tsarskoé-Sélo, le 28 avril 1781? Je ne sache pas que la question ait jamais été posée, publiquement au moins. Sans doute, l'Impératrice profita de l'offre que l'auteur lui avait faite de conserver sa pièce en portefeuille; mais il avait dit « quelque temps », et ce fut toujours. Il n'était « pas pressé d'imprimer »; parole imprudente, il n'imprima jamais. Dans le dénombrement donné, à sa mort, de son œuvre entière, Mme de Vandeul dit « qu'il fit aussi deux pièces pour l'Impératrice de Russie », et, en les rapprochant de *Maillard*, quelques lignes plus loin, elle ajoute que « les deux pièces russes ne sont pas connues du public (2) ». La première, — cela ne fera aucun doute pour le lecteur, — est *Raimond V*. Quant au titre de la seconde, il m'a fallu essayer de le découvrir à Saint-

(1) Il est encore question de Sedaine en trois passages de cette correspondance. Les deux premiers n'offrent pas d'intérêt. Le troisième est daté du 13 janvier 1789. Sans doute *Paris sauvé*, qui a été imprimé en 1788, venait d'être adressé à Catherine; elle écrit à Grimm : « J'envoie à Sedaine la médaille que vous me demandez pour sa tragédie de *Paris sauvé*. » On voit que Grimm demandait toujours.

(2) *Notice... Correspondance littéraire.*

Pétersbourg. Un intermédiaire obligeant, auquel je rends grâces, a copié pour moi, dans le *Journal des fourriers de la cour,* ce compte rendu du spectacle à la date intéressante : « On a joué la comédie française *Journaliste,* laquelle a commencé l'après-midi, à sept heures, et s'est terminée par un ballet, après neuf heures. »

Mme de Vandeul a donné ce titre, — sous une forme un peu différente et qui doit être la bonne : *les Journalistes,* — mais simplement comme celui d'une comédie inédite de Sedaine, et sans allusion à son origine [1]. Si l'histoire en est éclaircie, malheureusement elle-même nous manque. Elle paraît avoir été égarée dans un transfert d'archives de Tsarskoé-Sélo au Palais d'hiver, et il n'en existe pas, croit-on, d'autre manuscrit [2]. Quel dommage cette perte cause-t-elle à la renommée de Sedaine ? Faible, j'imagine ; une belle œuvre ne fût pas restée prise dans les glaces. L'auteur avait été, en tout cas, gratifié magnifiquement, et bien au-delà de ce qu'il avait pu rêver. On n'admira pas moins l'honneur fait à l'architecte que le don au poète. A Gabriel, l'auteur de l'École militaire et des belles colonnades de la place de la Concorde, assigner pour successeur, dans une académie, Sedaine, qui, avec une modestie à peine exagérée, se traitait de maçon, il y avait de quoi exciter l'envie de quelques-uns et le sourire de tous.

Un jour de détresse, il soupirait à la fin d'un sonnet :

Oh ! Muse trop cruelle,
Reprenez cet esprit qu'on admire en tous lieux.
Je meurs de faim, hélas ! rendez-moi ma truelle.

(1) Sedaine laisse en portefeuille : la *Trompe nocturne, Pagamin de Monaigue, Philémon et Baucis, Célestin, Robert, Gil Blas,* en quatre actes, *Basile, Marion, l'Amoureux goutteux* et les *Journalistes,* en cinq actes (*Ibid.*, p. 246,). — Mme de Girardin a écrit une comédie intitulée *l'Ecole des Journalistes.*

(2) C'est ce qui ressort d'une lettre de M. Bilbassow, l'auteur d'une *Histoire de Catherine II,* à mon aimable correspondant ; il lui dit, en outre, que, s'étant occupé de la recherche des *Journalistes,* à la demande du correspondant du

Il ne connaîtrait plus désormais l'angoisse d'une pareille alternative. Sa fortune prenait une face nouvelle : Betsky le vengeait de Papillon de la Ferté, et le retard des Monsigny, des Grétry, des Philidor ne le mettrait plus en péril. Catherine, honorant toute sa carrière, récompensait l'ancien labeur de la truelle et la veine récente de « cet esprit qu'on admire en tous lieux ». Et ce fut, au total, par 12 000 livres en 1779, par 8 000 en 1781, auxquelles joignez un don intéressant de 50 louis du prince Henri de Prusse. Bref, voilà Sedaine à la tête d'une petite fortune.

Dictionnaire Larousse, il n'y avait point réussi, et avait appris qu'elle avait déjà été faite pour M. Grot, membre de l'Académie des Sciences, l'éditeur de la correspondance de Catherine et de Grimm.

CHAPITRE II

Villégiature à Saint-Prix. — Sous l'ancien régime (1780-1789).

§ I.

COMMENT SEDAINE VINT A SAINT-PRIX. — LA COMÉDIE AU CHATEAU DE SAINT-LEU ET A LA CHEVRETTE. — DUFORT ET Mme D'ÉPINAY. — SAINT-PRIX, LE VILLAGE, LE SEIGNEUR.

L'argent gagné vite se dépense de même, dit-on. Il n'en alla pas de la sorte avec Sedaine. Toutefois, le poète s'accorda un certain prélèvement; un peu de fantaisie diminua l'épargne du père de famille. Sur la première libéralité de Saint-Pétersbourg, il acheta une maisonnette à Saint-Prix. Et là, sans doute, il a le mieux goûté la douceur du présent de Catherine. Emploi lointain et imprévu !

Qu'était-ce que Saint-Prix ? Les dictionnaires géographiques de l'époque répondent vaguement : un village de l'Ile-de-France, situé dans le diocèse et l'élection de Paris. Avec cette remarque, parfois, que le peuple des environs a beaucoup de dévotion envers le patron de l'église paroissiale dudit lieu. Des images de piété, destinées à entretenir la vogue du pèlerinage, portaient cette désignation moins administrative et plus claire : « Saint-

Prix, dans la vallée de Montmorency ». Ajoutez : à près de cinq lieues de Paris. Faute d'équipage, il fallait prendre, pour y aller, la voiture publique de Taverny, qui ne desservait exactement que les localités au bord de la route. Les voyageurs à destination de Saint-Prix étaient laissés, ainsi qu'on disait, à hauteur du village, à « l'Ormeteau », — changé aujourd'hui en « Gros-Noyer », — et il leur restait un tiers de lieue à faire à pied, pour en gravir la pente. On y pouvait venir en promenade, de Montmorency, par exemple, ou de la forêt voisine, comme fit Jean-Jacques Rousseau, peut-être avec Mme d'Houdetot, ou, quelques années plus tard, Bosc le naturaliste, ami de Mme Roland. Mais c'était un voyage pour un habitant du Louvre, bourgeois vieillissant, sédentaire et peu fortuné : je veux dire pour Sedaine.

Qui lui fit connaître ce pays ? On peut répondre assurément : Dufort, le futur comte de Cheverny, alors introducteur des ambassadeurs et seigneur de Saint-Leu[1]. La terre qu'il y avait héritée de son père, ancien maître des Comptes, comprenait un parc de quarante-quatre hectares, couvrant le versant occidental de la colline « qui joint Montlignon à Saint-Leu », partie sur le terroir de Saint-Leu, partie sur celui de Saint-Prix ; le château lui-même était à cheval sur les deux finages. On y pouvait accéder par un chemin prolongeant la grande rue de Saint-Prix vers l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Leu ; ce dernier village s'étant abaissé, comme Taverny, au cours des siècles, avait reconstruit, en 1690, au milieu du nouveau bourg, son église, isolée, et ruinée en particulier par la Fronde. Le chemin de la vieille église, qu'on

(1) Auguste Rey, *Le Château de Leumont d'après les mémoires inédits de J.-N. Dufort*, Paris, Champion, 1884, in-8°. — Robert de Crèvecœur, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny*, Paris, 1886, 2 vol. in-8°.

appelait aussi « la route haute » de Saint-Prix à Saint-Leu, par opposition avec « la route basse », qui contournait le mur inférieur du parc, — à peu près comme l'unique route de nos jours, — mettait l'habitation seigneuriale à trois cents mètres de la place principale de Saint-Prix, dite place de la Croix. Ce château, succédant au vieux castel de Leumont, avait été bâti, dans les premières années du XVIIIe siècle, par un traitant, Lorieul de la Noue, qui, sorti de rien, fit une grosse fortune et une banqueroute retentissante. C'était un édifice important, à en juger par les dimensions du plan que nous possédons et le nombre des hôtes qu'il pouvait héberger, et placé en face du plus bel horizon.

J'insiste sur Dufort, qui a joué un grand rôle dans la vie de Sedaine. Demeuré orphelin de bonne heure, il usa joyeusement de sa jeunesse, à la ville et à la campagne, dépensant, à Paris, un peu plus sa santé et, à Saint-Leu, un peu plus sa fortune, si bien qu'il échappa à grand'peine à une double ruine. Quand il se maria, le 23 avril 1755, il avait rompu le matin seulement avec Mme B..., la femme d'un fermier général. Il était « maigre, harassé, hors de combat ». Le peuple, voyant ce couple entrer à Saint-Eustache, disait : « Voilà une trop jolie mariée pour un jeune homme qui se meurt. » Il épousait Anne-Marie-Edme Le Gendre, fille d'un ancien président de la Chambre des comptes. La jeunesse le soutint ; les sombres pronostics des gens de la halle ne se réalisèrent pas. Les eaux de Barèges et un tour de France le guérirent d'une crise de « vapeurs ». Il revint à Saint-Leu et y reprit une vie d'un faste croissant, à laquelle Sedaine fut associé bientôt. Les journées se passaient d'ordinaire en promenades à cheval, où Mme Dufort, belle et parée, conduisait, soit dans la forêt de Montmorency, soit dans le bois de Boissy ou sur les hauteurs de Sannois, des petites troupes de

huit à dix cavaliers, parmi lesquels les ambassadeurs de Russie, de Prusse, d'Autriche; le comte de Stahremberg louait alors une campagne à Épinay.

Le soir, on est encouragé par le silence de la Chevrette, — déserte pendant le voyage de Mme d'Épinay à Genève, — à relever le sceptre de la comédie, qu'elle abandonne; on lui emprunte une partie de sa troupe et de son public, et son répertoire, auquel on ajoute le nouvel opéra comique. Dufort ne se lasse pas de jouir des succès de sa femme et de lui en préparer l'occasion :

Si l'on peut dire que ma femme eût un goût décidé, c'était pour jouer la comédie. Douée d'une mémoire prodigieuse, elle avait, quoique sans amour-propre, la confiance qu'elle réussirait. Je fis donc arranger le théâtre provisoire que j'avais construit jadis pour jouer des parades. Il devint un théâtre en règle, et la comédie et les opéras comiques, car c'était le ton du jour, y furent représentés avec succès. On débuta par le *Glorieux* et *Blaise le Savetier;* ils furent si bien exécutés que cela fit du bruit, et qu'à la seconde représentation toute la salle se trouva remplie; il y avait des voitures dans les avenues, comme à la porte des spectacles de Paris. Sedaine et Philidor, les auteurs de *Blaise le Savetier,* me firent demander la permission d'assister à la représentation. La Borde, mon ami, si bon musicien, qui avait loué une maison à Soisy, avait un rôle; Bacquencourt faisait Blaise; ma femme, Blaisine; on ne parlait que de son jeu. Tout ce qu'il y avait d'amateurs de théâtre, artistes ou gens du monde, briguait des invitations. Cet été fut brillant et fort cher, car, les jours de spectacle, j'avais plus de cinquante personnes à souper.

Quelle bonne fortune de s'essayer à l'opéra comique sous les yeux et avec les conseils de celui qui venait d'en donner un type nouveau! Sedaine fut évidemment la plus précieuse recrue gagnée parmi la société voisine. L'amitié que lui voua Dufort débuta, comme l'amour souvent, par un coup de foudre. Il revient sur ce sujet :

Ce fut l'époque où je fis connaissance de Sedaine; je n'eus pas causé une heure avec lui que je l'invitai à passer quelques jours à Saint-Leu. Il accepta très franchement. Les spectacles étaient interrompus; nous passâmes huit jours avec lui, Mme de Moussy, alors veuve, Saint-Marc

et quelques autres, dans un commerce délicieux[1]. Tel fut le commencement d'une amitié durable. Depuis 1758 jusqu'à cette année 1795, il n'y a eu aucune interruption ni aucun nuage dans cette amitié. Les temps malheureux de la Révolution m'ont fait jeter au feu un tas de lettres philosophiques qu'il m'avait écrites, et que je destinais à la postérité.

Rappelons, en passant, que Dufort, arrêté à temps sur le penchant de la ruine, vendit sa charge d'introducteur des ambassadeurs en 1764, Saint-Leu l'année suivante, en même temps qu'il achetait Cheverny, où il vécut sans faste, avec le train qui convenait à un lieutenant général du Blaisois. Les deux amis se revirent souvent, goûtant les douceurs d'une hospitalité réciproque. Cependant, quand Sedaine était l'hôte du seigneur de Saint-Leu, et, parmi les bruits de fête, voulait jouir d'un peu de solitude, il dut, maintes fois, diriger ses pas vers le plus proche village, qui était Saint-Prix, vers la place de la Croix, d'où l'on découvrait une autre belle partie d'horizon. — Saint-Prix, sous la Révolution, s'appela Bellevue-la-Forêt. — Cette image s'imprima dans son souvenir, puis y fut ravivée, j'imagine, par les perspectives aperçues de la Chevrette, si bien qu'il rêvait peut-être depuis vingt ans de la retraite où il s'installa le jour que nous dirons.

Voyez dans Saint-Prix un bourg paisible de cinq cents habitants, — paisible, sauf les jours de pèlerinage, — et où domine naturellement l'ouvrier de la terre : fermier, laboureur, vigneron, jardinier. Des artisans, un petit commerce, une petite industrie s'y juxtaposent ; les boulangers et les maçons en nombre supérieur aux besoins de la population. Ajoutez quelques gardes, un maître et une

(1) Mme Girault de Moussy, — Mlle Félix avant son mariage, — était une cousine très appréciée de Dufort. — « Le chevalier de Razins, marquis de Saint-Marc, dit Dufort (*Mémoires*, I, 29), connu dans la littérature par l'opéra d'*Adèle de Ponthieu* et plusieurs pièces fugitives, était toujours de nos parties. » Il fut officier aux gardes françaises et membre de l'Académie des Belles Lettres.

maîtresse, — car il y a deux écoles, — chirurgien, tabellion, curé et vicaire. Un village, en ce temps-là, isolé quelquefois par la difficulté des communications, avait besoin d'un organisme plus complet que de nos jours. La petite industrie dont j'ai parlé suit les métiers réputés du voisinage et vit de cette modeste concurrence : les femmes surtout, qui imitent la dentelle de Chantilly, vendent des objets de pèlerinage comme à Argenteuil, prennent des nourrissons comme à Montmorency; les hommes font du pain comme à Gonesse.

Le tableau s'achèvera par un dénombrement non moins rapide des propriétaires ecclésiastiques et parisiens, en tête desquels le seigneur. Le village, avec ses deux rues à angle droit, a la forme d'une croix, dont une branche, posée horizontalement à mi-côte, va de Montlignon à Saint-Leu, et l'autre suit la pente de la colline et tend vers Ermont. Les propriétés d'agrément en occupent les quatre extrémités. Au pied de la hauteur, en rencontre, après une belle ferme du Temple, dépendant de Cernay, « le château », ou, comme on dit le plus souvent, le château de Rubelle, du nom du hameau où il s'élève. Le maître en est François-Nicolas Le Bas du Plessis, seigneur de Saint-Prix, Rubelle, la Grange-Rubelle et Maubuisson, dans la vallée de Montmorency, officier aux gardes-françaises, chevalier de Saint-Louis. Au point de vue des origines : fils d'un officier au régiment de Dauphin-Étranger, petit-fils d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, arrière-petit-fils d'un intelligent Berrichon, qui fonda la fortune et la noblesse de sa famille. Celui-ci, simple et obscur Le Bas, venu d'Ivoy à Paris, en 1634, pour être commis dans les bureaux de la trésorerie qui appartint plus tard à l'un de ses fils, fut secrétaire de Mazarin, premier commis des finances, puis conseiller du Roi, trésorier des ponts et chaussées de Champagne et

reçu secrétaire du Roi en 1665. Ses fils, — sans parler d'un trésorier des troupes du Roi à Strasbourg, célibataire, et d'un oratorien, — s'appelèrent de Montargis, de Girangy et du Plessis. L'auteur de la branche du Plessis, le trésorier de l'extraordinaire des guerres, eut treize enfants; l'un d'eux, l'officier de cavalerie Nicolas, fut attiré à Saint-Prix par son mariage avec la fille d'un conseiller au Châtelet, Rossignol, seigneur de la Grange-Rubelle[1].

Son fils hérita de cet aïeul un domaine important, dont la partie d'agrément et l'habitation étaient situées en face du château, à gauche de la montée de Saint-Prix. Il acquit, d'autre part, en 1773, la seigneurie avec le fief et la maison de Rubelle et la portion du fief de Maubuisson sise au même village : une terre en somme d'environ soixante-dix hectares[2]. D'autres biens lui appartenaient sur les terroirs voisins, notamment ceux qu'il avait achetés, en 1767, à Montlignon, du chevalier de Launey, un frère d'armes, né comme lui en 1740, promu sous-lieutenant aux gardes-françaises en 1761 comme lui, le futur gouverneur de la Bastille, le dernier[3]. On trouve encore du Plessis qualifié seigneur de Rochefort et de Dourdan; mais ce sont fiefs d'une autre province. Sa femme, Louise-Catherine Choart de Magny-Saint-Loup, fille de Louis Choart, receveur des finances de la généralité de Bordeaux, avait été un beau parti. Il vendit, en émigration, ses diamants pour soixante-mille livres, dont les revenus le firent vivre, et il aban-

(1) Bibl. nat., Mss, Cabinet des titres. — Supplém. au t. IX du P. Anselme par Potier de Courcy, 1re partie, p. 684 et suiv. — Auguste Rey, *La Fin de l'ancien régime à Saint-Prix*, Paris, 1881, in-8°.

(2) La superficie s'en distribuait ainsi : terres, 32 hectares ; bois, 16 hectares; jardin du château, 11 hectares; ancien jardin Rossignol, 8 hectares 1/2; jardin du Filassier, 1 hectare; jardin du Colombier, 1/5e d'hectare; bois enclos, 2/3 d'hectare. Le total est un peu supérieur à 69 hectares.

(3) Ces biens, advenus à de Launey par héritage de sa mère, née Charlotte-Renée Aubry d'Armanville, comprenaient la maison appelée seigneuriale, avec un enclos de 10 hectares, et bois et terres d'environ 34 hectares. (Archives de Seine-et-Oise et archives de Montlignon.)

donna, à sa rentrée en France, le capital à Louis XVIII. Il habitait à Paris son hôtel, — rue Saint-Louis-au-Marais, n° 16, au coin de la rue du Parc-Royal, — voisin de son beau-père et de ses amis de Flesselles et de Launey[1].

Mais quittons Rubelle, où nous reviendrons, pour monter à Saint-Prix, et même, passant le carrefour, jusqu'à l'église, qui est au point culminant de l'agglomération. Il y avait, à côté et en face du vieux moutier, deux prieurés : le prieuré de Saint-Prix, membre de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, et le prieuré de Notre-Dame du Bois-Saint-Père, dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Paris. L'un des titulaires ne résidait point; tous deux louaient leurs maisons quand ils avaient preneurs : le moine de Saint-Victor se réservant, au second étage de la sienne, un gîte où il menait, de toute façon, la vie la plus étroite. On appelait le premier le prieur blanc; le second, le prieur noir, à cause de la couleur de leur robe[2]. A l'est du village, du côté de Montlignon, habitaient les Petit des Landes, des cousins du seigneur, derniers représentants d'une dynastie de magistrats à la Chambre des comptes, propriétaires du beau domaine de la Terrasse. Presque en face, le président des Monnaies Sulpice d'Albert, successeur médiat des Vendôme, occupait, depuis 1773, leur ancien rendez-vous de chasse. A l'ouest enfin, du côté de Saint-Leu, un autre président des Monnaies, Droïn, a remplacé Dufort. A l'endroit où la basse route de Saint-

(1) Voici ses états de services : second enseigne, le 22 août 1756; premier enseigne, le 19 février 1759; sous-lieutenant, le 1er février 1761; lieutenant, le 16 février 1777; rang de mestre de camp, le 18 mai 1783; capitaine en second des grenadiers, le 29 février 1784; capitaine de la compagnie colonnelle, le 22 mai 1787. (Archives du ministère de la Guerre.)

(2) Pendant six ans au moins, le prieuré noir fut loué à Bigrel de Grandclos, consul de France en Amérique. Il y eut, en février 1780, un enfant, mort en septembre; sa femme y mourut en juillet 1781. — Le prieuré blanc eut pour locataire, à partir de 1780, un procureur au Châtelet de Paris, Maximilien Pichon, que nous reverrons plus loin.

Leu s'embranche sur la grande rue, — prolongée, nous le savons, par le chemin de la vieille église, — un élargissement de cette route forme une sorte de place déjà signalée. Une croix, qu'on appelait jadis « la croix de ville », pour la distinguer de celles qui s'élevaient aux carrefours des voies rurales, en occupe le centre, et lui a donné son nom. Trois habitations la bordent, — l'une avec l'intervalle d'un jardin, — et elles subsistent de nos jours, ornées de leur fronton banal, où les architectes des XVIIe et XVIIIe siècles voyaient évidemment une marque de noblesse ; le château de Rubelle et celui de la Terrasse en étaient également décorés ; c'était la mode et le bel air.

Groupe curieux, celui des propriétaires de nos trois maisons. En face de la route de Saint-Leu, un moine, le prieur du Bois-Saint-Père, dont le jardin aboutissait là ; à gauche, un avocat au Parlement, bientôt remplacé par une danseuse ; à droite, un poète : Sedaine.

§ II.

La maisonnette de Sedaine. — Soirées au chateau. — Société. — Continuation du labeur. — Deux lettres au comte d'Angiviller. — Richard Cœur-de-Lion. — Grétry et l'invention de la poudre. — Sedaine a l'Académie.

La maisonnette qu'il acheta des roubles de Catherine, le 18 mai 1780, — devant Dupré, notaire à Paris, — n'était qu'une bicoque, à peine de meilleure apparence que les logis rustiques qui l'avoisinaient, habitée elle-même par des paysans, avant la dame de Pauly que Sedaine remplaça[1] : Marie-Jeanne Barbichon, veuve de Pierre-

(1) Titres de propriété.

Adrien de Pauly, qui fut baron du Saint-Empire, capitaine au régiment de Saxe, aide-major général de l'infanterie. Élevé avec le maréchal de Saxe, il avait suivi sa fortune sans trouver occasion de s'enrichir. Le comte de Bentheim, — que nous retrouverons, — colonel plus tard du même régiment, qui prit son nom, demandait, en 1751, une pension de retraite pour lui, en des termes où paraît la détresse[1]. Pauly était mort, en 1762, quand sa veuve échoua à Saint-Prix; elle y passa dix-huit années. Sedaine racheta sa maison toute meublée pour 4,000 livres, les meubles comptés dans ce prix pour 1,200; une rente perpétuelle de 5 livres, à payer à la fabrique de Saint-Prix, était à la charge de l'acheteur.

L'état de lieux est court : au rez-de-chaussée, « un bouge ou cuisine basse » et une salle; au premier étage, deux chambres, un grenier au-dessus, escalier dans œuvre, cave et toit à porcs, le tout couvert de tuiles. Une cour et un jardin y sont attenants; la cour, close de murs, renferme un puits; le jardin contient environ un demi-quartier; un petit terrain de 8 à 10 perches s'y ajoute, ce qui porte la superficie non bâtie à 20 ou 22 perches, ou, en style moderne, à 700 mètres environ. Les voisins sont, à droite et à gauche, des paysans, les Groizy et les Chauvricourt, et, par derrière, M. Rigault, que nous connaîtrons plus tard, possesseur en partie d'un clos Filassier, dont le seigneur de Saint-Prix a le reste. Le nouveau propriétaire doubla environ son jardin, en 1782, par l'acquisition de 25 perches du clos Filassier; c'est peu après le second présent de Catherine et la mort de Mme Seriny, sa belle-mère. Il eut alors un domaine d'un sixième d'hectare; il attendra jusqu'en 1792 pour restaurer la maison, la surélever, la flanquer d'un logis neuf.

(1) Archives du Ministère de la Guerre.

Oh! la modeste campagne! On a bien lu : Sedaine, pendant douze ans, établit femme et enfants, et lui-même, dans une salle, une cuisine, deux chambres et un grenier; trois enfants survenus en treize ans de mariage. Et déjà le père avait dépassé la soixantaine; la mère, Suzanne-Charlotte Seriny, la quarantaine. Il n'a été donné que renseignements faux, et par Jal même, dont l'exactitude est vantée, à propos de l'état civil de cette famille; je les rectifierai. Une fille, Jeanne-Suzanne, avait près de treize ans en 1780, étant née le 30 août 1767; un fils, du 9 novembre 1770, Anastase-Henri, venait après, ayant neuf ans et demi; une fille, Anastase-Suzanne, appelée en famille Agathe, était la cadette; elle était née le 11 septembre 1778, âgée par conséquent de vingt mois[1]. Elle seule aurait suffi pour remplir de bruit la maison et le jardin. Où le poète se réfugiait-il pour penser et pour écrire?

Dans les lignes suivantes de ses *Récapitulations*, Bouilly l'a peint en promenade : « Je m'asseyais à côté du bon Sedaine, soit dans une chaumière, soit sur le bord d'un ruisseau, où nous respirions un air pur et libre, et bientôt les accords de la lyre populaire nous entouraient de la gaie et brillante jeunesse des environs. » Mais où placer cette scène, si elle se passa quelque part? On se prend à craindre, en lisant de pareilles phrases, qu'elles ne soient écrites que pour le son qu'elles rendent, et vaines et vides comme paroles de romance. Bouilly s'est, d'ailleurs, singulièrement trompé sur l'estime où le compagnon qu'il se donne aurait tenu ses talents, se croyant, comme il

(1) Jal a mentionné un second fils, Anastase-Michel, que Mme de Vandeul paraît n'avoir pas connu, que la famille existante ignore, et dont je n'ai trouvé de traces nulle part. Il lui attribue comme date de naissance, — erreur bizarre! — celle de la seconde fille, que j'ai relevée dans son acte de décès, à Hérouville. La date de naissance de la fille aînée m'a été fournie par l'état civil de Tours, où elle est morte.

dit, « son élève chéri, celui des jeunes auteurs qui savait le mieux le comprendre ». Comme il était loin de compte! Un mot est resté du « bon Sedaine » sur Bouilly : « Cet homme fait puer la vertu! ».

Sedaine fréquenta le château; j'ai recueilli là-dessus des traditions précises. La famille du Plessis, après avoir partagé deux mois, chaque été, entre Magny près de Meaux et la Petite-Fortelle en Brie, avait l'habitude d'en donner trois à Saint-Prix : le temps de la chasse et des vendanges. Elle comprenait, avec le seigneur et sa femme, un fils, Charles, qui servira, comme son père, dans les gardes-françaises[1], et deux filles, Catherine et Adélaïde, qui seront, l'une Mme de la Selle, l'autre la baronne de Mandat. Quelques hôtes, des parents surtout, se groupaient à l'entour. Le plus assidu était le comte d'Agay, beau-frère de M. du Plessis, et dont la brillante carrière administrative eut pour couronnement l'intendance de Picardie. Quatre enfants l'accompagnaient : un de ses fils épousera Catherine-Thérèse-Philippine de Launey, la fille du gouverneur de la Bastille[2]; et une de ses filles, Laurent de Villedeuil, qui fut ministre de Louis XVI[3]. Mme Roland connut d'Agay pendant son séjour à Amiens; elle l'appelait « le Doguin », par manière de calembour, dans sa correspondance avec son mari, et se targuait de lui refuser sa porte, sauf à retrouver le nom de l'intendant et le chemin de son antichambre, pour la fameuse sollicitation des lettres de noblesse[4]. D'Agay fit un établissement tardif dans la vallée de Montmorency, en achetant, le 16 mars 1790,

(1) Né le 13 février 1767, il fut enseigne surnuméraire, le 21 avril 1782; enseigne, le 29 février 1784; sous-lieutenant en second, le 23 décembre 1787 (Archives du Ministère de la Guerre). Il reçut de Louis XVIII le titre de comte, en acquit de la dette contractée par le Roi envers son père.

(2) Contrat du 6 février 1786.

(3) Contrat du 11 avril 1777.

(4) Perroud, *Lettres de Mme Roland,* Paris, 2 vol. in-8°, 1900-1902.

une maison aux environs de la Chevrette, avec un domaine de seize arpents.

Autres parents, familiers de Rubelle : le cousin Charles-Jean Petit des Landes, maître des Comptes déjà nommé, et ses sœurs, Mmes de Brainville et de Vaux, habitants de la Terrasse. Parenté très éloignée, cousinage au dixième degré, établi, au sommet de l'échelle, par le drapier Jean Lempereur, dont le fils, François, partisan frappé par la chambre de justice qui condamna Fouquet, laissa dans son hoirie, encore brillante, le fief de la Grange-Rubelle, acquis, par échange, du président de Hodicq en 1647[1].

Les Maleissye étaient de très proches voisins et amis, seigneurs de Maugarny, dont le beau parc, à cheval sur Margency et Montlignon, confine d'autre part à Eaubonne. Deux frères, le marquis Antoine-Charles — qui sera guillotiné par erreur, le 9 juin 1794, — et le comte Charles-Philibert y avaient succédé à leur mère, une Barillon. Tous deux, plus âgés que du Plessis de dix à douze ans, servaient dans les gardes-françaises quand lui-même y entra. Le cadet, connu davantage sous le nom du chevalier de Maleissye, démissionna en 1777, et mourut l'année suivante. Il avait eu en partage Maugarny, où sa veuve demeura avec leurs deux filles[2]. Sedaine dut la retrouver avec plaisir à Rubelle, et renouer ou continuer avec elle des relations qui remontaient plus haut que son mariage : fille d'un maître des requêtes, elle avait signé à son contrat, sous le nom de Marie-Claire Silva. Elle était destinée au triste choix de la Chabeaussière, en deuxièmes noces.

(1) De Jean Lempereur descendirent, d'un côté : François Lempereur, Mme Ruau d'Anserville, Mme Rossignol, Nicolas Le Bas du Plessis et son fils François-Nicolas ; de l'autre côté : Marguerite, femme de Jacques Petit des Landes, et, en ligne masculine dès lors, Gilbert, César, Charles-François, Charles-Jean Petit des Landes.

(2) Archives du Ministère de la Guerre. — A. Tardieu, *Les Tardieu de Maleissye*, Clermont-Ferrand, 1895, in-4°, 48 p. — De Maleissye, *Mémoires d'un officier aux gardes-françaises*, Paris, 1897, in-8°. — Archives de Margency.

Le même cercle enfin s'ouvrait à quelques poètes : à Delille, jadis professeur à Amiens, et reçu à l'intendance; au comte de Tressan, venant de Franconville; au voisin Sedaine.

De l'entretien de la compagnie de M. du Plessis, aux soirs d'automne, maint sujet m'a été rapporté par un de ses petits-fils. Par exemple : l'histoire de contrebandiers cachés et affamés au château de la Chasse, et dont les deux chefs vinrent demander au curé de Saint-Prix, dans le secret du confessionnal, de leur procurer des vivres; les séjours de La Fontaine au château de Magny, chez les Choart, ancêtres de Mme du Plessis, et l'origine de sa querelle avec Jean Choart (ou Chouart), si maltraité dans *le Curé et le Mort;* l'invasion d'une bande de sangliers poursuivis et affolés, qui traversèrent le parc et le salon de Rubelle; les scandales des deux châteaux de Saint-Leu, l'un habité par le président Droïn, pourvu d'armoiries depuis 1765, et vivant en liaison irrégulière; l'autre par Mme de Genlis, la gouvernante-maîtresse « qui fait, dit Mme Roland, des livres et autre chose », et que nos chasseurs s'amusaient à effrayer par des salves de coups de fusil, quand ils l'apercevaient en promenade près de ses clôtures. Il y avait aussi, parfois, des lectures de Sedaine.

Il était fort goûté; mais on écartait de la conversation la politique, et du programme *le Philosophe sans le savoir.* On aimait peu ce personnage, noble et l'ayant oublié, philosophe et le sachant trop, et se targuant avec complaisance de vivre en citoyen de l'univers. Mais *le Déserteur* avait vu croître son succès avec les années; il avait fait pleurer la cour et la ville, à la fois la duchesse de Chartres et Mme de Genlis. Celle-ci, qui n'aimait pas Sedaine, à vrai dire, avait pris sa revanche de cet accès de sensibilité, en riant aux larmes, — autres larmes, — de ce vers :

Mourir n'est rien ; c'est notre dernière heure,

sans se souvenir que l'auteur avait pu lire dans Chaulieu, auquel on l'a quelquefois comparé :

Mourir est simplement le terme de la vie[1].

A Saint-Prix, avec cette comédie encore, Sedaine émut toute la maison, du salon à l'office furtivement entr'ouverte, des officiers à leurs brosseurs. Un domestique du châtelain n'eut de cesse, après cela, qu'il n'eût acheté une de ces pendules, fort à la mode, qui représentaient une scène du *Déserteur*. Et quelles suites lointaines de cette soirée! Vers le milieu du dernier siècle, sa fille, alors très âgée, et voulant disposer de ce qu'elle avait, alla rechercher en province une petite-fille de M. du Plessis, et lui apporta, comme son bien le plus précieux, la pendule qu'elle avait héritée de son père. Elle pria la famille qu'elle rejoignait après un fort long temps d'accepter son présent, à la condition que la pendule ne serait pas vendue, et qu'elle-même pourrait la revenir voir tous les ans. Un billet placé sous le globe fut l'instrument de ce petit traité, qu'on observa religieusement. La donatrice renouvela jusqu'à sa mort son pèlerinage annuel vers le cher souvenir de son père, de Sedaine et de Saint-Prix. La vogue du *Déserteur* en bronze doré dura autant que celle de la pièce. Une pendule de ce genre a été décrite par Balzac, dans *la Vieille Fille*[2]. Lamartine estimait que l'illustration d'une œuvre de l'esprit par l'art populaire en était la consécration la plus touchante et la plus glorieuse.

(1) « Épître à la duchesse de Bouillon. » Voir la *Correspondance littéraire*, VIII, 329; et les *Mémoires* de Mme de Genlis, II, 23.

(2) Le motif « se composait de onze personnages, ayant chacun quatre pouces de hauteur : au fond, le déserteur sortait de sa prison, entre des soldats; sur le devant, la jeune femme évanouie lui montrait sa grâce ». Cette pendule, pour le dire en passant, aussi bien que le salon où elle figurait, ont été décrits d'après un intérieur du château de Glisolles (Eure), appartenant à la famille de Clermont-Tonnerre.

On doit bien penser que Sedaine, en villégiature à Saint-Prix, quoique fréquentant de riches voisins, ne s'y endormait pas dans les mêmes loisirs. La libéralité de Catherine avait achevé de le mettre au-dessus du besoin, mais non pas au large. Il n'en continua pas moins sa vie laborieuse et économe; ses succès de théâtre et de salon ne le dispensaient pas du terre à terre de la lutte quotidienne, et de défendre ses positions ici et là : auteur, il lui fallait se faire jouer; académicien, se faire payer. Deux problèmes, dont les difficultés le talonnèrent à Saint-Prix même.

Le 10 octobre 1782, au lendemain peut-être des applaudissements du château, il écrivait au ministre Amelot, pour se plaindre du retard apporté à la représentation de deux pièces qui avaient été, de la part du comité de l'Opéra, dès le 4 mai, l'objet de la résolution suivante : « MM. Sedaine et Monsigny sont venus au comité pour y faire la lecture de deux poèmes mis en musique : le premier intitulé *Philémon et Baucis,* le second *Pagamin* [*de Monègue?*]. Ces deux œuvres ont paru dignes de la réputation de leurs auteurs, et pourront être mises en répétition vers le mois d'octobre. » Sedaine, cette époque venue, n'entendant parler de rien, rappelle au ministre l'engagement du comité, le compte à tenir, suivant ses propres instructions, de la célébrité et des succès antérieurs des auteurs. Monsigny (il dit n'oser parler de lui-même) n'a rien donné qui n'ait réussi : « La preuve actuelle serait fournie par *la Reine de Golconde,* seul ouvrage d'auteurs vivants (il parle de lui tout de même) qui ait seize années de date, et qui se soutienne après les Gluck et les Piccini. » Il y a lieu, d'autre part, de se hâter, à cause d'une opération de la cataracte que Monsigny doit subir bientôt. Qu'adviendrait-il si le musicien manquait à la répétition d'un ouvrage préparé depuis douze ans? Et, après tous

ces arguments, cette excuse : « Si je n'étais pas en vacances à la campagne [à Saint-Prix], je n'aurais pas pris la liberté de vous écrire, et je vous aurais présenté moi-même ce mémoire. » Le comité, aux répétitions, revenant sur son impression première, ne fut satisfait ni du poème, ni de la musique. Monsigny abandonna sa partition à Sedaine, qui chargea de la retoucher Désaugiers, médiocre compositeur, incapable d'en faire rien de mieux. Par un destin bizarre, le poème seul de *Pagamin* a survécu, et seule, la musique de *Philémon*(1).

Second sujet de soucis : les retards du Trésor envers l'Académie et lui-même. Voici encore une lettre, que j'ai tout lieu de croire écrite de Saint-Prix et inédite, et où se révèle, d'une façon intéressante, l'étroitesse de la situation de Sedaine. Elle fut adressée au comte d'Angiviller, le 23 avril 1783 :

Monsieur le comte,

En quoi puis-je avoir confiance, si ce n'est dans le brevet du Roi qui me fait secrétaire perpétuel de son Académie ? Il mande et ordonne au directeur général de me faire jouir des émoluments et appointements attachés à cette place.

Sept années entières se sont écoulées sans que j'aie reçu mes droits de présence; ils montent à 5,500 livres, somme considérable pour un père de famille dont la place n'a d'appointements que 1,200 livres, sans y comprendre cependant ces droits de présence.

Je n'ai point, comme les autres académiciens, la ressource des travaux des bâtiments. Si quelque bien de famille n'aidait à me soutenir, mes modiques appointements et émoluments ne pourraient me faire vivre, et, s'ils ne sont pas payés, que puis-je devenir?

(1) Voir un article de la *Revue internationale de Musique* (année 1898, p. 546), par M. Henri de Curzon, auteur de la découverte des documents qui lui en ont fourni le sujet. La représentation d'une pièce du nom de *Pagamin* au théâtre lyrique des Amis de la Patrie paraît lui avoir échappe. Mme de Vandeul a signalé, parmi les pièces laissées par Sedaine en portefeuille, *Pagamin de Monaigue*. Le théâtre des Amis de la Patrie n'est autre que le théâtre Louvois, ainsi appelé de 1794 à 1796.

Je vous demande très sincèrement pardon d'avoir mis, Monsieur, sous vos yeux les propres termes de mon brevet; je n'ai voulu en cela que justifier mon droit à la demande que j'ai l'honneur de vous faire. D'ailleurs, j'en appelle à votre justice, et j'implore votre protection.

Je suis avec un profond respect, etc...

J.-M. Sedaine.

La lettre originale, que j'ai sous les yeux, porte cette annotation, émanée des bureaux du comte d'Angiviller, sans doute : « 22 avril, répondu qu'il sera payé en mai, l'assignat décidé depuis longtemps étant au point de se réaliser ».

Mais le secrétaire perpétuel satisfait insiste, avant l'automne, pour que l'Académie elle-même obtienne payement de droits de présence fort arriérés. Il écrit, le 20 août, au même personnage, et faisant allusion à la visite déjà ancienne d'un comptable de l'administration, qui était venu vérifier l'importance des débets :

S'il m'avait demandé un éclaircissement sur leur titre, il vous aurait épargné, Monsieur le comte (car je connais la bonté de votre cœur), il vous aurait épargné de m'imputer une faute, ou à moi de rougir de l'avoir faite.

Pour prouver ma bonne foi dans cette affaire, j'ai l'honneur de vous envoyer ce que l'Académie m'a permis de lui lire à sa dernière séance.

L'Académie a nommé des commissaires pour rédiger les observations que vous lui faites l'honneur de lui demander, et elle les fera sans doute avec le même esprit qui a animé ses prédécesseurs.

Louis XIV leur fit écrire de ne pas s'assembler, parce qu'il ne pouvait payer *comptant* les droits de présence *aux présents,* et ils demandèrent au roi la grâce de s'assembler sans y prétendre.

Le 30 avril 1694, la lettre du surintendant leur permet de s'assembler, quoique (dit cette lettre) ils ne doivent pas être payés *de leur assistance présentement.*

La France, alors, était aussi malheureuse qu'elle est fortunée en 1783.

Je suis avec un profond respect, etc...

J.-M. Sedaine.

Le coup d'aiguillon, l'appréciation téméraire par quoi termine le secrétaire perpétuel déplurent, comme on en

est averti par cette annotation marginale : « Le 24 août, M. le D[irecteur] G[énéral des Bâtiments du Roi] a répondu par une lettre à laquelle il a ajouté, de sa main, un post-scriptum mesuré, sur l'indécence du ton du sieur Sedaine. » Je suppose que c'est à cette observation que celui-ci répliquait, à son tour, dans la lettre qu'un catalogue de M. Noël Charavay analyse comme suit : « Curieuse lettre, écrite [au comte d'Angiviller] en qualité de secrétaire de l'Académie d'Architecture, où il s'excuse de ne pas lui avoir parlé avec assez de réserve. »

Une grande compensation lui fut *Richard Cœur-de-Lion*, donné le 21 octobre 1784, et qui allait lui rouvrir une veine de bonheur. A l'histoire si connue de cet événement littéraire j'ajouterai un épisode. Grétry, que les applaudissements avaient évidemment grisé, écrivait à son collaborateur, deux jours après la première représentation, cette lettre, conservée dans la famille de Sedaine : « Mon ami, tout Paris fait un dénouement pour *Richard*. On ne lui donne pas moins que le succès du *Mariage de Figaro*, si le Roi était délivré d'une manière triomphante, et par un coup de théâtre qui frappât les spectateurs. J'y ai donc rêvé aussi, de mon côté, et voici ce que je viens vous proposer, et qu'il serait très facile de réaliser pendant l'enrouement de Philippe [l'acteur qui jouait le rôle de Richard]... » Suit un projet de remaniement confus et peu intéressant, où le coup de théâtre désiré par Grétry se prépare comme suit, avec un doute historique gênant : « On entendra derrière le théâtre deux ou trois coups de canon (ou un roulement de tambour), quoique la poudre ne fût (peut-être) pas inventée. » Sedaine en dut sourire. Sans tambour ni canon, — prématuré, — *Richard* allait lui assurer la reprise de possession de la scène italienne, et la conquête prochaine d'un fauteuil à l'Académie, et, entre temps, faire monter aux lèvres du Roi ce refrain joyeux :

Quand les bœufs
Vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.

En attendant cette lamentation tragique de la cour, prélude de la détresse des journées d'octobre :

O Richard ! ô mon Roi !
L'univers t'abandonne...

La vie de Sedaine, comme celle des personnages de théâtre, est pleine de changements et de contrastes, où son historien est obligé de le suivre. Repassant donc dans la coulisse, c'est-à-dire revenant pour un instant à sa modeste villégiature, je ne ferai guère que signaler sa présence à Saint-Prix en 1785. Il y marie sa femme de chambre avec un voisin du Louvre[1]; il y négocie, pour le prix de six cents livres, la vente du livret de *Richard Cœur-de-Lion,* se réservant le droit de le joindre à une édition de ses œuvres complètes. Et puis, l'année suivante, La Harpe nous donnera cette nouvelle : « Il s'agit actuellement de remplacer M. Watelet, que l'Académie vient de perdre, et, pour cette fois, il est probable que ce sera Sedaine qui obtiendra enfin le prix de la persévérance. Je ne sais s'il y en eut jamais une pareille : c'est la quatorzième fois qu'il se présente. » Sedaine fut élu, en effet, à soixante-sept ans ; il était arrivé à trente-sept à la scène ; à quarante-huit ans au mariage, tard partout.

Le talent de Sedaine, si original en sa nouveauté, n'avait rien d'académique. Il ne se tirait point du développement sans peine et sans heurts, comme il l'a reconnu lui-même dans son discours de récipiendaire. C'est pourquoi

(1) Geneviève-Thérèse Ménétra, veuve Bourlier, âgée de quarante-six ans, épousa, le 6 juin, Pierre Lacour, âgé de quarante ans. La même fut marraine, le 12 octobre 1786, avec Jacques Fié, serrurier à Saint-Prix, d'un enfant de Silvain Philippon, maçon du même lieu. (Archives de Saint-Prix.)

il en fuyait les occasions, ainsi que Lemierre, prenant acte de sa franchise, le lui fit observer dans sa réponse. En effet, il n'aimait rien tant que de remplacer des phrases par des mots, voire par des réticences et des jeux de scène ; il ne connut l'abondance que des points suspensifs. Il eut nombre de mots heureux, mais d'autres qui trahissaient son impuissance. Le *Philosophe,* accablé du malheur qu'il voit prêt à fondre sur une famille en fête, s'écrie : « Je me suis couché le plus tranquille, le plus heureux des pères, et me voilà ! » Les amoureux, dans ce théâtre, réduisent leurs effusions à une exclamation, presque à un cri. Lisez : *On ne s'avise jamais de tout, Guillaume Tell,* ou *Félix,* vous trouverez l'emploi répété d'une formule si simple : « Ah ! Lise... Ah ! Dorval. — Ah ! Marie... Ah ! Mektal. — Ah ! Thérèse... Ah ! Félix. » Et pour remercier un bienfaiteur qui les unit, Félix et Thérèse, à eux deux, n'ont qu'une parole : « Ah ! Monsieur. »

Sedaine, qui a donné ce précepte de mettre un an à combiner une pièce et un mois à l'écrire, n'était pas loin de penser que le style est une parure vaine, ou, pour le trancher net, ne sert de rien. S'il a exceptionnellement donné à *la Gageure imprévue* une forme cherchée et brillante, il a, sans doute, voulu prouver que sa sécheresse coutumière était aussi bien une forme d'art, et lui épargnait un effort disproportionné. Un paysan bredouille, dans *le Comte d'Albert*, des protestations d'amour et de respect, et le seigneur auquel elles s'adressent répond sentencieusement : « Voilà la vraie éloquence ! » L'auteur a prêté à Lucas, dans *les Sabots,* sa propre devise : « Il n'y a qu'un mot qui serve. » Avouons qu'il s'est fait une poétique de son indigence. Il l'a une fois, — et sa renommée s'en prolonge, — admirablement employée, pour ébaucher avec quelques touches, presque rien, la délicieuse figure de Victorine, à l'aube naissante de l'amour qui s'ignore. Avant

le duel, Vanderk fils : « Tu ne rendras cette montre qu'à moi... qu'à moi... » — Après le duel, Victorine : « Qu'à moi! Qu'à moi! Ah! cruel... » Et Sedaine s'est refusé à ajouter un trait de plus à l'esquisse. Une dame lui demandait, un jour, chez le naturaliste Bosc, leur ami commun : « M. Sedaine, dites-nous donc ce que devient Victorine? » Et lui de répondre : « Ah! Madame, allez-y voir[1]. » Il n'a jamais songé au mariage de Victorine, craignant instinctivement, sans doute, de retomber dans la « comédie larmoyante », avec lequel il fut le premier à rompre. Je doute que la comédie de George Sand, toute en crises de sensibilité, l'eût satisfait.

(1) Je tiens le mot de mon ami Alexandre Beljame, un petit-fils de Bosc, professeur à la Sorbonne.

CHAPITRE III

Sedaine et les Philosophes.
La Révolution au village. — Dernières années.
(1789-1797)

§ I.

Gloire de Sedaine. — Sa froideur envers la cour. — Son enthousiasme pour l'Encyclopédie. — Philosophe amer dans « Raimond V » et dans « Félix ». — Sa crainte de la République.

Sedaine eut, vivant, le plus clair de sa gloire : les applaudissements de la foule et les suffrages d'une élite, un grand renom à l'étranger et, même sans le prestige académique, d'incroyables promesses d'immortalité. Grimm ou Meister, *la Correspondance littéraire,* en un mot, l'a comparé à Molière, après les petits opéras comiques du début; à Molière et à Térence, après *le Philosophe,* pour lequel Diderot fut près de se battre; à Shakespeare, après *le Déserteur* et *le Comte d'Albert,* d'accord non seulement avec Diderot, mais avec La Harpe même, le plus dur des aristarques pour l'auteur. Un même jour, il occupa trois théâtres avec de grandes pièces : *Aline* à l'Opéra, *le Philosophe* aux Français, *le Roi et le Fermier* aux Italiens. Oui, — il faut le répéter, — aux yeux des contemporains de

Sedaine. Shakespeare revivait en lui, au point de faire croire à la métempsycose ; on lui disait, le voyant absorbé dans la lecture de la récente traduction de Letourneur, qu'il avait l'air d'un fils qui a retrouvé son père. Mme du Deffand, Ducis et d'autres parlaient couramment de son génie. « Génie en son genre », suivant une restriction de Sainte-Beuve, que, soit dit en passant, repoussera Sarcey, rare héritier de l'enthousiasme d'antan. Aux modernes, en général, « ingénieux », suffirait, ou encore « génie sans style »[1].

Cependant Grimm, ce très exceptionnel ami, peut-être pour stimuler Catherine en faveur de son protégé, a reproché à la cour de France de ne pas l'avoir placé à son rang, et a prétendu l'y faire remettre par celle de Russie. Grief imaginaire : Sedaine était goûté à Versailles et à Fontainebleau autant qu'à Paris ; on le voyait jouer avec plaisir au théâtre des deux châteaux, et, mieux encore, on le jouait dans l'intimité de Trianon, comme *la Correspondance littéraire* en publiait la nouvelle avec éclat, sous la date d'août 1780 :

Les spectacles donnés, ces jours passés, dans la jolie salle de Trianon, intéressent trop l'honneur du théâtre et la gloire de M. Sedaine, pour ne pas nous permettre d'en conserver le souvenir dans nos fastes littéraires. On n'a jamais vu, on ne verra sans doute jamais *le Roi et le Fermier* ou *la Gageure imprévue* joués par de plus augustes acteurs, ni devant un auditoire plus imposant et mieux choisi. La Reine, à qui

(1) *Correspondance littéraire*, édit. Tourneux, IV, 502 ; V, 191 ; VI, 443, VIII, 92, 316 ; — Diderot, *Œuvres complètes*, édit. d'Assézat et Tourneux, VIII, 352, 383, 384 ; XIX, 213, 359 ; — La Harpe, *Cours de Littérature*, édit. Agasse, IX, 410 ; *Correspondance littéraire*, édit. Migneret, 1805-1807, 6 vol. in-8°, V, 138 ; — Mme du Deffand, *Correspondance inédite*, édit. de Saint-Aulaire, 1859, 2 vol. in-8°, I, 175 ; II, 218 ; — Ducis, *Œuvres*, Vie de Sedaine ; — Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, IV, 329 ; — Sarcey, *Chronique théâtrale du Temps*, 8 août 1881. — Sedaine, en 1766, faisait imprimer, sous forme de préface au *Philosophe sans le savoir*, une *Épître* en vers, à lui-même adressée par M. G..., où on lit :

Voilà le secret de Molière,
Longtemps perdu, mais retrouvé par toi.

aucune grâce n'est étrangère, et qui sait les adopter toutes, sans perdre jamais celle qui lui est propre, jouait, dans la première pièce, le rôle de Jenny; dans la seconde, celui de la soubrette. Tous les autres rôles étaient remplis par des personnes de la société intime de Leurs Majestés et la famille royale [acteurs : le comte d'Artois, le comte de Vaudreuil, le comte d'Adhémar; actrices : la duchesse de la Guiche, la comtesse Diane de Polignac]. Les mêmes acteurs ont joué depuis, sur le même théâtre, sans y avoir admis beaucoup plus de spectateurs : *On ne s'avise jamais de tout* [de Sedaine], et *les Fausses Infidélités,* de M. Barthe.

C'est le 1er août 1780, un an avant celles de Tsarskoé-Sélo, que furent inaugurées les représentations de la troupe royale, à Trianon, avec les deux pièces de Sedaine[1]. La seconde représentation inscrivit à son programme, le 10, comme on vient de voir, *On ne s'avise jamais de tout.* A la troisième, le 6 septembre, rien de Sedaine. A la quatrième, la dernière de cette série, qui eut lieu le 19, le spectacle se composa de *Rose et Colas* et du *Devin de village.* La santé de la Reine et la mort de sa mère interrompirent ces plaisirs. Quand elle y revint, le 6 juin 1783, elle joua dans *les Sabots;* elle avait une prédilection pour ce vaudeville, comme Louis XV, pour *On ne s'avise jamais de tout.* Grimm pouvait-il espérer plus belle part pour son ami ?

Non, il avait son plan, j'imagine; la vérité est que ni le Roi ni la Reine surtout n'eurent de préventions contre celui qu'ils voulaient que Papillon de la Ferté appelât, non pas « Sedaine », mais « M. Sedaine », comme ils faisaient eux-mêmes. Il a sans doute dépendu de lui de s'avancer davantage dans les faveurs de la cour, en y faisant meilleur visage. Tout le monde ne pouvait partager la hauteur de sentiments du maréchal de Maillebois, disant[2] : « Ce que j'en aime de cet homme-là, c'est qu'il ne nous aime pas. » La conduite commune est de ne pas se laisser

(1) Adolphe Jullien, *la Comédie à la cour de Louis XVI, le théâtre de la Reine à Trianon,* Paris, 1877, in-12.

(2) Princesse Constance de Salm, *Éloge historique de Sedaine.*

prendre à qui vous tient ou se tient soi-même à distance, de demander en échange de ses bonnes grâces autre chose que de la réserve et de la froideur.

Le penchant de Sedaine était bien connu : les compagnons de sa vie, dont il était fier et même un peu vain, furent les philosophes, et son cheval de bataille, l'*Encyclopédie.* Il en a parlé d'abondance de cœur, dans son discours de réception à l'Académie : « O d'Alembert !... Et vous, Diderot !... Vous serez des Dieux pour la postérité ! » C'est le rang suprême que La Fontaine assignait à Descartes. Et, dans son enthousiasme pour son livre favori, pour « le monument immortel », le récipiendaire le loue en des termes empruntés à l'auteur de la préface ; il assure, après d'Alembert, et sans le nommer, qu'un livre de ce genre, écrit dans l'antiquité et lui ayant survécu, nous eût consolés de la perte de tous les autres. Pour une fois, sortant de son genre, à la vérité, il ne méritait pas le compliment de Voltaire : qu'il n'empruntait rien à personne.

Son œuvre théâtrale porte naturellement la trace de cet état d'esprit, comme la correspondance où Dufort nous signalait « un tas de lettres philosophiques ». Ses vues personnelles étaient fort courtes, et sans éloquence ; mais, au théâtre, les allusions et les lieux communs suffisent, arrangés avec le tour de main voulu, avec l'art que le génie du lieu souffle à quelques-uns. Dès le début, il prit au sérieux et il eut à cœur de justifier le titre qu'on lui donnait d' « aide de camp de Diderot ». Dans sa première pièce, *le Diable à quatre,* il hasarde un lardon sur les marquises [1]. Dans *le Roi et le Fermier,* tout en tirant son chapeau au Roi, il a le dessein arrêté, comme il dit en propres termes dans la préface, de lui « faire entendre des vérités utiles ». A toute occasion, les courtisans sont cri-

(1) Acte I, scène XI.

blés de traits, pour leur vanité, leur impertinence, leur manque de cœur ou de scrupules. Voyez, à ce sujet, *le Roi et le Fermier* encore [1], *Aucassin et Nicolette* [2], *le Comte d'Albert* [3]. Et, aussi bien, *Richard Cœur-de-Lion*, où la noblesse en péril puisera un poignant appel aux fidélités défaillantes, n'est pas exempt de récriminations contre elle-même [4]. Qu'on se rappelle l'allusion au grief de la chasse : « Voilà deux hommes tués pour un lapin ! » et d'autres mots qui naissaient aussi peu naturellement du sujet. On comprendra que je n'insiste guère sur la pièce la plus significative et la plus célèbre à ce point de vue, et qui mit au service des idées nouvelles une forme dramatique presque achevée : le nom du *Philosophe sans le savoir* est sur toutes les lèvres, et sa thèse égalitaire dans toutes les mémoires.

La morale tourne en satire dans *Raimond V*, et surtout dans *Félix*, composés à des dates voisines, alors que l'auteur s'exaspérait de voir prolonger l'interdiction de *Maillard*. *Raimond V* n'est rien autre qu'une série d'aigres remontrances, un cahier révolutionnaire dialogué, et qui, nous l'avons vu, — chose à peine croyable, — impossible à produire en France, fut offert à la souveraine de Russie. Sedaine, non content d'y vitupérer l'ineptie et la malfaisance de la noblesse, y marquait des points d'attaque contre le trône et l'autel. Catherine en témoigna une vive satisfaction, comme philosophe ; elle le paya en impératrice, et ne le fit pas jouer. *Félix*, d'une inspiration moins ambitieuse, au fond plus amère, prend à partie, non pas seulement les premiers ordres, mais les catégories bourgeoises. Un mouvement s'y dessine contre l'édifice social ; mais le

(1) Acte II, scène III, et acte III, scène X.

(2) Acte II, scène IX.

(3) Acte II, *passim*.

(4) Acte I, scène IV, et acte III, scène IV.

pamphlet était en musique, ce qui empêcha d'aussi bien le comprendre. L'entreprise dépassait la portée de l'opéra comique, et, au surplus, celle du bras de l'auteur. Mais quel chemin parcouru ! En 1765, *le Philosophe* s'inclinait devant « le magistrat qui fait parler les lois et le guerrier qui défend la patrie ». En 1777, la même plume livre à la risée l'homme de robe et l'homme d'épée, le prêtre et le noble. *La Correspondance littéraire* ne se tint pas de blâmer le « rôle odieux » des personnages « qui ne cessent d'occuper la scène, et qui ne semblent l'occuper que pour avilir l'état dont ils portent le caractère [1] ». Une moralité, en faibles couplets, visant la faute d'un père qui n'a pas fait de ses enfants des fermiers comme lui, semble, à première vue, la conclusion de la pièce ; grâce à quoi, elle fut donnée devant la cour même. Mais la thèse véritable était résumée dans cette prose dure : « Et moi, je vois que, dans le monde, il n'est point d'état qui ne se soit arrangé avec sa conscience, et qui ne se soit fait des moyens pour se dispenser d'être juste. » Avant-goût du pessimisme, presque du nihilisme, si j'ose dire, chez ce protégé de Catherine !

L'échec de *Félix* en a presque effacé le souvenir, et Sedaine est demeuré pour le public lettré un Vanderk, demi-noble demi-bourgeois, ou, comme on dit à la Comédie-Française, un grand bourgeois, enveloppant ses vues généreuses et sa tendresse paternelle d'une dignité un peu gourmée et d'un certain ronron philosophique. Dufort va jusqu'à en faire un timide, dans l'anecdote suivante, qu'il conte avec si peu d'étonnement de ce qui a suivi [2]. Le comte de Cheverny s'était laissé affilier aux Jacobins, à leur début, — ou plutôt aux Amis de la

(1) Tome XII, p. 26.

(2) *Mémoires*, II, 387. On était alors en octobre 1789.

Constitution, — entraîné par sa camaraderie avec Beauharnais, l'abbé d'Espagnac et d'autres ; et lui-même y présenta quelques amis, parmi lesquels Boullongne, Pajou et Sedaine. Peu après, le club commença à prendre couleur : « Quelqu'un, dans cet antre affreux, lança un propos si révoltant, appuyé par Lameth, d'Aiguillon et Rœderer, que quelqu'un s'écria : « Où veut-on donc « nous mener ? Qu'on le dise, qu'on s'explique ! Serait-il « possible qu'on voulût convertir le royaume en répu« blique ? » Des rires sardoniques furent la réponse. Sedaine, qui était avec nous, le remarqua avec effroi ». Donc Sedaine aurait frissonné, à entendre parler, pour la première fois, de république. Son avenir, alors, était caché aux autres et à lui-même ; on n'aura qu'à nous suivre à Saint-Prix pour le voir habitué au mot et rallié à la chose, et ne semblant plus garder ni reconnaissance ni mémoire des faveurs de Trianon.

§ II.

Garde nationale villageoise. — Acheteurs de biens nationaux. — Larive, Dumangin. — Histoire de Mlle Rihm. — Agrandissements a Saint-Prix. — Collaboration avec Grétry. — Serment républicain.

La Révolution fut enthousiasme, effroi et convoitise. Les deux premiers sentiments, si prompts à se mêler, poussèrent à l'institution des gardes nationales. La vallée de Montmorency, comme la plupart des campagnes de France, avait connu cette action réflexe des premières excitations anarchiques qu'on appela « la journée de la peur » (27 juillet 1789). La forêt qui la borde au nord

augmentait ses alarmes. Aussi accueillit-elle avec empressement le décret du 12 juin 1790, qui organisa temporairement la garde nationale, en comprenant dans ses cadres tous les citoyens actifs. Saint-Prix fut pourvu d'une troupe de cent hommes : entendez le mot surtout dans son sens le plus vague, car que pouvait-ce être qu'un rassemblement, une « troupe » formée de gens sans équipement, sans armes, ni argent pour s'en procurer, ni, bien entendu, la moindre instruction militaire ? On la rassembla donc, le 14 juillet 1790, en l'honneur de la Fédération, pour prêter « serment de fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi », serment signé aussi bien par « François-Nicolas Le Bas, ci-devant du Plessis ». L'ancien seigneur a reçu le commandement d'un régiment d'infanterie, après le licenciement des gardes françaises. Un ancien procureur au Châtelet de Paris, locataire du prieuré blanc, Maximilien Pichon, est nommé commandant de la garde nationale ; il la rassemble encore pour assister à un *Te Deum*, et recevoir un drapeau qu'il lui offre. Mais un signe de ralliement étant vain, sans armes, on se résolut, le 5 décembre 1790, à faire une collecte parmi les propriétaires fonciers ; cinq seulement, des Parisiens, y participèrent, donnant [1] :

Le bailli de Champignelle . .	395	livres
MM. de Vaux et de Brainville.	200	—
M. du Plessis	60	—
Mlle Rihm	48	—
M. Sedaine.	15	—
Total	718	livres

Le bailli de Champignelle figure là comme propriétaire de la ferme que l'ordre de Malte possède à Rubelle, où

(1) Registres municipaux de Saint-Prix

nous l'avons signalée[1]. On connaît les trois souscripteurs suivants, les habitants de la Terrasse et du château. Mlle Rihm est une personne d'une cinquantaine d'années, masquant d'apparences respectables un passé qui fut tout à la joie, et où nous trouverons la clef d'une petite scène de l'histoire de Mme de Pompadour. Les 718 livres recueillies fournirent de quoi habiller un tambour, habiller et payer un instructeur, installer un corps de garde au prieuré noir, et enfin acheter vingt-cinq fusils de Maubeuge, à 18 livres la pièce : vingt-cinq fusils pour cent hommes[2] ! Ils suffiront cependant pour consommer la dépossession de l'ancien seigneur émigré. On parlait beaucoup de La Fontaine chez lui ; il dut se souvenir de l'oiseau « mortellement atteint d'une flèche empennée » :

Des enfants de Japet toujours une moitié
Fournira des armes à l'autre.

Au printemps de 1791, la curée des biens nationaux, ce que le cahier de Jagny appelait « le gros lot de l'État » et une brochure d'un moine d'Hérivaux « le grand coup de filet des états généraux », déchaîna soudain la convoitise de tout un peuple. L'épargne était considérable, aux environs de Paris principalement, ce qui oblige à rabattre des tableaux de misère où l'histoire s'est exagérément apitoyée. Une nuée de petites gens, associés quand il le

(1) Plus précisément, nous avons affaire ici à Jacques-Armand de Rogres de Champignelle, chevalier profès et procureur général de l'ordre de Malte, commandeur de Louviers et Vaumion ; il était le troisième fils de Charles-Louis, marquis de Champignelle et de Catherine-Louise-Marie de Brisay, le frère puîné du bailli Charles-Casimir, qui figure parmi les Carmontelle du Musée Condé. Comme on verra qu'il y a lieu d'insister sur le nom de Brisay, je noterai que celle-ci était elle-même fille de Jacques-René, marquis de Denonville, gouverneur et lieutenant-général dans la Nouvelle-France et le pays de Canada, et de Catherine Courtin de Tanqueux.

(2) La garde nationale de Versailles, composée de 6,672 hommes, ne reçut que 1,340 fusils ; proportion encore moindre. (*Revue de l'histoire de Versailles*, novembre 1905, p. 298 et 304.)

fallait, se jetèrent sur les champs et absorbèrenr de beaux domaines : ainsi, à Saint-Prix, celui du Temple, dont la ferme même trouva acquéreurs de cette catégorie. Cependant, pour les maisons d'habitation bourgeoise et les châteaux, les acquéreurs urbains durent venir plus d'une fois à la rescousse[1]. Dans notre village, les prieurés tombèrent aux mains de deux procureurs au Châtelet, ou, si l'on veut user des qualifications nouvelles, de deux hommes de loi. Le prieuré blanc fut adjugé, le 4 mai 1791, à son locataire Pichon, qui déjà s'était essayé au métier d'agriculteur, en louant les terres du Temple. L'adjudicataire du prieuré noir, un certain Aubisse, vaut à peine d'être nommé. Deux acquéreurs de biens nationaux plus marquants furent l'acteur Larive et le médecin Dumangin, tous les deux de la connaissance de Sedaine, et qui, ayant quelque rôle dans la suite de ce récit, méritent qu'on s'y arrête.

Le premier, une connaissance de théâtre, Jean Mauduit, dit Larive (ou de Larive), avait déjà réputation et fortune. Il se qualifiait de pensionnaire du Roi, à cause d'une rente de mille livres qu'il en recevait ; infime contribution au train de fermier général qu'il menait au Gros-Caillou. La Révolution l'avait enivré ; les réunions populaires se laissèrent facilement séduire à la belle assurance des comédiens, à leur débit facile, à leur éloquence apprise. Larive ne fut pas le seul de cette catégorie à être nommé commandant d'un bataillon de la garde nationale et président du district. C'était d'ailleurs un homme intelligent, entreprenant, et que la spéculation tenta toute sa vie. La vallée de Montmorency lui plut ; il acheta de beaux lots à Montlignon et à Saint-Prix. A Saint-Prix, entre autres, une petite ferme dite des Célestins, située à côté de celle

(1) Archives de Seine-et-Oise, *Biens nationaux*.

de la Terrasse, et qu'il fit aussitôt raser (mars 1791), pour reconstruire sur son emplacement, en très belle vue, une maison d'habitation. Un peu tard s'aperçut-il, après cela, que l'accès en était malaisé, la route de Montlignon n'étant rien de plus alors qu'un sentier. Il imagina le tracé d'un chemin qui viendrait d'Eaubonne, en pente douce, aboutir presque à sa porte, et en même temps un plan de réfection de la voirie du village, car, pour intéresser les paysans à son projet, il ne fallait pas que son intérêt parût seul en jeu. Puis il se mit en quête de concours ; Sedaine, entre autres, promit la grosse somme de cent livres ; l'affaire échoua. Larive, dépité, moins de trois mois après l'incident, moins de dix-huit mois après l'acquisition de ses biens à Saint-Prix, les revendit, et alla créer à Montlignon, sur un fonds plus vaste, — cent arpents de bois, achetés des chanoines de Vincennes et des Mathurins de Montmorency, — non plus une maison, mais un hameau, « le hameau Larive », qui a ce nom au cadastre et une histoire.

Une *Notice* biographique existe sur « Jean-Baptiste-Eugénie [*sic*] Dumangin, de Château-Thierry, docteur-régent et ancien professeur à la Faculté de médecine à Paris, médecin en chef de l'hôpital de la Charité, médecin du dauphin Louis XVII (1744-1826)[1] ». A ces traits généraux de sa carrière, ajoutons quelques mots sur son rôle politique, qui n'y apparaît point, et pourtant le jeta dans le plus vif de la mêlée, aux premières heures de la Révolution. Électeur, pour le tiers état, du district de Saint-Germain-l'Auxerrois, il protesta contre la nomination, par cet ordre, de l'abbé Sieyès. Il fit partie du « Comité permanent » institué le 13 juillet, à l'Hôtel de Ville, pour

(1) Par le docteur Corlieu. J'en dois la communication à la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

pourvoir aux subsistances et à l'organisation de la milice ; puis, trois semaines plus tard, du « Comité provisoire de police, sûreté et tranquillité de la ville ». Comme membre de ce Comité, il signa un arrêté suspendant les représentations de *Charles IX*. Les orages de ce commencement de carrière le dégoûtèrent-ils de visées plus ambitieuses, ou les épines de son caractère mirent-elles une prompte fin à la faveur populaire ? Le fait est que l'assemblée de la Commune convoquée le 18 septembre ne le compta pas dans ses rangs. Veuf, avec une fille unique, il se consola dans des liens légers, que j'ai lieu de croire qui l'attirèrent à Saint-Prix. Il y acheta, le 8 janvier 1791, des héritiers du président d'Albert, l'ancienne propriété des Vendôme, qui confinait au château de Rubelle. Ce ne fut donc pas un acquéreur de biens nationaux de la première heure ; mais il avait, dès lors, jeté son dévolu sur le beau parc qui le joignait, et que le sort menacé des ci-devant seigneurs désignait aux appétits d'alentour.

L'année 1791 vit se renouveler à peu près tout le voisinage de Sedaine à Saint-Prix ; j'achèverai de le montrer, en faisant connaître au lecteur cette demoiselle Rihm, dont j'ai promis d'éclairer le passé. Elle a joué un petit rôle, inaperçu jusqu'à ce jour, dans l'histoire de Mme de Pompadour, et dont Mme du Hausset rapporte en ces termes le premier épisode (1) :

J'avais été, un jour, à la comédie de la ville à Compiègne, et, Madame [de Pompadour] m'ayant fait des questions sur la pièce, me demanda s'il y avait beaucoup de monde, et si je n'avais pas vu une belle demoiselle. Je lui répondis qu'effectivement, dans la loge près de la mienne, il y avait une jeune personne qui était entourée de tous les jeunes gens de la cour. Elle sourit et me dit : « C'est Mlle Dorothée ; elle a été, ce soir, au souper du Roi, et ira demain à la chasse. Vous

(1) *Mémoires de Mme du Hausset, femme de chambre de Mme de Pompadour*, Paris, édit. Barrière, 1867, in-12, p. 86.

êtes étonnée de me voir si instruite et j'en sais encore plus. Elle a été amenée ici par un Gascon qu'on appelle Dubarré ou Dubarri, qui est le plus mauvais sujet qu'il y ait en France. Il fonde des espérances sur les charmes de Mlle Dorothée, auxquels il ne croit pas que puisse résister le Roi. Elle est effectivement très belle. On me l'a fait voir dans mon petit jardin, où on l'avait menée, sous prétexte de se promener. C'est la fille d'un porteur d'eau de Strasbourg, et son cher amant, pour début, demande d'être ministre à Cologne. — Est-ce que Madame aurait été inquiète d'une créature comme celle-là ? — Tout est possible, dit-elle ; mais je crois que le Roi n'oserait donner un tel scandale ; et heureusement que Lebel, pour l'acquit de sa conscience, a dit au Roi que la belle Dorothée était rongée d'un vilain mal, et il a ajouté : « Votre Majesté ne guérit pas de cela comme des écrouelles. » Il n'en a pas fallu davantage pour écarter la demoiselle. — Je vous plains, Madame, lui dis-je, un jour, tandis que tout le monde vous envie. — Ah ! me répondit-elle, ma vie est, comme celle du chrétien, un combat perpétuel...

Sénac de Meilhan a mentionné le même incident, puisé sans doute à la même source, en le datant de 1756, et en ajoutant que Dorothée, après son échec, entra à l'Opéra [1]. Mais du Barry « qui ne trouvait pas de meilleur moyen de faire fortune que de donner une maîtresse au Roi », « continua à s'occuper de son projet, malgré le mauvais succès de sa première tentative ». Et il garda Dorothée jusqu'à ce qu'il eût l'heureuse chance de la colloquer, à bon prix, au mari de Mme de Pompadour, M. Le Normand d'Étioles, qu'une place de fermier général acheva de consoler. Mme du Hausset a perdu de vue la donzelle, et ne paraît pas la reconnaître en écrivant ces lignes, quelques années plus tard [2] :

On avait donné à Madame un fort bon conseil, c'était de faire envoyer à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, M. Le Normand, son mari. Cela aurait diminué une partie du scandale qu'il y avait à voir Madame, avec le titre de marquise, à la cour, et son mari fermier général à

(1) On sait que le manuscrit des *Mémoires* de Mme du Hausset lui avait été donné par Marigny, le frère de Mme de Pompadour, et qu'il le remit lui-même, à Vienne, à M. Crawfurd, qui en fut le premier éditeur.

(2) *Mémoires*, p. 117.

Paris. Mais il était tellement attaché à la vie de Paris, à ses habitudes à l'Opéra, qu'on ne put jamais le déterminer. Madame chargea un M. Darboulin [1], qui avait été de sa société avant qu'elle fût à la cour, de négocier cette affaire. Il s'adressa à une demoiselle Rem, qui avait été danseuse à l'Opéra, et qui était la maîtresse de M. Le Normand; mais elle était comme lui, et préférait la vie de Paris. Elle ne voulut point s'en mêler.

Peu après la mort de Mme Pompadour, il fut bruit du mariage du veuf avec son ancienne danseuse, et un quatrain sanglant. rapporté par Bachaumont, sous la date du 11 février 1765, courut, à ce propos, dans Paris :

Pour réparer *miseriam*
Que Pompadour fit à la France,
Le Normand, plein de conscience,
Vient d'épouser *Rem publicam.*

Il n'en était rien. L'habitué de l'Opéra, pour le dire en passant, succomba d'une autre façon à la tyrannie de ses accointances : il épousa une ancienne choriste, qu'il habilla du nom de Matha de Baillon, lui ayant acheté le château de Baillon, à Asnières-sur-Oise.

Le lecteur aura compris que Dorothée, Mlle Rem, Mlle Rihm n'étaient qu'une même personne, dont voici, au surplus, l'état civil : Suzanne-Dorothée Rihm est née à Strasbourg, le 1er septembre 1741, d'un père qui n'est pas qualifié porteur d'eau, comme l'écrit Mme du Hausset ; mais elle a pour parrain un menuisier, par où l'on atteint aux mêmes couches. Mlle Rihm n'a laissé aucun souvenir à l'Opéra ; l'art l'a peu disputée à la galanterie. D'après les *Rapports de police du commisaire Marais à M. de Sartine* [2], elle eut une liaison assez longue, — à cinquante louis par mois, — avec le comte de Bentheim, le colonel, nommé

(1) Voir les *Mémoires* de Dufort, I, 320, 321.

(2) 1759-1777. — Bib. nat., Mss., F. fr. 11357-11360.

plus haut, du régiment où servit M. de Pauly ; liaison sur laquelle se brodèrent des aventures plus ou moins passagères, avec le chevalier de Champlost, Laleu, le fils de l'ancien notaire, « le petit Bricault », le duc de Beauvilliers ; j'abrège. Puis, la police se taisant à son sujet, on perd la trace de « la belle demoiselle », offerte au Roi dans sa fleur.

Quelque vingt ans après, l'ombre où s'abritaient sa vie peu exemplaire et sa beauté mûrissante se dissipe pour nous. Elle a quarante-cinq ans, un âge où il n'est plus de succès en jupe courte, et la matrone se dessine ; elle s'inquiète d'un cadre nouveau, et d'y régler son train de façon à dépenser en femme prudente et décente ce qu'elle a gagné en vierge folle. En 1786, l'année où la Guimard mettait en loterie son hôtel de la Chaussée-d'Antin, Mlle Rihm, qui a repris son nom, achète maison de ville et maison de campagne. Elle quitte, à Paris, la rue Michel-Lecomte, pour s'installer, rue Chantereine, dans un petit hôtel proche de la Dervieux. Pour la campagne, elle fixe son choix sur Saint-Prix, d'après le conseil, j'imagine, d'un voisin de la rue Michel-Lecomte, Pichon, l'homme du prieuré blanc.

Elle y acheta, le 3 mai 1786, la plus belle des trois propriétés de la place de la Croix, comprenant une maison d'aspect quasi seigneurial, déjà aperçue, sise en face de celle de Sedaine. Maison bâtie, à la fin du XVIIe siecle, par Edme-Michel Rigault, procureur au Châtelet de Paris, — qui démolit, pour s'arrondir, une des anciennes portes du village, — transmise à son fils, le donateur des fonts baptismaux de l'église, et, par celui-ci, à ses petits-fils, qui la cédèrent, en 1781, à Nicolas Pauly, ancien avocat au Parlement. Mlle Rihm, enfin, l'acheta de ce dernier. Mais elle n'y vint d'abord qu'en villégiature, et, cinq ans après seulement, en 1791, elle s'y fixa tout à fait[1], gagnant

(1) Entraînant M. Dumangin.

ses entours par des manières dont nous verrons un homme du meilleur monde, écho de son cercle, vanter la distinction et l'attrait. C'est une métamorphose. Sedaine et les siens s'y laissèrent prendre, et, d'ailleurs, n'eurent pas à s'en plaindre.

Lui, cependant, s'attache de plus en plus à Saint-Prix. Il trouve moyen de recevoir dans sa bicoque, de promener, à l'occasion, dans son jardinet, un visiteur, Grétry surtout, qui fut le collaborateur de ses dernières années. Je tiens le fait d'un arrière-petit-fils de Sedaine : les deux auteurs travaillaient en marchant, ou, si l'on aime mieux, en tournant dans le demi-arpent qui était tout le domaine. De même que Grétry, — je l'ai dit, — hasardait ses vues sur l'arrangement du livret, le poète aimait à donner le branle au musicien. Sedaine fredonnait, et, quand il avait trouvé quelques notes, une mesure, dans un mouvement qui plût à Grétry, celui-ci la notait et la développait à loisir. Mais le cadre champêtre où cette scène se passe va éclater sous la poussée de la famille, bien que le fils en ait été enlevé par la réquisition ; les filles restent, qui sont des jeunes filles, et tiennent autant de place que leur mère. Le père se résout donc à construire ; il surélèvera sa maisonnette, et y accolera un bâtiment neuf, orné, lui aussi, d'un noble fronton triangulaire.

Un alignement est indispensable, opération de voirie toute simple, d'ordinaire réalisée par le service compétent, sous la surveillance du maire, et sans la moindre solennité. Il n'en alla pas de même pour cette fois ; on fit une manifestation. La requête de « M. Michel-Jean Sedaine, citoyen actif de Paris, l'un des quarante de l'Académie française », est examinée par le maire, en un conseil d'officiers municipaux et de notables. On se transporte sur les lieux, et, le plan nouveau et les termes de la délibération arrêtés, on décide qu'une expédition en sera délivrée à

l'intéressé, dans des conditions particulières. La plupart des citoyens de Saint-Prix y apposent leur signature, et il est relaté que ces formes exceptionnelles sont « une marque de leur reconnaissance et de leur estime pour mondit sieur Sedaine (1) ». Le village tient à montrer qu'il sait à qui il a affaire, et qu'il honore le talent. Il avait, aussi bien, une dette de reconnaissance envers celui qui s'était généreusement associé aux œuvres d'utilité locale. Cette petite cérémonie eut lieu le 20 juin 1792, au moment précis où le flot populaire jetait son écume sur les Tuileries, et souillait la royauté avant de la submerger.

Le naufrage du 10 août faillit avoir des conséquences funestes pour les artistes logés au Louvre, comme le montre l'adresse qu'ils présentèrent, le 16, à l'Assemblée législative (2) :

Législateurs,

Les artistes, très sensibles à la glorieuse exception que vous venez de prononcer en faveur des sciences et des arts, en les distinguant de ceux que votre juste sévérité a expulsés du Palais national, viennent vous remercier du bienfait que vous leur accordez en les maintenant dans cet asile honorable, et plus encore de la manière éclatante dont vous avez discerné leur cause d'avec celle de ces hommes pervers qui viennent de mettre le comble à leur audace, en tirant lâchement, des fenêtres de ce palais, sur un peuple généreux, qui bravait tous les dangers pour la liberté et l'égalité.

(1) Registres municipaux de Saint-Prix. — Voici quelques passages de la délibération prise : « M. Michel-Jean Sedaine, citoyen actif du département de Paris, l'un des quarante de l'Académie française, propriétaire d'une maison située audit lieu de Saint-Prix, au carrefour de la Croix, ayant présenté à MM. les maire et officiers municipaux une pétition tendant à obtenir un alignement pour sadite maison, ensuite de laquelle il se propose de faire bâtir un nouveau corps de logis tenant à l'ancien », ceux-ci se sont transportés sur les lieux, puis, les délimitations faites, « d'un commun accord, ont décidé que, pour marque de leur reconnaissance et de leur estime pour M. Sedaine, il lui serait délivré une expédition de la présente délibération faite par eux en présence de la plupart des citoyens de la commune de Saint-Prix, qui ont signé ». Parmi les signatures, celles de Dumangin et de Pichon.

(2) Arch. nat., C 161, n° 353. L'indication de cette pièce est donnée par Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, IV, 283, n° 227.

Ce peuple a jugé les artistes qui ont leur logement au Louvre et aux galeries du Louvre incapables de ce crime atroce, qui s'est commis autour d'eux et au-dessus de leur tête, par la grande galerie, avec laquelle ils n'ont aucune communication... Il a respecté nos paisibles demeures; notre existence seule prouve notre innocence...

Notre reconnaissance égale ce grand bienfait.

Suit une trentaine de signatures, parmi lesquelles celle de Sedaine ; signature de complaisance, sans doute, car était-il au Louvre, de sa personne, le 10 août ? Il est fort permis d'en douter, sachant qu'il faisait bâtir à Saint-Prix, que sa présence y est notée le 20 juin, nous l'avons dit, et le 7 octobre, nous l'allons voir. La République venait de surgir ; l'autorité centrale invita les populations à prêter un serment d'une formule nouvelle. Les pouvoirs qui se succèdent semblent attacher une importance extrême à ces attestations de fidélité sonores et répétées. Voici comment Saint-Prix rédigea la sienne [1] : « Le dimanche 7 octobre 1792, à l'issue de la grand'messe, en l'assemblée générale de la commune, les citoyens ont adhéré avec transport au décret de la Convention nationale qui abolit la Royauté et établit la République... Nous, maire, officiers municipaux et notables, officiers de la garde nationale et citoyens, jurons d'être fidèles à la République, de maintenir de tout notre pouvoir la liberté, l'égalité, de défendre les personnes et les propriétés, et de mourir à notre poste en les défendant. » Suivent signatures ou croix de presque tout le village ; la signature de Sedaine est en belle place, à la marge. Il jure donc fidélité à la République, remis de l'émoi que lui causa ce mot, prononcé devant lui pour la première fois. Qui aurait cru, cependant, qu'il rallierait, un jour, les Jacobins détestés, et ferait fête, — de sa plume, s'entend, — à leur vilaine et furieuse avant-garde ? C'est un spectacle que nous verrons.

(1) Registres municipaux.

§ III.

Sous la Terreur. — Moralité nouvelle du « Philosophe ». — Les Sans-Culottes dans « Guillaume Tell ». — Ingratitude ou peur. — Visites de Dufort. — Derniers jours.

Le déclin du poète est proche : déclin de l'âge et aussi du talent. Je glisserai sur les cinq dernières années, où le nom de Saint-Prix semble s'éclipser, mais pour devenir, peu après, l'étoile conductrice des destinées de la famille.

Je rappelle l'insuccès de *Raoul Barbe-Bleue* et de quelques petits actes sans valeur, et les deux représentations de *Raimond V*, des 22 et 26 septembre 1789, remontrances si démodées et banales à la veille des journées d'Octobre[1]. Le public, alors, ne prêta plus guère d'attention, parmi l'œuvre de Sedaine, qu'à *Félix*, où les démolisseurs pouvaient encore s'inspirer ; au *Philosophe sans le savoir*, bien décoloré, malgré quelques efforts pour l'aviver, et enfin à une pièce nouvelle, singulière dans cette œuvre, surtout en son dernier état : *Guillaume Tell.*

On donna *le Philosophe*, le dimanche 3 février 1793, à deux semaines de la mort du Roi, et le jeudi suivant ; spectacle complété, les deux soirs, par *Marius à Minturnes*, d'Antoine-Vincent Arnault[2]. *Le Philosophe* ne prenait plus guère des imaginations secouées par les violences du

(1) La pièce fut jouée sous le titre de *Raimond V, comte de Toulouse, ou le Troubadour*, la première fois avec *les Plaideurs* et une recette de 2,068 francs; la seconde avec *l'Aveugle clairvoyant* et une recette de 784 francs. La *Correspondance littéraire* (XV, 528) attribue cet échec à la mauvaise distribution des rôles : Dazincourt, dans Gavaudan, fut « hors du sens commun ».

(2) Soirées peu fructueuses pour le théâtre. La recette du 3 février, qui était un dimanche, s'éleva à 2,557 l. 16 s. ; celle du 7, à 1,025 l. 18 s. Le 29 novembre 1791, *le Philosophe* et *la Gageure imprévue*, donnés pour la rentrée de Préville, avaient produit 5,583 livres (Communication obligeante des Archives du Théâtre-Français).

théâtre révolutionnaire, du club et de la rue. Cependant il inquiéta la police républicaine, et naturellement dans un sens opposé à celui où s'était exercée la censure monarchique ; il fallut que l'auteur remaniât maint passage, où transparaissait un régime abhorré, et ajoutât quelques touches comme celle-ci : « Les hommes ne naissent-ils pas égaux ? » Au lieu de : « J'ai craint que l'orgueil d'un grand nom ne devînt le germe de vos vertus », Sedaine écrivit : « J'ai craint que le misérable préjugé de la naissance, qui ne sert que d'aliment à l'orgueil et à l'ambition, j'ai craint que le sot préjugé que la raison fera un jour disparaître ne devînt le germe de vos vertus. » La moralité si vague et si vaine de la pièce, blâmant « l'étourderie » des jeunes gens, qui peut faire si facilement « le malheur de tout ce qui les entoure », fut tournée du sentiment à la politique ; un développement lui fut substitué, « plus analogue » aux principes, comme on disait alors, et surtout aux circonstances : « Ah ! jeunes gens, jeunes gens, ne penserez-vous jamais que votre sang est à la patrie, et ne doit être versé que pour elle ? Oui, tout citoyen qui, pour une querelle particulière, veut plonger ses armes dans le sein d'un autre citoyen, est un scélérat qui attaque un des défenseurs de la patrie. Hé ! si la prévention, la colère, la vengeance, la déraison vous insulte et vous provoque, les lois ne sont-elles pas là pour vous venger ? » J'ai relevé ces modifications au texte primitif du *Philosophe*, dans un exemplaire que m'a bien voulu communiquer la famille de l'auteur, et où je remarque encore cette note de sa main : « Voir les changements que la police d'alors me força de faire ; remettez comme cela devait être ». Le texte moderne fut donc fixé après une oscillation complète.

Le 9 avril 1791[1], Sedaine donna *Guillaume Tell*, un

(1) Le titre de la pièce imprimée porte fautivement : « représentée au mois de mars 1791. »

drame lyrique, où, suivant sa propre glose, il prétendit « alimenter le feu sacré du patriotisme »; et il ajoutait, — est-ce en oubliant ou en pardonnant l'interdiction de *Maillard?* — « qu'il est aussi nécessaire d'étendre l'empire des pièces utiles à la cause commune que de condamner au silence celles qui peuvent y nuire ». *Guillaume Tell* compensa *Richard Cœur-de-Lion :* au lieu d' « un roi délivré par l'amour », comme dit Blondel, on vit un tyran chassé par la haine. Il n'y avait là, d'abord, rien de plus que des tirades ampoulées, et on applaudissait surtout une allusion à la mort de Mirabeau(1). Mais, lorsqu'il fit imprimer sa pièce « chez Maradan, l'an deuxième de la République », c'est-à-dire en pleine Terreur, Sedaine essaya de la monter au ton des maîtres du jour, en y ajoutant une dédicace et un appendice dont on reste stupéfait.

Guillaume Tell s'achève par ce chœur :

Servons aux siècles à venir
Et de guides et de modèles;
Soyons, soyons toujours fidèles
Au serment qu'il nous faut tenir.
Que notre exemple, d'âge en âge,
  Dise à la postérité :
  Imitez notre courage,
Faites tout pour la LIBERTÉ !

A l'impression, l'auteur crut devoir ajouter ce morceau :

SCÈNE PATRIOTIQUE PROPOSÉE.

Je désirerais que cette pièce, qui finit ainsi, pût (attendu les circonstances qui le permettent) se terminer par les scènes suivantes. On entendrait en sourdine l'air des *Marseillais :*

Amour sacré de la patrie, etc.

Melktal père dirait : « Qu'entends-je? Va voir ce que c'est, Guillaume Tell ». Il irait, reviendrait et dirait : « Ce sont les Français, les

(1) Voir *la Chronique de Paris* du 11 avril 1791. *Guillaume Tell*, malgré ce qu'en dit Grétry, n'eut aucun succès; on ne le joua que trois fois dans la saison.

braves Sans-Culottes de la nation française ». Alors paraîtraient les Sans-Culottes ; l'un d'eux dirait aux Suisses, sur l'air des *Marseillais* :

O vous qui donnâtes l'exemple
Pour conquérir la liberté,
Ne renversez jamais le temple
Que votre sang a cimenté.
Ne protégez jamais l'empire
Des rois et de leurs attentats,
Et ne nous forcez point à dire :
Aux armes, citoyens ! etc.

[Suit un second couplet de même style.]
Ensuite Français et Suisses, Suisses et Français chanteraient ensemble :

Amour sacré de la Patrie, etc.

Et je suis persuadé que cela ferait un bon effet.

Un bon effet, cet amalgame grotesque ! Voilà cependant comment Sedaine, Tyrtée imprévu, mena au feu de la rampe la bande que son ami Ducis appelait « les Atrées en sabots ! »

La dédicace dont j'ai parlé est un « Hommage aux mânes de Le Mierre ». Qu'on la juge par ce passage :

Orgueilleux souverains, au sein de la mollesse,
Coulez en paix les jours que la Parque vous laisse.
Et, pasteurs d'un troupeau toujours trop grand pour vous,
Des peuples irrités redoutez le courroux ;
Qu'aux pieds de la Raison, la Tyrannie expire.
Chefs de ceux qu'un hasard a mis sous votre empire,
Si votre seul désir est de les rendre heureux,
Étonnez l'univers en remplissant leurs vœux ;
Abdiquez, abdiquez votre pouvoir suprême,
Et que le genre humain se gouverne lui-même :
Vous fîtes tous ses maux. Quelle est la nation
Qui n'ait point à gémir de votre ambition ?
C'est vous qui nous livrez aux horreurs de la guerre ;
Les prêtres et les rois ont dépeuplé la terre.

Celui-là sera sévère qui rapprochera ces malédictions de l'éloge de la bienfaisance, personnifiée, dans le discours du récipiendaire de 1786, sous les traits des souverains français, et ne retrouvera que haine et colère dans la

bouche qui annonçait « un nouvel âge d'or » sous leur règne. Celui-là pourra s'indigner qui se rappellera les générosités de Catherine envers l'auteur des « pièces russes », l'humilité de sa préface de *Maillard*, les grâces orgueilleusement rendues à sa bienfaitrice, devant l'Académie encore, la lettre où Grimm mit l'obligé aux pieds de l'Impératrice, lui, sa femme, ses enfants, « car tout voulait être à ces pieds[1] ». Comment de tels souvenirs n'ont-ils pas arrêté la plume farouche du nouveau converti ? Comment a-t-il osé reprocher aux monarques la témérité du pouvoir suprême, et l'ambition funeste de conduire « un troupeau toujours trop grand », quand la condescendance d'une impératrice étrangère l'était allée chercher lui-même si loin, au second rang des littérateurs français ? Envers Marie-Antoinette, qui lui avait ménagé la faveur de tant de représentations et un accueil personnel si honorable dans l'intimité de Trianon, Sedaine, — puis-je dire autrement ? — ne fut qu'un ingrat. J'imagine que tel a été le sentiment de Grimm, dont la *Correspondance* ne porte plus, dès lors, trace de son nom ; songez que Grimm avait été pillé et ruiné par les Sans-Culottes, transformés par le poète en messagers de paix et d'amour[2].

Je hasarderai, cependant, une excuse en faveur de l'auteur de la préface de *Guillaume Tell*. Dénoncé par « l'atroce » David, — l'épithète est de Dufort, — pour la tiédeur de ses sentiments politiques, noirci aux yeux des tyrans du jour, à cause du chant royaliste tiré de *Richard*, peut-être crut-il devoir, pour sa sécurité et celle des siens, faire une espèce d'amende honorable. Sous le

(1) Revoyez page 17. — Écrire *Raimond V* et puis ça ! Écrire ça et puis la dédicace de *Guillaume Tell !* « Quelle chimère est-ce donc que l'homme ! »

(2) Un monument de leur amitié et de ce pillage reste dans l'exemplaire de *Maillard* advenu à la Bibliothèque nationale, et où l'on lit cet hommage : « A Monsieur le baron de Grimm, de la part de l'homme qui l'aime et qui l'estime le plus. — Ce 22ᵉ août 1788. J.-M. SEDAINE. »

coup de suspicions mortelles, n'a-t-il pas perdu son sang-froid ? Le fait est qu'il sauva sa popularité de la crise, qu'aucun autre ami que Grimm ne paraît l'avoir renié, pour son court délire révolutionnaire, et qu'au lendemain de sa mort, Mme de Vandeul, — ignorance ou indulgence, — écrivait ces lignes auxquelles s'est fiée la postérité : « Sedaine fut enthousiaste de la Révolution à son aurore, et tout le temps qu'il put en espérer le bonheur de son pays ; mais ses excès lui ont fait horreur, comme à toutes les âmes honnêtes. » Les premiers appels à la clémence directoriale furent tirés de ses œuvres, par voie d'allusion : « Hier [suivant un rapport de police du 19 décembre 1795], au théâtre de la rue Favart, la représentation du *Comte d'Albert* a singulièrement porté à la pitié sur le sort des émigrés, qui, dit-on, rentrent de toutes parts, et habitent les grandes villes. » D'après un autre rapport du 18 mai 1796 : « A l'Opéra-Comique de la rue Favart, où l'on donnait *Rose et Colas*, ces mots : « La méchanceté des « hommes est si grande que ça va de pis en pis », ont été très applaudis. » Ainsi le nom de Sedaine fut-il associé à la réaction contre le terrorisme, après qu'il avait eu, à son endroit, d'indéniables faiblesses. *Guillaume Tell*, qui, à la scène, avait fait peu d'effet, imprimé, passa sans doute inaperçu. On ne lit guère les préfaces, surtout dans les temps de fièvre ; l'auteur n'a pas causé de scandale autrefois, comme il fait aujourd'hui aux fureteurs de bibliothèques.

Il se replie vers ses foyers, à Paris et à Saint-Prix, muet désormais, sa carrière terminée, et presque sa vie. A la campagne, le château de Rubelle existe encore, mais vidé par l'émigration et la saisie. M. du Plessis est en Angleterre, son fils aux Indes ; Mme du Plessis sort de la Bourbe, où elle et sa fille ont vu la mort de si près, qu'elles se sont coupé les cheveux. Sedaine ne retrouve

plus, dans son voisinage, que Mlle Rihm, Larive et le docteur Dumangin, qui harcèle Mme du Plessis pour lui acheter son parc. Au Louvre, il a pour cercle intime des voisins aussi, hommes de lettres et artistes : Ducis, Coqueley [1], Peyre, de Wailly [2], Augustin de Saint-Aubin, Houdon, et surtout Pajou, à l'amitié duquel il dut son buste et celui de sa femme [3]. Un peu de paix rentra dans cet intérieur. Les grondements de la Terreur et de la guerre s'éloignant, les survivants se comptèrent, et cherchèrent curieusement ou tendrement à se revoir, comme gens qui en avaient désespéré. Un beau jour du printemps de 1795, Dufort, sorti de la prison de Blois en septembre précédent, après une périlleuse incarcération de quatre mois, se mit en tête de visiter Paris, et les amis qui lui restaient. Ses relations avec les Sedaine avaient persisté ; il les avait reçus jadis, tous les deux ans, pendant deux mois, et lui-même acceptait leur hospitalité au Louvre, à chaque voyage.

Il a écrit, dans ses *Mémoires* [4] :

J'ai souvent parlé du sieur Sedaine ; sa femme et lui étaient nos intimes... Nous avions été préservés par eux des malheurs du terrorisme. Ils avaient fait, de zèle et sans m'en parler, toutes les démarches pour me sauver. C'était un même cœur qui guidait le mari et la femme : la vertu retirée dans la haute bourgeoisie, une noblesse dans les procédés au-dessus de ce qu'on pouvait attendre.

(1) Coqueley de Chaussepierre (1711-1790) était un homme d'esprit, très mêlé aux choses du théâtre, auteur, acteur à l'occasion, un jurisconsulte entre temps, et qui logeait également au Louvre.

(2) Je rappelle que les deux architectes Peyre (Marie-Joseph) et de Wailly avaient construit l'Odéon, de 1778 à 1782.

(3) M. le marquis de Brisay en est le possesseur. Ils sont, l'un et l'autre, datés de 1775. Le buste de Mme Sedaine seul a figuré au Salon de 1781, sous le nº 230. Un buste de Sedaine, peu ressemblant, signé : *E. Gatteaux* (1843), existe dans la galerie du Théâtre-Français ; il a été exposé au Salon de 1844.

(4) Lignes omises par M. Robert de Crèvecœur, dans les *Mémoires*. Voir *le Château de Leumont*, p. 131. Voir encore, à propos des séjours de Sedaine à Cheverny, un article des *Débats* du 16 août 1903 : Lionel de Crèvecœur, *Sedaine, auteur pour marionnettes.*

Et, dans un autre passage[1] :

Depuis le 9 thermidor, tout rentrait dans un état plus facile ; mais le mal était à son comble, et l'on ne pouvait revenir que peu à peu à une situation meilleure... Mes affaires exigeaient ma présence à Paris, et je me déterminai à aller y passer une dizaine de jours, avec mon ami M. de Rancogne... Nous partîmes le 23 avril 1795... Nous arrivâmes dans la rue de la Comédie-Française, près le Luxembourg, à neuf heures du matin [trois jours après, ayant couché à Meung, à Orléans, où ils avaient pris la voiture publique et à Étampes]... Je m'acheminai doucement pour me rendre au vieux Louvre, chez mon ami M. Sedaine, où j'étais attendu. Ce fut une vraie joie de nous revoir ; je les avais secourus en victuailles le plus qu'il m'avait été possible, et ils avouèrent que, sans cela, malgré leur aisance, ils seraient morts de faim ; ils avaient, chez eux, Mlle Froidure de Réselle, leur fils aîné, qui était revenu de Strasbourg, couvert de gale, après avoir servi et pensé périr mille fois, leur fille aînée et la cadette, qui avait seize ans [non ; quinze] et qui était belle comme un ange. Sa figure me frappa. Il y avait trois ans que nous ne nous étions vus.

Les jours cruels étaient passés pour Sedaine ; les jours difficiles durèrent jusqu'à la fin de sa vie. Il s'éteignit parmi le malaise politique et financier qui conduisit aux coups d'État. On sait que l'Académie, reconstituée, le 23 octobre 1795, sous la forme d'une section de l'Institut, ne le compta plus dans ses rangs, bien qu'il n'y en eût « pas un là, dit-il avec vérité, capable de faire *Rose et Colas* ». Cette injustice lui fut une déchéance et un dommage[2]. Il finit dans la peine, comme il avait commencé, doutant de tout, sauf des affections prochaines, n'attendant de secours ni de la médecine, ni de la religion. Il mourut le 18 mai 1797, peu avant le 18 Fructidor. Son groupe fidèle lui rendit les derniers devoirs. Un infidèle s'y joignit : David, qui, aux derniers instants, avait voulu se réconcilier avec son bienfaiteur, mais vit sa demande éludée, et ne se rapprocha

(1) *Mémoires*, II, p. 256.

(2) « A la destruction des académies, Sedaine avait 4000 livres à réclamer, dont 2000 d'avances personnelles ; il n'en a pu obtenir la liquidation. » (Lettre de Mme Sedaine, de janvier 1815.)

que d'un cercueil. Dufort avait été mandé trop tard. *Le Moniteur universel* du 5 prairial an V (24 mai 1797) contenait cette note : « NÉCROLOGIE. — Mort de Sedaine, de la ci-devant Académie française. — Éloge de ce doyen des lettrés par Ducis. » Cet éloge est devenu, dans les *Œuvres* de Ducis, une « Vie de Sedaine », courte et insuffisante (1). Mme de Salm en donna une autre plus étudiée, un *Éloge historique*, qu'elle lut à la séance du Lycée des Arts, le 19 juillet, juste deux mois après la mort de celui qui en était l'objet. La *Décade philosophique* du 4e trimestre de l'an V la reproduisit, avec un préambule dû, sans doute, à la plume de Ginguené ; celui-ci allait devenir, à Saint-Prix, le voisin de Mme Sedaine, ayant acheté le 1er juin 1799, l'ancien prieuré blanc, d'un légataire de Pichon mort en 1793. C'est vers la même époque, le 19 septembre 1798, que Grétry se rendit acquéreur de l'Ermitage, à Montmorency, trop tard donc pour jouir de la présence de son collaborateur dans la même vallée.

§ IV.

LE « BON SEDAINE ». — INVENTAIRE. — LES PORTRAITS DE SES FILLES. — UNE FANTAISIE D'ARSÈNE HOUSSAYE.

Sedaine ne fut pas le « bon Sedaine », le « bonhomme », la figure de la galerie de Bouilly que la légende a rendue populaire, mais simplement, comme a dit Grimm, « un brave homme (2) ». Sorti des couches populaires, il a brûlé « l'étape », tout d'abord pour se marier, et il a gardé de

(1) Édit. de 1826, 3 vol. in-8°, III, 455.

(2) M. Adolphe Jullien, imbu de la légende, écrivait, dans la « Revue musicale » des *Débats* du 13 avril 1902 : « Le bon, l'honnête, l'excellent Sedaine », et, quelques lignes plus loin, « le bonhomme Sedaine ». — Voir,

cette origine diverses traces, sans rien de douceâtre. Bonté et bon sens, sincérité et droiture sont ses traits les plus profonds : bonté enveloppée d'une « écorce un peu rude », bon sens contrarié, en mainte circonstance, par une dose sensible de vanité et d'originalité.

Le cœur, chez lui, est demeuré ouvert à la mémoire du passé, à une sympathie particulière pour les misères qu'il a souffertes. Entre toutes, l'infortune de l'enfance l'émeut. Un ami disparaît, il va chercher l'orphelin : un jour, David, dont chacun sait l'histoire ; une autre fois, les demoiselles Guéret, que nous verrons. N'étant pas riche et ne pouvant guère ouvrir sa bourse, il ouvrait sa maison, très vaste à la vérité, ses vingt-deux chambres du Louvre. Certaines gens, comme c'était la réputation de Mme Geoffrin, secourent les malheureux à distance, et ne veulent pas les voir. Lui, sans craindre de perdre à ce contact un peu de liberté et de sérénité, les attirait, leur tendait la main réellement, et, du peuple aussi bien en cela, il avait le cœur sur la main.

« C'est tout bonnement qu'il est bon », a dit Ducis. Ce qui signifie, je pense, sans en avoir l'air, et même, d'après le sentiment d'autres amis, ayant presque l'air du contraire, et ne cherchant pas, de son propre aveu [1] :

Le gracieux que la nature,
Jadis, lui refusa tout net.

Père de famille et poète laborieux, il a été constamment aux prises avec les difficultés de la vie et de la veine ; de

outre la *Correspondance littéraire*, la *Notice* de Mme de Vandeul et les *Mémoires* de Dufort déjà cités : Bouilly, *Mes Récapitulations*, Paris, s. d., 3 vol. in-12, *Les Encouragements de la jeunesse*, Paris, 1830, 2 vol. in-12 ; Mme de Bawr, *Mes Souvenirs*, 2e édit., Paris, 1853, in-12 ; A. Grétry neveu, *Grétry en famille*, Paris, 1814, in-12.

(1) *Recueil de poésies de M. Sedaine*, 2e édit., 1760, p. 136 : « A. M. S. A. [à M. Gabriel de Saint-Aubin] pour le prier de faire mon portrait ». Il est probable qu'il s'agissait du portrait qui figure au frontispice du même livre.

là le pli de sa lèvre, la rareté de son sourire, son caractère inégal comme son talent. Il ne se livre pas ; il observe, silencieux aussi bien en famille. S'il parle, c'est avec justesse, et parfois même avec agrément, bien qu'il trahisse assez vite « un manque d'instruction première ». C'est souvent aussi avec « brusquerie », avec une vivacité qui a peine à se contenir. Coutumier de l'épigramme, il arrête le trait avant la blessure profonde. Il n'attend des hommes ni reconnaissance ni justice ; sa susceptibilité s'aiguise d'une pointe de misanthropie. Il a un autre motif d'ombrage : il n'a pu apprendre, s'y étant pris trop tard, le fin de la langue ni de l'usage ; la crainte des solécismes en tout genre lui inspire beaucoup de réserve et de froideur vis-à-vis des sociétés polies, et l'aversion de la cour.

Le bon sens, qui a gouverné sa vie, en général, et l'a faite droite et de bonne renommée, a cependant connu des éclipses. Certaines influences l'ont contrarié : le succès, le commerce des philosophes, la politique. Il s'est tiré seul de l'ignorance et de la pauvreté, et ce grand effort n'a rien coûté à sa santé. Premier succès, premier échec à sa modestie. Il est fier de sa trempe et de sa carrière, il est plein de ses propres exemples. Parce qu'il s'est toujours bien porté, ses enfants n'ont pas besoin de médecin ; parce qu'il a appris sans leçons ce qu'il sait, les maîtres leur sont inutiles. Il ne croit même pas devoir causer avec eux, pour accroître leurs connaissances ou diriger leur esprit : « Qu'ils fassent tout seuls, disait-il, je n'ai jamais eu besoin de personne. » Sentiment où l'on démêle l'esprit de système et la raideur de l'autodidacte [1].

L'homme de lettres n'a pas été moins vain de sa réussite. Elle lui a mis en tête de pousser sa pointe vers des sommets

(1) Un mauvais dessin de Sedaine, d'après Lemoine (?), existe à la Bibliothèque de Versailles, avec une double dédicace en latin estropié et en vers français

où, poète mineur, penseur plus faible encore, il n'aurait pas dû guinder son talent. Le commerce des philosophes a contribué à le jeter hors de ses mesures et de son naturel ; c'est une voix qui veut se faire aussi grosse que celle de Diderot, et qui, à la vérité, la couvrit, un jour, au théâtre. La politique enfin l'enfièvre ; le grondeur devient frondeur et démolisseur. Sa passion s'excite avec les événements ; sa bile contre les courtisans s'épanche ; on ne lui soupçonnait pas tant d'amertume contre la société même. Par crainte pour sa vie peut-être, il pousse à la roue quand la République veut écraser les rois ; il manque de reconnaissance ou de sang-froid, infidèle au malheur ou à son propre caractère. Il se ressaisit après l'orage et se montre, pour finir, dans son plus beau jour ; entendez dans le cercle familial qu'avait formé son affection, agrandi son hospitalité, je dirais la maison du bon Dieu, si Dieu y avait reçu plus d'hommages. Probe, laborieux « brave homme », pour en revenir au mot de Grimm, bien qu'il ait été écrit avant *Guillaume Tell* ; d'accord ! « Bonhomme ? » Non point ; sa bonté n'était ni aimable ni ingénue. N'en croyez pas Bouilly, décidément, quand il le fait s'asseoir, avec lui, au bord d'un ruisseau, et s'attendrir aux sons de la lyre populaire. Effacez l'image sentimentale du « bon Sedaine ». C'était un original bienfaisant, un Vanderk épineux.

D'après quelques fragments d'un inventaire fait à la mort de Sedaine, il laissait une petite fortune que j'évalue, en gros, à 80,000 livres, sur lesquelles l'apport de sa femme avait été d'environ 30,000. Avec cela et ses droits

comme il savait les faire ; en quoi éclate sa prétention à posséder tous les talents. Je remercie M. Taphanel de m'avoir signalé ce dessin (collection Vatel, n° 491). Voici le latin : *Ludovico Rousseau, Johannes-Micael Sedaine, amicissimus amicissimo hoc opusculum offerre felicitate fruitus est.* Voici les vers :

Ce dessein [*sic*], chef-d'œuvre nouveau,
Serait en son genre un modèle,
Si l'adresse de mon pinceau
Eût suivi l'ardeur de mon zèle.

d'auteur. qu'on verra estimer 12,000 livres, et qui, selon la loi de ce temps, ne dureront que dix ans après lui, il avait vécu, et sa femme vivra d'abord dans une aisance suffisante. La preuve en est qu'elle conserva la maison de Saint-Prix, et qu'on trouve dans l'inventaire deux selles de femme, à l'usage évidemment des deux jeunes filles, qui montaient donc à cheval. La succession comprenait encore trois maisons : l'une, rue de la Roquette, célèbre dans l'histoire de Sedaine, qui en avait reçu donation de Mme Le Conte, quelques jours avant son mariage ; l'autre, rue du Forez, un bien de famille ; la troisième, sise sur la culée du pont Saint-Michel, et dont la moitié seulement avait été achetée de M. et Mme Le Conte, le 7 janvier 1754. Voici une petite curiosité de l'inventaire : « Un habit neuf... 72 livres. » C'est sans doute le prix que coûta son premier succès à l'auteur de l' « Épître à mon habit[1] ».

Dufort avait été appelé aux dernières heures de Sedaine, par une amie commune. Il reçut la lettre un jour trop tard, le 18 mai ; il ne vint à Paris que le mois suivant[2] :

Depuis dix ans, ma femme et moi nous logions au vieux Louvre... Mais Sedaine venait de mourir et je comptais descendre à l'hôtel de Candie, rue des Bons-Enfants, lorsque Mme Sedaine m'écrivit qu'elle exigeait que je vinsse loger chez elle. C'était un ordre de l'amitié, et je m'y conformai... Le samedi 21 juin, je me fis mener de Blois à Orléans par mes chevaux... d'assez bonne heure pour pouvoir aller à la Comédie... Le lendemain, je partis à cinq heures du matin ; j'arrivai à midi à Étampes et débarquai rue de Vaugirard, près de l'Odéon, à sept heures du soir. Je n'étais que pour douze jours à Paris, et n'avais pas un instant à perdre. J'entrai donc, en arrivant, à l'Odéon ; on y jouait *le Glorieux* [il y tenait le rôle de Lisimon, à la Chevrette, plus de quarante ans auparavant]... Après avoir vu deux actes, je m'acheminai à pied vers le Louvre... Je trouvai la famille Sedaine réunie

(1) Notons, dans le mobilier de Paris : forte-piano, trictrac, table à jeu, table à piquet, deux métiers à broder, trois volières, pendule à carillon. Agathe Sedaine, — comme on l'appelle en famille, — figure dans l'intitulé de l'inventaire comme mineure émancipée, sous la curatelle de Jean-Nicolas Lépicier.

(2) *Mémoires*, II, 333, 339.

avec les amis du défunt, tels que Pajou et Houdon. Après les premiers moments de sensibilité réciproque, nous soupâmes. Le lendemain, dès le matin, je sortis seul, voulant d'abord parcourir Paris et faire quelques commissions... Je ne pus dîner que deux fois chez mon aimable hôtesse Mme Sedaine... Après avoir fait les affaires qui m'arrêtaient à Paris, je partis.

Visite un peu sèche et distraite, et que le vieil amateur incorrigible de l'art dramatique ne semble pas avoir renouvelée ; il n'en est plus question dans les *Mémoires* de Dufort, qui ne mourut cependant que cinq ans après. La *Notice* de Mme de Vandeul s'arrête à la même époque, avec quelques détails de plus sur l'intérieur que la mort du chef allait emplir d'ombre. Dufort a appelé, quelque part, Mme Sedaine « un être rare et précieux », et elle a donné la preuve de son esprit en se faisant apprécier dans l'intimité de Mme d'Épinay ; elle est louée, aussi bien par Mmes de Vandeul et de Salm et par Ducis, pour sa vertu, pour son « union de tête, de cœur et de goûts » avec son mari, pour le bonheur sans nuage et les soins infatigables qu'elle lui a donnés jusqu'aux dernières veilles. Elle est demeurée fidèle, dans la simplicité et la tranquillité de son âme, à l'homme qu'elle avait épousé, en dépit d'une différence d'âge exactement égale à celle qui soulevait un si bel orage dans le cœur passionné de Mme Roland. Sur les enfants de Sedaine, j'emprunte les lignes ci-après à la *Notice* précitée [1] :

Son fils a prodigieusement lu, et avec fruit, il dessine bien ; mais, enlevé par la réquisition, au commencement de la guerre, ces cinq années de service militaire ont retardé les études nécessaires au choix d'un état. Il a obtenu son congé peu de semaines avant la mort de son père, et son projet est de se livrer à l'architecture [2]. La fille aînée est

(1) *Correspondance littéraire*, XVI, 243.

(2) Sedaine fils, qui fut un bizarre, se mêla d'une façon assez peu claire à une émotion populaire, rapportée en ces termes dans : Tuetey, *Répertoire des*

de la santé la plus faible. C'est un être aussi frêle de corps que vif d'esprit et d'âme. On lui reconnaît, dans la conversation, beaucoup de la finesse et de l'originalité de son père. La plus jeune a dix-huit ans ; formée par sa mère à tous les soins intérieurs de la vie domestique, elle promet d'être une excellente mère de famille.

Laissons Anastase-Henri, dont la carrière fut très longue, et lourde à la fois à lui-même et aux autres. Les portraits de Suzanne et d'Agathe ont été peints, avec un talent médiocre, par les demoiselles Guéret, que j'ai eu l'occasion de nommer, filles d'un ami, mort pauvre, de Sedaine, qui les recueillit et leur fit donner des leçons par leur frère en adoption, David. Ces deux toiles ont figuré au Salon de 1793, ainsi mentionnées sur le livret : « N° 473. Portrait de la citoyenne Sedaine l'aînée, par la citoyenne Guéret l'aînée. — N° 474. Portrait de la citoyenne Sedaine la jeune, par la citoyenne Guéret la jeune. » Le second est reproduit en tête de ces pages[1]. Des « citoyennes » Sedaine, l'une allait avoir trente ans, l'autre dix-neuf.

Une jolie lettre de M. le marquis de Brisay, au sujet de l'aînée, a paru dans *le Figaro* du 12 février 1887. Arsène Houssaye venait de conter dans le même journal, quinze jours auparavant, l'histoire prétendue d'une fille

sources manuscrites... (II, 230, n° 2151) : « Procès-verbal de dépôt [le 22 mars 1791, au commissariat de police de la Butte-du-Moulin], par Anastase Sedaine, des tableaux des confesseurs de la paroisse de Saint-Roch, sur lesquels les noms des prêtres assermentés avaient été remplacés, et que le public ameuté voulait détruire. »

(1) La citoyenne Guéret la jeune exposait, au même Salon, sous le n° 605 : « Une femme sur un canapé. » Les deux sœurs ont figuré aussi aux Salons de 1795, 1798 er 1801, avec des portraits et des scènes d'intérieur. Elles demeuraient alors, ayant fini leur éducation et quitté le toit de Sedaine, 109, rue de la Verrerie. M. Paul Lacombe a fait obligeamment pour moi ces recherches, dans la rare bibliothèque qu'il possède. — Je rappelle que d'admirables portraits de Sedaine, de son fils et de sa femme ont été peints par David ; on a vu les deux premiers à l'Exposition des Alsaciens-Lorrains, en 1874 (Catalogue supplémentaire, n°s 759 et 760). Ils appartiennent à M. le comte de Brisay, ainsi que celui d'Agathe Sedaine par Mlle Guéret. M. Charles Saunier, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er mars 1905 (« La mort de Sénèque » par David) paraît avoir indiqué le portrait de Mme Sedaine sous le nom de sa fille.

de Sedaine, qui, s'étant enamourée de David, aurait été prise d' « une fièvre brûlante », à la nouvelle du mariage du peintre avec la sœur de l'un de ses compagnons d'étude en Italie, Pécoul, et serait morte, exactement et poétiquement, le lendemain de la mort de son père. Le récit était fabriqué de toutes pièces, comme la fin de cette histoire le prouvera amplement. M. le marquis de Brisay, très qualifié pour cela, le contredit tout de suite, dans une brève réponse où j'emprunte les lignes suivantes :

J'ai son portrait sous les yeux [celui de Mlle Sedaine l'aînée, par Mlle Guéret]. C'est une grande femme brune, dont la tête est couverte d'une abondante chevelure aile de corbeau. Le regard est dur, l'œil pers, très scrutateur, le nez long et droit, la bouche grande, la lèvre inférieure en saillie, l'ovale de la figure allongé, les pommettes saillantes. Tout cela forme un ensemble où paraît plus de décision que de charme...

Suzanne n'a jamais voulu se laisser conter fleurette. Elle avait très peu des goûts de son sexe ; mais quelque chose de masculin perçait plutôt dans son caractère. Elle aimait la chasse, maniait adroitement les armes à feu, et son portrait la représente portant sur les genoux un bel épagneul brun, Suzino, le toutou favori de la maison. Mordante, lançant très volontiers l'épigramme, aimant et recherchant la société des gens à conversation brillante, et même, paraît-il, un tout petit peu épineuse.

On voit à quel point Mme de Vandeul était fondée à la rapprocher de son père. Suit une anecdote fort agréablement contée :

Mlle Sedaine, âgée de dix à douze ans, — Suzanne la luronne, — visitait l'atelier du peintre David. C'était alors un homme déjà mûr ; sa carrière artistique battait son plein ; mais il ne trahissait rien encore de ses tendances politiques, que son bienfaiteur a toujours blâmées, et qui devinrent plus tard le motif d'une séparation définitive.

David dit à l'enfant :

« Je vois à votre pied que la jambe est mal faite.

« — Mais non !

« — Oh ! que si ! Faites voir seulement le bas. » Suzanne relève un tantinet sa robe.

« Oui, oui, dit l'artiste, vous avez la cheville épaisse. Vous devez être cagneuse.

« — Allons donc ! Ce n'est pas vrai. » Et elle remonte le cotillon jusqu'au mollet.

« C'est le genou, lui dit David, le genou qui est dévié.

« — Pas davantage, je vous assure.

« — J'en demeure convaincu jusqu'à preuve contraire.

« — Eh bien ! jugez-en mieux alors. » Et elle découvre son genou.

David rit beaucoup de l'espièglerie, et taquina longtemps la jeune fille sur ce qu'elle avait été si hardie de lui montrer sa jambe.

Nulle occasion, nulle trace, en ce badinage, d'une « fièvre brûlante ». Et point ne fut abrégée la vie de Suzanne, qui, tout au contraire, se prolongea au-delà des plus longs espoirs. Agathe, seule des enfants de Sedaine, s'est mariée, émue d'un amour qui naquit, à Saint-Prix, dans des circonstances assez romanesques.

CHAPITRE IV

Après Sedaine. — Mariage d'Agathe Sedaine avec le Marquis de Brisay.

§ I.

Saint-Prix, lieu d'asile. — Pilastre et le chevalier de Brisay chez le menuisier Richard. — Les Brisay. — Retour d'émigration. — En pension chez Mlle Rihm.

La population de Saint-Prix, entraînée tout au plus à quelques excès de zèle par le premier courant d'exaltation révolutionnaire, avait un fonds de braves gens, nullement jacobins. Le village, sur sa hauteur peu accessible, éloigné des grandes voies de communication, était naturellement à l'écart. La garde nationale en mêla, un moment, les habitants au voisinage ; mais elle donna bientôt un premier exemple des défauts qu'on lui a toujours vus, fatiguant le pays par son indiscipline et ses abus de pouvoir, se lassant elle-même d'une agitation disproportionnée. Elle se dissout définitivement, à Saint-Prix, quand il faut armer les volontaires de 1792 et les réquisitionnés d'août 1793 ; ses vingt-cinq fusils s'y emploient. Elle sera suppléée par les rondes assidues et discrètes de six gardes champêtres, et les promenades intermittentes et redoutables des compagnies de Sans-Culottes envoyées du chef-lieu.

Nos gens prêtèrent tous les serments qu'on voulut, mais sans y mettre du leur. L'enthousiasme tombé, ils se tinrent cois. Si quelque scandale éclata, ce fut la faute d'étrangers : d'un curé « jureur » nouveau venu, qui jeta la soutane pour épouser la fille d'un serrurier ; de l'homme de loi parisien, récent acquéreur du prieuré noir, qui conduisit une petite expédition pour dépouiller l'église de ses ornements religieux. Il y courut quelque danger, et faillit attirer sur la pauvre municipalité villageoise qu'il dénonça les foudres du Comité de Sûreté générale. Le maître d'école Jean Gilbert. — ce n'était pas encore un instituteur, — sauva les reliques de saint Prix de la bagarre [1].

L'isolement du village au bord d'une forêt, le cœur pitoyable de ses habitants y attirèrent plus d'un fugitif, au temps des proscriptions. La légende s'est donné carrière à ce sujet ; j'ai pu la convertir en histoire dans deux circonstances. Je rappelle un premier épisode, relatif au naturaliste Bosc, l'ami de Mme Roland, qui cacha à Sainte-Radegonde les mémoires qu'elle lui avait confiés. J'y ai rattaché l'aventure moins connue d'Urbain Pilastre, un conventionnel de Maine-et-Loire, qui, démissionnaire et proscrit, en même temps que ses compatriotes et collègues Leclerc et Larevellière-Lépeaux, environ deux mois après le coup de force du 31 mai, erra d'abord en Anjou, puis se rabattit sur Montmorency, et finalement sur Saint-Prix, le 10 thermidor (28 juillet 1794). Il y demeura, comme compagnon, chez le menuisier Richard, rue de Rubelle, près de la croisée avec la grande rue. Ce ne fut que le 25 vendémiaire (16 octobre), à la nouvelle que les scellés apposés sur son logis, à Paris, avaient été levés, qu'il osa se présenter sans déguisement à la mairie du village, avec trois membres de

(1) Registres municipaux de Saint-Prix. — Cf. Auguste Rey, *les Cahiers de Saint-Prix et de la subdélégation d'Enghien*. Paris, 1892, in-8°, *passim*.

la famille de son hôte, pour y réclamer un certificat de résidence [1].

J'aborde pour la première fois l'autre épisode. Le régime directorial ne créa plus de suspects, mais maintint des proscrits, et même les pourchassa rudement, par intervalles. On connaît ses variations à leur égard, ses alternatives de tolérance et de sévérité cruelle. La plupart des émigrés ne soupiraient qu'après le bonheur de revoir la France, loin de laquelle ils avaient tant et si longuement souffert. L'opinion était leur complice et saisissait, pour se déclarer, les moindres occasions, par exemple un mot de *Rose et Colas*. J'ai signalé les rapports de police des 19 décembre 1795 et 18 mai 1796, qui constataient des manifestations de « pitié sur le sort des émigrés », et qu'ils « rentraient de toutes parts, surtout dans les grandes villes ». Cependant, le péril n'avait pas disparu ; les lois de la Convention subsistaient, et, de temps à autre, l'écho d'une fusillade à Grenelle avertissait les téméraires des risques d'un retour prématuré. Plus d'un fut obligé de reprendre le chemin de l'exil, ou de se terrer, comme aux mauvais jours. C'est ainsi que la place de Pilastre chez le menuisier de Saint-Prix fut, deux ans après, réoccupée par le chevalier Achille-Louis-François de Brisay.

Qui était-il ? D'où venait-il ? Je ne prendrai pas ses aïeux aux origines lointaines de leur histoire, mais seulement au point utile à mon récit. Famille poitevine, transplantée, au commencement du XVIIe siècle, en pays chartrain, un mariage la rapprocha de l'Ile-de-France, à une date assez moderne [1]. Louis-René, marquis de Brisay,

(1) Auguste Rey, *le Naturaliste Bosc. — Un Girondin herborisant*, Paris-Versailles, 1901, in-8°. (*Revue de l'Histoire de Versailles et du département de Seine-et-Oise*).

(1) Aux renseignements généalogiques fournis par les sources accoutumées, je joindrai nombre de faits que la tradition familiale a conservés.

qui fut maréchal de camp à trente-neuf ans, épousa, en 1733, Françoise-Michelle Pinon, fille d'Anne Pinon, conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris, petite-fille de Jacques Pallu, conseiller au Grand Conseil, future dame d'Hérouville, par héritage de cette ascendance (1). Ni le Vexin, ni sa femme ne fixèrent longtemps le nouveau seigneur. Bon soldat, détestable mari, homme d'esprit original, homme de plaisir, dissipateur impénitent, il emprunta de toutes mains, même de Voltaire, et mérita bien l'interdiction et la gêne où il finit une longue carrière, jusqu'au bout dénuée de vertu. Sa femme, séparée de biens en 1735, délaissée à vingt ans, se confina au château d'Hérouville, nouvellement reconstruit par Godot, dans une solitude qu'elle embellit par ses travaux et rendit respectable à la fois par une bienfaisance éminente. Son habitation fut entourée d'un parc de dix hectares, et reliée par une belle avenue de tilleuls à la route de Pontoise à Méru (2).

De ce ménage désuni naquirent pourtant deux fils. Le cadet mourut jeune ; l'autre, Ange-René, tint de sa mère l'esprit de sagesse, de son père le goût des armes. Il devint maréchal de camp comme lui ; il était capitaine au régiment de Dauphin-dragons, en 1766, quand il épousa

(1) Jacques Pallu, seigneur d'Hérouville, était le frère de René, seigneur du Ruau, conseiller au Parlement de Paris, qui acheta la terre de la Barre près Deuil, en 1696. Tous deux étaient fils de Bertrand, seigneur du Ruau, secrétaire du Roi, fermier général. Françoise-Michelle Pinon, née le 24 juin 1716, à Paris, et baptisée à Saint-Jean-le-Rond, fut mariée, le 12 mars 1733, dans l'église Saint-Paul, par Mgr de Laubrière, évêque de Soissons.

(2) J'emprunte à un document de l'époque la « consistance de ladite terre, composée des fiefs de Clerbourg, de Jean Doulfils, de Laval, de Dampierre, des Pelletiers, de Brécourt et de Jean Ramé, unis à ladite terre ; un château, ferme et domaine de 539 arpents 41 perches ; la mouvance des fiefs de Brébau et de Villette à Hérouville, des fiefs de Précy à Pontoise, et des fiefs de Callande, Terrier-aux-Renards et Verville à Hérouville ; et la directe sur 73 maisons, 21 a. 68 p. de jardins, 488 a. 80 p. de terres à cens, 267 a. 62 p. à champart, 12 gerbes le cent ; le tout régi par la coutume de Senlis ». (Archives de Chantilly, 114 E3, f° 258).

Louise-Emilie, fille du marquis de Dampierre. On pourrait dire, au rebours du proverbe : à père prodigue, enfant avare. Celui-ci paya les dettes de celui-là intégralement, rebâtit le château de Denonville, dans la terre chartraine des Brisay[1], remit de l'ordre en toutes choses. Sa carrière réparatrice fut interrompue par la mort, en 1787, quand il n'avait encore que cinquante-deux ans. Hérouville ne le connut pas beaucoup plus que son père. Sans parler d'une fille, Eulalie, la cadette de ses enfants, qui épousa Albert Prondre de Guermantes en premières noces[2], il laissa deux fils : le marquis Louis-René et le personnage aperçu à Saint-Prix tout à l'heure, né en 1771 à Dampierre, sous le toit de son aïeul maternel : Achille-Louis-François, qu'on appela presque toute sa vie le chevalier de Brisay. La croix de Malte fut, en effet, attachée à son berceau. Il venait d'achever son éducation à Juilly, et de prendre du service, comme son frère, quand la Révolution éclata ; ils émigrèrent tous deux en Angleterre. Leur grand'mère de Brisay-Pinon, sommée de s'expliquer sur l'événement, à propos de l'application de la loi du 9 floréal an III (28 avril 1795), relative au partage des biens des ascendants d'émigrés, écrivait au directoire du département de Seine-et-Oise, le 23 prairial, une lettre où je relève les passages suivants[3] :

La loi exige que je déclare l'époque de l'émigration de mes petits-fils. Pour qu'il me soit possible d'indiquer positivement cette époque, il faudrait que mes petits-enfants m'eussent communiqué leurs résolutions ; mais, certes, ils ne l'ont pas fait et rien ne peut faire supposer

(1) Denonville est un village du canton d'Auneau.

(2) Paulin Prondre, ancien receveur général des finances à Lyon, président de la Chambre des Comptes, acheta, dans les premières années du XVIIIe siècle, la seigneurie de Guermantes, village aujourd'hui du canton de Lagny. (Lebeuf, édit. moderne, IV, 582-584.)

(3) Archives de Seine-et-Oise, série Q, *Émigrés*, dossier DE BRISAY.

qu'ils l'eussent fait. — 1° Mes petits-enfants vivaient loin de moi, à leur corps, dans des garnisons ou dans la propriété de leur père, située en Eure-et-Loir ; 2° mes petits-enfants étaient dans le monde, et je vivais obscurément dans ma petite propriété, passant loin du tumulte les dernières années que la Providence a bien voulu m'accorder ; 3° mes petits-enfants avaient bien quelques propriétés à attendre de moi ; mais ils en avaient recueilli de plus considérables dans la succession de leur père, dont la République a aujourd'hui la possession. Cet état d'aisance de mes petits-enfants pouvait leur faire surmonter l'idée du ressentiment que pouvait m'inspirer leur conduite. Il les dispensait de me soumettre leurs résolutions.

Mes petits-enfants aimaient la France, je suis porté à le croire ; mais il y eut, dans le cours de notre Révolution, une époque très pénible : c'est celle du mois de septembre 1792 ; elle a jeté beaucoup de Français dans le tombeau, et l'épouvante et l'effroi dans l'esprit de beaucoup d'autres. On prétend que c'est à cette époque que mes petits-fils ont pris l'alarme, et qu'ils sont disparus dans les derniers jours de décembre 1792 ou les premiers jours de 1793 (1). Voilà tout ce que je puis déclarer sur l'absence de mes petits-enfants... J'ignore s'ils ont été tués en France, ou s'ils ont cherché à sauver leurs jours en se retirant chez les peuples voisins.

Disons, en passant, que la vaillante femme, auteur de ces lignes, alors âgée de près de quatre-vingts ans, avait tenu tête à l'orage, et, grâce à l'affection des paysans d'Hérouville, grâce aussi à des sacrifices simplement et largement accomplis, était revenue de la première étape vers la guillotine, qu'elle avait parcourue, un jour, sur le chemin de Pontoise. Sa belle-fille et sa petite-fille, cachées à Beauvais, y furent découvertes, arrêtées ; le nom de leur frère et oncle, général des armées de la République, les sauva. Quant aux deux fugitifs, engagés, l'un dans l'armée de Condé, l'autre dans les lanciers d'Osmond, à la solde de l'Angleterre, ils allaient marcher contre le marquis de Dampierre lui-même, qui avait succédé au commandement de Dumouriez, lorsqu'un boulet le tua à Famars, le 8 mai

(1) Sur l'exode qui se dirigea vers l'Angleterre, après les massacres de Septembre, on lira avec intérêt : Pierre Argenvillier, « les Émigrés français en Angleterre », dans la *Nouvelle Revue* du 1er mai 1905.

1793. Le chevalier de Brisay vit son corps licencié, et rentra à Londres, où il tomba dans une misère noire. On sait que quelques émigrés y moururent de faim. Certains eurent recours aux métiers les plus imprévus : un chevalier de Saint-Louis se fit domestique ; d'autres, bibliothécaire, relieur, maître d'hôtel, maître de danse. Cependant le gouvernement anglais, sans parler d'un bel effort de la charité privée, se montra humain, généreux même, à l'égard des prêtres et des officiers français. Ceux-ci reçurent, au-dessous de quarante ans, 1 fr. 25 par jour ; au-dessus, 2 fr. 50[1]. Notre chevalier jouit, sans doute, de la première solde ; il essaya d'améliorer son sort en vendant de l'eau de Cologne.

Après ces épreuves, il tourna ses regards, comme tant d'autres, vers la patrie, où un rayon semblait luire, et il voulut y rentrer, même pour s'y cacher. Sa mère lui découvrit une retraite, à Saint-Prix, au moins provisoire : l'atelier de Richard, où il reprit le rabot de Pilastre et ne le poussa pas plus habilement, sans doute. Le menuisier avait une arrière-cour contiguë au jardin de Mme Sedaine, et d'où l'on pouvait apercevoir les fenêtres de celle-ci. Le faux compagnon ne tarda pas à voir s'y encadrer l'image charmante de sa seconde fille, et il en reçut une impression vraiment ineffaçable. Il attendait, sous l'humble toit de Richard, qu'une place fût vacante dans une maison plus confortable, celle de Mlle Rihm, qui était, croit-on, en ce temps-là, avec quelque complaisance de la police locale, ce qu'on appelait « un repaire d'aristocrates ». Ce nouveau gîte fut enfin offert au jeune émigré, qui ne s'éloigna guère des perspectives chères à son cœur, et ne fit que passer de l'orient à l'occident des fenêtres d'Agathe Sedaine.

(1) Cf. Forneron, *Histoire générale des Émigrés pendant la Révolution française*, Paris, 1884-1899, 3 vol. in-8o, II, 48, 53.

L'intérieur où il entrait, la vie qu'on y menait ont été dépeints, avec beaucoup de détails curieux, par un réfugié comme lui, qu'il allait y connaître et qui arrivait de Venise, où nous avons quelques raisons d'aller nous informer de son passé.

Ce nouveau personnage s'appelait Hippolyte de la Porte. Un article lui est consacré dans la *Biographie universelle*, à laquelle il a collaboré. Il est aussi l'auteur de traductions ou imitations de romans anglais, de quelques ouvrages d'érudition, enfin des *Souvenirs d'un Émigré de 1797 à 1800*, un livre intéressant, non mis dans le commerce, et où nous emprunterons des pages qui ont donc presque la saveur de l'inédit [1]. Hippolyte était le fils de Charles-François de la Porte, intendant de Nancy au moment de la Révolution, et de Mlle Meulan des Fontaines, — dont le portrait par Carmontelle a figuré dans la collection de Lédans, — le petit-fils d'un ancien intendant de Moulins et de Grenoble; il fut élevé dans la terre de Meslay, près de Vendôme, dans le voisinage de Dufort, qui note qu'ils étaient « parents par les femmes [2] ». Son père, effrayé des événements, l'envoya en Italie, au commencement de 1792, sous prétexte de parfaire son éducation, alors qu'il n'avait guère plus de vingt ans. Sa sœur aînée, « pleine d'esprit, de talents et de caractère, comme elle l'a bien prouvé depuis », restait auprès de leurs parents, dont elle fut la sauvegarde. Le voyageur, après avoir parcouru l'Italie, où il se rencontra et se lia avec Guermantes, le futur mari d'Eulalie de Brisay, finit par se fixer à Vicence, allant, de là, passer à Venise le carnaval et la fête de l'Ascension. Ainsi

(1) Ce livre, daté de « Hambourg, 30 novembre 1798 », imprimé « à Paris, chez H. Fournier et Cie, 1843, in-8, ne porte pas le nom d'auteur. On a ajouté, à la plume, « par M. de la Porte », sur l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale, et qu'elle classe dans sa Réserve (La34 24).

(2) *Mémoires*, II, 173.

assista-t-il, de la façon la plus imprévue, à l'écroulement de l'antique gouvernement ducal, un drame où notre petite histoire a sujet de s'intéresser, au moins de prendre un nom, en courant.

Bonaparte, le 1er mai 1797, s'était avancé jusqu'au bord des lagunes ; comme il manquait d'une flottille, il revint sur ses pas, attendant l'effet de son voisinage et de ses menaces [1]. Venise était en état de combattre ; mais le cœur lui faillit. Elle décida qu'elle ne se défendrait pas. De Milan, Bonaparte dicta ses conditions aux députés qu'elle lui envoya, le 16 mai, en présence de Lallement, ministre de la République auprès de cette cité. Mais, quand celui-ci regagna son poste après quelques jours d'absence, il trouva consommé le changement dont il apportait le programme prudemment élaboré. Le secrétaire de la légation, demeuré chef d'emploi, en avait profité pour donner la secousse qui devait mettre fin au pouvoir des doges ; il avait, de sa propre initiative, à lui seul, fait cette révolution, et renversé, en Manin, le dernier successeur d'Anafeste. Edme-Joseph Villetard, qui usurpa ce rôle historique, était un jeune brouillon de vingt-six ans, issu d'une excellente famille d'Auxerre, volontaire en 1791, mêlé aux troubles de Vendémiaire, secrétaire de légation à Gênes, commissaire administratif en Piémont, enfin placé à Venise sous les ordres de Lallement. Grandiloquent, enflammé, se croyant poète et toujours prêt à prendre la lyre, on le peut qualifier d'un mot qu'il justifiera médicalement même : un agité. Donc, il appela à Venise Baraguey-d'Hilliers, avec quatre mille hommes. Il avait voulu avoir sa journée, il l'eut ; Bonaparte la lui fit payer cher. Nous le reverrons.

(1) Daru, *Histoire de Venise*, Paris, 1853, 4e édit., 9 vol. in-8°, t. VIII, *passim*. — Fragments des *Mémoires du duc de Bellune*, publiés dans le *Moniteur* (13, 14, 21 mai 1853).

Cependant de la Porte, dont les mémoires sont devenus une source de cette histoire, dit que Bonaparte lui « avait gâté l'Italie ». Rappelé en France par sa famille, qui croyait à un apaisement durable, il prit le chemin du Simplon et du Bourbonnais pour gagner Paris. Son ami de Guermantes, rentré depuis longtemps, marié dans l'intervalle, vint au-devant de lui, à Villejuif, à la date du 30 août 1797. Le voyageur s'endormit le soir même dans le bercement des rumeurs de Paris, et il eut cinq bons jours. Le sixième, le canon de Fructidor lui causa le plus désagréable réveil. Devant un retour de rigueur, de cruauté même, il s'enfuit à Meslay, dans la maison paternelle, où il s'emprisonna durant sept mois. En mars 1798, sa sœur, mariée depuis deux ans au fils du président de Salaberry, un neveu de Dufort, se mit en tête d'obtenir sa radiation de la liste des émigrés. Se confiant à l'adresse et au sang-froid qui avaient préservé leurs parents pendant la Terreur, il revint avec elle à Paris, logea dans son appartement de la rue Neuve-Saint-Augustin, se faisant passer pour son mari. Quelques amis les aidèrent : Guermantes, Dampierre[1], Armand de Bartillat[2]. Plusieurs semaines s'écoulèrent sans résultat; de la Porte commença à s'inquiéter, et même, un jour, s'émut fort de la rencontre d'une charrette qui transportait un émigré au champ de supplice de Grenelle.

(1) Fils du général.

(2) Frère cadet du marquis, ancien officier aux gardes-françaises. Il était issu d'une famille d'assez récente noblesse, originaire du Bourbonnais.

§ II.

De la Porte et les « Souvenirs d'un Émigré ». — Mme Sedaine. — Villetard. — De Venise a Saint-Prix. — Larive. — Dumangin et la seigneurie.

Je donne ici la parole à l'auteur des *Souvenirs d'un Émigré :*

Alors, Mme de Brisay, belle-mère de Guermantes [Louise-Émilie de Dampierre], qui, à cause de lui, m'avait témoigné beaucoup d'intérêt, pensa que je pourrais partager, dans les environs de la capitale, l'asile d'un de ses fils, dont la position politique ressemblait beaucoup à la mienne. Elle eut la bonté de faire un voyage à Saint-Prix, dans la vallée de Montmorency, pour régler mon établissement chez Mme R[ihm] (1). Je m'y rendis moi-même, le 30 mai, muni d'un passeport assez en règle.

Préparons-nous à admirer la consolatrice de M. Le Normand d'Étioles en douillette puce, sous les traits d'une bourgeoise accorte, charitable, délicate, entourée et appréciée de la meilleure société, se donnant sur le tard, enfin, le luxe de beaucoup de vertus.

Le village où je devais demeurer est peu éloigné de Paris. Dans une maison charmante, située sur une colline, laquelle est adossée à une forêt, je trouve une femme d'environ soixante ans [elle en avait cinquante-sept], belle encore, aimable et gaie, s'exprimant de fort bonne grâce. C'était une rentière de l'État, ruinée, comme tant d'autres, par la Révolution, et réduite, depuis plusieurs années, à vivre du produit d'un petit bien de campagne. Des pensionnaires à cinq louis par mois, qui s'étaient succédé chez elle sans interruption, mettaient de l'aisance dans son ménage (2). C'était à ce titre qu'elle me recevait, ainsi que le

(1) Mlle Rihm n'est désignée dans ce récit que par une initiale, comme je l'indique. Je rétablirai intégralement son nom, qui ne peut faire de doute.

(2) Voilà, sans doute, la trace des « aristocrates » hébergés, suivant la tradition, dans cette demeure.

jeune Brisay, beau-frère de Guermantes. A peine arrivé, on me conduit dans une très jolie chambre, d'où la vue plonge sur la vallée la plus riante et la mieux cultivée. Je m'aperçois qu'on n'a rien négligé pour l'agrément et la commodité de ce logement. On me promet la plus extrême liberté, et bientôt j'en jouis pleinement. Me voilà donc aussi heureux qu'il m'était possible de l'être en vivant au jour le jour. A neuf heures du matin, déjeuner en commun ; ensuite, retraite jusqu'au dîner. Je trouvais alors une table bien servie, et relevée par les attentions de la maîtresse de la maison. Quand la chaleur du jour permettait de sortir, on allait se promener avec quelques voisins, ce qui amenait dans la soirée, chez Mme Rihm, une petite réunion sans assujettissement ; puis un souper frugal, après lequel chacun avait la faculté de se retirer. Je n'aurais pu choisir une distribution de journée qui me convînt davantage. Au détail que je viens de faire, il faut ajouter la jouissance d'une petite bibliothèque assez bien composée.

Elle renfermait : Voltaire, en quatre-vingt-neuf volumes, Montaigne, Ovide, *Gil Blas*, *Gulliver*, la *Satire Ménippée* Berquin, et une centaine de volumes et brochures. Le salon contenait dix fauteuils couverts en tapisserie, une table de noyer sur quatre pieds en chêne, garnie d'un tapis vert et portant un service à thé en porcelaine ; la théière, qui est en porcelaine de Sèvres, est marquée au chiffre de Mlle Rihm. Autres meubles : une vieille table de piquet ; une encoignure en marqueterie, à dossier de marbre de Flandre ; deux bustes en bronze de Fontenelle et de Boileau, sur des fûts de colonne ; un quinquet verni, sur un pied de cuivre. Trois gravures, dont *Suzanne au bain*, de Porporati, ornent les murs. Aux six fenêtres sont pendus des rideaux de toile de coton blancs, encadrés d'indienne(1). Je ne sais ce que l'ancienne danseuse avait fait d'un très beau portrait d'elle-même par Van Loo, portrait qu'on a vu en la possession de ses légataires, et où le masque qu'elle tenait à la main, la profusion de ses bijoux, les larges perspectives ouvertes sur sa poitrine eussent donné toutes lumières au sujet de son passé.

(1) Inventaire après le décès de Mlle Rihm.

Je reviens au personnel de Mme Rihm. La bonté de son cœur, son extrême délicatesse en matière d'intérêt, ses soins empressés pour ceux qui habitaient chez elle, tout se réunissait pour m'en donner une idée très favorable. Je remarquais la bienveillance qui semblait l'entourer dans le pays, mais particulièrement dans un cercle d'artistes distingués et d'amis, qui, de temps en temps, arrivaient de Paris pour faire chez elle de plus ou moins longues stations. Bientôt nous fûmes, elle et moi, sur le ton de l'aisance et de la confiance. Elle s'identifiait avec toutes mes peines, je dirai même avec mes impressions journalières : enfin, je ne dois pas oublier de noter qu'un vieil ami de cette excellente femme, tombé depuis plusieurs années en enfance, et qu'elle soignait avec dévouement, lui fournissait sans cesse l'occasion de faire admirer toute la sensibilité et la générosité qui lui sont propres (1).

Dans cette maison, point d'événements importants : un jour ressemblait à un autre ; tous s'écoulaient doucement pour moi, autant que le permettaient les regards que je jetais soit sur le passé, soit vers l'avenir. Ma sœur, depuis son voyage de Normandie, venait, de loin en loin, me consacrer deux ou trois jours. C'était tout ce qu'elle pouvait prendre sur les occupations presque continuelles que lui donnaient, à Paris, les démarches relatives à ma radiation. Dampierre, fils aîné du général de ce nom [cousin de Brisay], et Armand de Bartillat me faisaient aussi des visites : Mme Rihm les recevait aussi de la meilleure grâce, comme étant mes amis, bien qu'il en résultât pour elle quelque dérangement et un surcroît de dépense, dont elle ne voulait pas être indemnisée.

Dans l'espace de cinq mois, je ne pus guère aller voir mes connaissances intimes de la capitale que trois ou quatre fois. C'était à qui, par prudence, par affection, m'en détournerait, ma figure étant malheureusement connue de beaucoup de monde. Lorsque je me permettais ces apparitions sujettes à tant de gêne et de périls, je logeais dans le Marais, et je prenais des précautions pour me rendre, de là, dans le quartier le plus fréquenté où j'avais des parents et quelques personnes que je pouvais voir sans inconvénient. Je donnais rendez-vous à ma sœur chez une amie de notre famille, dans le voisinage de la place des Victoires ; mais jamais je ne mettais le pied dans la maison de la rue Neuve-Saint-Augustin, où Mme de Sal[aberry] et moi nous avions passé ensemble près de deux mois. Il n'y avait plus possibilité d'y jouer encore mon rôle de mari, dont qui que ce fût ne devait être bien longtemps la dupe ; je craignais surtout le portier, espèce de jacobin, qui

(1) Elle avait pris chez elle, dès avril 1790, à titre charitable, nous dit-on (ne s'était-il pas ruiné pour elle, peut-être ?), Nicolas-Théodose Chazelle, qualifié en 1786 secrétaire greffier honoraire du Conseil d'État du Roi, demeurant à Paris, rue Grenier-Saint-Lazare, dans son ancien voisinage. Il mourut chez son amie, quelques mois après le séjour de la Porte. On peut suivre sa carrière dans l'*Almanach royal*.

avait fini par apprendre mon véritable nom et par acquérir trop de lumières sur ma position politique.

Un surcroît de société, survenue à Saint-Prix, me rendit plus indispensable de m'envelopper de mystère. La veuve de Sedaine a une maison tout à côté de celle de Mme Rihm, qu'elle voit beaucoup, lorsque de Paris, elle vient passer, dans ce lieu, une partie de la belle saison. Quelque sûre et honnête que fût cette voisine, je jugeai qu'il y aurait plus d'un risque à courir, si je lui faisais une confidence prématurée. Elle est amie intime de quelques parents de mon beau-frère, qui résident, ainsi que ma propre famille, dans le département de Loir-et-Cher. Or, il valait mieux ne pas mettre les personnes dont il s'agit dans le cas d'apprendre et de laisser soupçonner que j'étais rentré en France depuis le 18 Fructidor. Une indiscrétion est si facile et peut faire tant de mal, en temps de révolution.

Le lecteur comprendra aisément que les amis de Loir-et-Cher n'étaient autres que la famille de Dufort, comte et châtelain de Cheverny. Le beau-frère du narrateur, dont il a été déjà question, était Charles-Marie de Salaberry, fils de l'ancien président des Comptes guillotiné, et d'une belle-sœur de Dufort, Anne-Marie Le Gendre, veuve en premières noces du maître des requêtes Alexandre-Michel de Pomereu. Je poursuis :

Liée pendant de longues années avec une foule d'académiciens, beaux esprits, artistes célèbres, Mme Sedaine m'en parlait beaucoup ; de Diderot surtout, qu'elle voyait beaucoup, et dont elle voit souvent la fille, Mme de Vandeul. Je fus étonné d'apprendre combien d'ouvrages qui ne portent pas le nom de Diderot sont cependant de lui. On cite la *Philosophie*, publiée par Dumarsais (1), plusieurs chapitres de *Bélisaire* [de Marmontel], et les morceaux les plus éloquents de l'*Histoire philosophique des deux Indes*. Ce dernier travail lui ayant été payé 10 000 francs, le véritable auteur fut par là engagé au silence, qui, dit-on, ne lui était pas pénible à garder. Le fait est attesté par Mme de Vandeul, et il sera prouvé par les manuscrits que cette dame compte livrer, quelque jour, à l'impression. J'ai pris des notes sur un exemplaire du livre de Raynal, où elle-même avait marqué tous les passages appartenant à son père. Qui jamais aurait cru que le morceau d'Elisa Draper, surtout, n'eût pas été écrit d'inspiration par cet abbé, qui fut, dit-on, l'amant de cette fille indienne ? Comment reconnaître là un ouvrage de commande ?

(1) Grammairien philosophe fort oublié, auteur d'une *Logique* (1676-1756).

Un de nos modernes philosophes, Naigeon (1), n'a pas voulu laisser à la fille de Diderot les avantages qu'elle pouvait légitimement espérer d'une édition épurée des œuvres de celui-ci. Il avait tiré copie de quelques manuscrits, du vivant de l'écrivain, qui était son ami ; c'est ainsi qu'il a livré au public un très mauvais ouvrage intitulé : *Essai sur le règne de Claude et Néron.* La propriété du manuscrit de *la Religieuse*, roman horriblement licencieux, a été dévolue au même Naigeon, par la spoliation nationale, qui, aux mêmes jours de la Terreur, eut lieu dans le domicile du baron de Grimm. J'ajouterai qu'une autre œuvre posthume de Diderot, *Jacques le Fataliste*, fut imprimée d'après le don qu'en fit, en 1793, le prince Henri de Prusse.

Pour revenir à Mme Sedaine, j'avais beaucoup entendu parler d'elle et de sa famille à mon beau-frère ; mais la trouver à Saint-Prix n'était pas la plus piquante des rencontres que j'ai si souvent faites depuis le mois de mai 1797, époque de mon retour de Venise. Entre autres rapprochements inattendus ou de circonstance, je rappellerai ici mes deux terroristes de Blois, que, l'année précédente, j'avais trouvés établis à Vérone (2) ; je citerai un tailleur vénitien, qui travaillait dans le village de Saint-Prix (3) ; enfin un de mes camarades d'études de droit, qui y avait un joli manoir de campagne. Ce dernier ne me reconnut que quand je lui appris mon véritable nom, au moment de sortir de France, et pourtant, si nous n'avions pas anciennement habité à Paris la même maison, du moins la même cour, et des leçons communes nous avaient rapprochés, dans le temps où j'étais apprenti jurisconsulte ; nous nous voyions même alors beaucoup (4). J'indiquerai encore la découverte, que je ne tardai pas à faire, que la terre de Saint-Prix avait appartenu à l'oncle maternel [et futur beau-père] de M. de la Selle d'Échully, mon ami intime, c'est-à-dire à M. du Plessis, officier au régiment des gardes-françaises (5). J'ai fait mention, à l'article *Venise*, du bon la Selle,

(1) Naigeon (Jacques-André), philosophe parisien, disciple et ami de Diderot (1738-1810). Voir, sur leurs rapports, un article de M. Maurice Tourneux, dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (année 1902).

(2) C'étaient un ex-oratorien, nommé Rochejean, ancien grand vicaire de Grégoire, l'évêque de Blois, ancien membre du département de Loir-et-Cher, promu à un haut emploi administratif dans l'armée d'Italie ; et un ex-cordelier, Berger, secrétaire de ce Rochejean.

(3) Un tailleur nommé Pierre-Paul Zaniboni, dont les parents demeuraient à Lonato, près de Brescia, — un des champs de bataille de Bonaparte, — se maria à Saint-Prix, le 16 octobre 1805, avec Marie-Thérèse Drix, fille d'un vigneron de Taverny. Il eut deux enfants, en 1807 et en 1810. C'est sans doute à lui que de la Porte fait allusion. (Archives communales de Saint-Prix.)

(4) Je ne puis reconnaître là qu'un des deux fils de Mme Chantier de Brainville, ou son gendre, Louis-Hippolyte-Charles Thiroux de Gervilliers ; tous trois restèrent possesseurs indivis de la Terrasse, à Saint-Prix, pendant quelques années.

(5) M. Jean de la Selle devait épouser sa cousine Catherine, la fille aînée de

avec lequel j'avais passé beaucoup de temps dans cette dernière ville, et que je devais retrouver en Allemagne, avant la fin de l'année 1798. Je savais le nom de son oncle ; mais jamais en Italie, il n'avait eu l'occasion de m'en parler comme propriétaire de Saint-Prix. Au surplus, le château, qui tenait au village, a été démoli, et la propriété presque entière a passé entre les mains d'un nommé Dumangin, révolutionnaire outré, et l'un de ceux qui signèrent au Temple, comme médecins, le procès-verbal de la mort du fils de l'infortuné Louis XVI [1].

Voilà de graves événements concernant l'ancienne seigneurie ; après l'allusion que j'y avais déjà faite, il est bon d'y donner ici quelque commentaire [2].

M. du Plessis, passé colonel d'infanterie, comme on sait, ayant été insulté dans son régiment, donna sa procuration générale à sa femme, le 7 octobre 1791, et il émigra. Il partit de Paris en plein jour, à cheval, avec son fils, une petite troupe de parents et d'amis, les d'Espart, les Courteille, les d'Anbrugne, et quelques domestiques. Il ne fit que traverser Coblentz, dont l'agitation incohérente et frivole le choqua, et passa en Angleterre. Les premiers revers survenus, il se retira dans un château du baron Ellenborough, futur lord chef de la Justice, où l'hospitalité lui avait été offerte, et son fils s'engagea dans l'armée des Indes. Mme du Plessis, demeurée en France avec ses filles, y connut les jours les plus sombres. Tandis que, déguisée en boulangère, et tentant de se réfugier dans sa propriété de Dourdan, elle traversait Versailles, le 9 septembre 1792,

M. du Plessis. Il était fils de Jean-Joseph, président aux Aides, et d'Angélique-Bonne Choart, sœur de Mme du Plessis. Il mourut en 1827, laissant un fils marié à la sœur du maréchal de Mac-Mahon.

(1) Ces médecins, qui, au dire de M. Victorien Sardou, « inattentifs ou trop adroits, ne sont parvenus qu'à rédiger un procès-verbal amphigourique, sur lequel tous les commentateurs glosent, depuis un siècle, sans parvenir à se mettre d'accord ». (Journal *Le Temps*, du 22 avril 1905.)

(2) Je le tire des Archives de Seine-et-Oise (séries E et Q), de celles de Saint-Prix et de la Préfecture de Police, en y ajoutant quelques traits puisés dans la correspondance que j'ai eu l'heureuse fortune d'entretenir avec un des petits-fils de l'ancien seigneur de Saint-Prix, M. le vicomte du Plessis, ancien officier, mort en 1900.

elle se heurta presque aux égorgeurs des prisonniers d'Orléans ; elle vit, accrochés à la grille du Palais, les débris du cadavre de Cossé-Brissac, sauf la tête, qui roulait dans le jardin de la du Barry, à Louveciennes. Rebroussant chemin, elle revint s'enfermer dans son hôtel de la rue Saint-Louis. Son mari avait été inscrit sur la première liste des émigrés, en juillet 1792. Elle-même et sa fille aînée furent arrêtées en septembre 1793, comme « suspectes d'être suspectes », passèrent, le 17 décembre, du couvent des Anglaises, leur première prison, à Port-Libre (ou la Bourbe), d'où elles ne sortirent que le 11 octobre 1794.

Il arriva à Mme du Plessis, comme à tant d'autres prisonniers, d'être portée sur la liste des émigrés, pour avoir quitté son domicile ; elle fut obligée de se faire rayer, le 6 janvier 1795, et remettre en possession de ses biens, après l'obligatoire formalité du divorce, dont il ne faut pas s'étonner à pareille époque. Alors Dumangin vint la trouver, pour lui proposer de lui acheter le beau parc de Rubelle, et, sur un refus, jura qu'il l'aurait « à tout prix ». En effet, à son instigation, le domaine seigneurial est mis en vente, et sa soumission reçue pour le lot qui l'intéresse, conformément à la loi du 28 ventôse an IV (18 mars 1796). Mme du Plessis réclame les droits de sa communauté, et l'État, reconnaissant qu'il n'a effectivement à prétendre que les droits du mari, après liquidation et partage, annule la vente. Protestation du fâcheux voisin, qui, au lendemain de Fructidor, — le 13 septembre 1797, — ne se fait pas scrupule de dénoncer Mme du Plessis comme émigrée et passible de la déportation. Il est débouté. Cependant Mme du Plessis arrive à composition pour sa part, et Dumangin emporte, le 9 novembre, l'objet de ses rudes convoitises. Il s'empresse de démolir le château de Rubelle, et, réunissant aux deux hectares contigus à sa demeure les dix hectares de la

seigneurie, il laissera à ses hoirs ce qu'on appelle, de nos jours, le château et le parc de Saint-Prix.

Je rends la parole à de la Porte :

Ce qui était pour moi bien plus extraordinaire que tout ce que je viens de dire, c'était de voir arriver dans le même lieu ce Villetard qui a figuré dans le commencement de mon journal, à l'occasion de la révolution de Venise. Lorsque, un an auparavant, nous nous trouvions, lui et moi, dans cette belle ville dont il bouleversait l'antique gouvernement, je l'avais craint et maudit, ainsi que le faisaient tant d'autres, soit Français émigrés, soit Italiens. Il n'avait pu, ni dû me connaître particulièrement, à cette époque ; et, dans la position où j'étais maintenant à Saint-Prix, je n'avais pas plus d'envie de laisser un tel homme pénétrer mon secret. Du reste, je prenais un plaisir extrême à tirer de lui, par un intermédiaire, des aveux, des détails relatifs aux événements que j'ai rapportés dans la première partie de mes récits. J'appris ainsi qu'il avait déplu à Bonaparte, par la précipitation avec laquelle, prétendant deviner ou interpréter les vues de ce conquérant, il avait arrangé à lui tout seul la chute prématurée de l'ancienne république vénitienne. J'eus la certitude que c'était lui, Villetard, qui avait déterminé l'arrestation de M. d'Antraigues, afin d'avoir ses papiers, ou de les faire avoir à Buonaparte [1]. Il était maintenant, en sa qualité de jacobin, aussi passionné que moi contre le Directoire, soi-disant régénéré par la journée du 18 Fructidor. Ce n'était, disait-il, que pour attendre le retour de la liberté, et pour se soustraire au despotisme des Cinq, qu'il était venu se fixer à la campagne.

Nouvelle lacune à combler dans l'aventure de Villetard [2]. Le gouvernement établi à Venise y ayant rendu provisoirement inutile la présence d'agents diplomatiques français, le ministre se retira à Bologne, le secrétaire à Milan, et ils y attendirent des ordres, qui ne vinrent qu'au premier. Villetard trompa son ennui à composer poèmes et tragédies. Le 18 février 1798, il écrivait à Talleyrand, et, lui rendant

(1) Emmanuel-Louis-Henri de Launay, comte d'Antraigues (1755-1812), l'habile intrigant dont les papiers servirent les desseins de Bonaparte contre les Bourbons et Pichegru. En 1797, il était, à Venise, l'âme de tous les complots visant au renversement de l'ordre de choses établi en France.

(2) Archives du Ministère des Affaires étrangères. — *Biographie moderne*, 2e édit. Breslau, 1806.

compte d'une commission dont Monge l'avait chargé, il lui envoyait quelques-unes de ses œuvres, et lui demandait des éclaircissements sur sa situation. Il lui fut répondu que, depuis quinze jours, il n'appartenait plus aux Relations extérieures. La recommandation de son cousin Alexandre Villetard, membre du Conseil des Cinq-Cents, lui fut vaine. Il rentra en France. Que vint-il faire à Saint-Prix, où il arriva à peu près en même temps que de la Porte ?

Je transcris sans commentaire quelques renseignements puisés à l'état civil du village : 12 février 1799, naissance (dans la maison de Levif, ancien régisseur de la seigneurie, ancien maire) de Palmira, fille de la femme divorcée d'un négociant de Beauvais et originaire elle-même d'Évreux, laquelle Palmira notre Villetard déclare adopter ; — 17 octobre 1800, mariage de Villetard avec la mère de Palmira qu'il dit être sa « parente » ; — 16 mars 1804, naissance de Fanta Villetard, fille des époux susnommés. Quelques jours après la naissance de Palmira, le 24 février 1799, l'ancien secrétaire de légation acheta un petit bois enclos, de deux arpents, à Mlle Catherine du Plessis, et il y fit construire une maison, la plus haut située de Saint-Prix, dite depuis « la Solitude ». Il la revendra en 1807, pour aller habiter Saint-Ouen-sur-Morin ; il mourra fou, à Charenton, en 1826 (1). Passons :

J'ai encore à nommer un voisin de Mme Rihm, curieux à connaître. Larive, acteur tragique, a, fort près de Saint-Prix, à Montlignon, une maison de bon goût, mais assez simple (2). Le jardin, qui offre un heureux mélange de productions utiles et agréables, est couronné par un bois planté sur une colline, où l'on peut aller chercher la vue qui manque totalement à la partie basse de cette habitation. On y trouve, de plus, une source d'eau minérale, sur laquelle le propriétaire n'a pas manqué de spéculer. Pour exécuter tous ses projets d'agrandissement

(1) Voir, dans Quérard, la liste de ses œuvres et quelques renseignements biographiques intéressants.

(2) Elle existe encore ; elle appartient à M. l'abbé de Mun.

et d'embellissement, il lui faudra bien des « coups de gueule ». C'est ainsi que l'acteur fameux désigne son art et le talent qu'il exerce encore de temps en temps. On peut se faire, d'après cela, une idée du prix qu'il y attache, et apprécier même la nature, le point de départ de ce talent.

Larive a été bien traité de la nature : il a une figure noble et mâle, l'œil plein de feu et singulièrement mobile. Quand j'aurai ajouté à ce portrait un très bel organe et les excellentes traditions théâtrales qu'il a conservées, j'aurai, je crois, indiqué tout ce qui le distingue sur la scène (1). Il m'a paru ne montrer, dans la société, que peu d'esprit et de connaissances ; mais surtout il y apporte un caractère fâcheux. Je dînai une seule fois chez lui, avec ma bonne Mme Rihm. C'en était bien assez pour le juger, et trop pour désirer le revoir beaucoup. Un seul trait l'honore à mes yeux : c'est sa conduite avec Mlle de Sombreuil, l'héroïne de la piété filiale, qu'il accueillit et protégea au sortir de sa prison (2).

Dans le courant de l'été, il fut question d'une visite domiciliaire ; mais cette mesure, souvent répétée et toujours redoutable en temps de révolution, n'eut point d'inconvénients pour nous. En vertu d'un arrêté du Gouvernement, qui avait prescrit une nouvelle recherche des émigrés, des prêtres et des chouans, dans toute l'étendue de la France, les municipaux de notre village, qui étaient trois paysans, se présentèrent, un jour, pendant que j'étais sorti, ainsi que mes camarades. On leur donna nos passeports ou cartes de sûreté, avec de courtes explications, qui n'étaient même pas nécessaires à la bonne foi et à l'honnêteté de ces fonctionnaires (3). C'est une chose remarquable que la tranquillité dont Mme Rihm et ceux qui habitaient chez elle ont joui, pendant les différentes périodes de la Révolution et sous le règne même de la Terreur. La considération qu'a su se ménager cette brave femme a été sa meilleure sauvegarde ; quand elle était riche, elle répandait les bienfaits dans le pays ; ruinée, elle a augmenté sa popularité par des actes de bienveillance et par une disposition habituelle à rendre service ; quel que soit le régime qui gouverne la France, les agents locaux du pouvoir craindront de l'inquiéter, et sa maison sera considérée comme l'est sa personne.

(1) Mme Roland, après avoir parlé de la voix de Mirabeau et des deux constituants Clermont-Tonnerre, loue la beauté de l'organe de Larive (*Mémoires*, édit. Perroud. Paris, 1905, 2 vol. in-8°, II, 232).

(2) M. Paul Lacombe veut bien, — dont je le remercie, — me signaler un article de M. Alf. Bégis, dans l'*Annuaire de la Société des Amis des livres* pour 1890, où l'auteur parle incidemment du rôle généreux de Larive auprès de Mlle de Sombreuil ; sujet qu'avait touché Peltier, dans *Paris pendant l'année 1795* (Londres, 1795, in-8°, p. 121).

(3) Je pense que, sous le régime des municipalités de canton, qui fonctionna à Saint-Prix depuis le 6 novembre 1795, il faut reconnaître, en deux de ces visiteurs, l'agent municipal Levif et son adjoint l'instituteur Gilbert, que j'ai nommé plus haut. J'ignore le troisième, mal qualifié, en tout cas, « municipal ».

Je crois utile de rappeler que c'est toujours de Dorothée du Barry qu'il est question, et que j'avais annoncé une métamorphose, par où elle charma donc jusqu'à la police locale, et fit la joie et la sécurité de ses hôtes : « mes camarades », dit notre auteur, sans les nommer, malheureusement.

Me voici arrivé à une époque vraiment fatale. Depuis six mois, ma sœur bravait toutes les incommodités d'une grossesse, à laquelle sa vie continuellement agitée n'était rien moins que favorable : l'espérance seule et l'utilité de son dévouement la soutenaient dans ses fatigues de corps et d'esprit. De temps en temps, elle recevait des encouragements de François de Neufchâteau, qui était devenu ministre de l'Intérieur, depuis qu'il n'était plus membre du Directoire (1). Il la secondait même aussi efficacement que son caractère le lui permettait. Du reste, de petits succès préliminaires étaient d'un bon augure pour nous : plusieurs employés de la police nous témoignèrent un intérêt presque sans exemple ; nous étions autorisés à conserver des illusions sur les dispositions de trois des membres du Directoire ; enfin, Mme de Sal[aberry] avait le souvenir d'une victoire bien autrement difficile, remportée, en 1794, au Comité de Sûreté générale de la Convention, lorsque, toute jeune fille, elle avait conquis si merveilleusement la liberté de notre père et de notre mère (2). Indépendamment de ces motifs de confiance pour aller en avant, il n'y avait pas moyen de retarder davantage, les Directeurs ayant ordonné nouvellement qu'on leur présentât, par ordre de dates, les affaires de tous les prévenus d'émigration dont les demandes en radiation se trouvaient déposées à la police.

Croyant être à la veille du dénouement si longtemps souhaité, ma sœur vient me voir dans ma retraite, et, tout en m'annonçant l'horrible injustice consommée par le Gouvernement contre M. [de Chaumont] de la Millière (3), ancien intendant des ponts et chaussées, elle me montre, sur ce qui me regarde, un tel degré de sécurité, que je suis obligé de la partager. Hélas ! mon sort était décidé en ce moment, et les plus intéressés à l'apprendre ne s'en doutaient pas. Le 17 vendémiaire (8 octobre), mon nom, celui de l'homme respectable dont je

(1) « Un bel esprit », dit de lui dédaigneusement Larevellière-Lépeaux ; il remplaça Carnot comme Directeur, après le 18 Fructidor, et redevint ministre de l'Intérieur en mai 1798. « Ce marchand de phrases bien arrondies », suivant un mot de Dufort (II, 399), fut membre de l'Académie française.

(2) *Mémoires de Dufort*, II, 261.

(3) En dernier lieu, vice-président de l'Administration centrale des ponts et chaussées.

viens de parler, et au moins cinquante autres, avaient passé, au Directoire, dans une de ces fournées de *maintenue* sur la liste de proscription, auxquelles Le Carlier, ministre de la Police, prenait tant de plaisir ; c'était lui qui, depuis le fameux 18 Fructidor, avait succédé à Sotin et à un nommé Dondeau (1)

Ce fut le lendemain de la visite de ma sœur à Saint-Prix qu'elle apprit la fatale nouvelle, chez le directeur Treilhard, qu'elle était venue solliciter, parce qu'elle croyait qu'il était encore temps de le faire. Treilhard, n'osant lui annoncer lui-même ma sentence, en avait chargé un des assistants, l'ex-marquis de la Salle, attaché, si je ne me trompe, à la garde du Directoire, en qualité de commandant d'une cohorte de vétérans. Celui-ci, dès qu'il eut rempli sa commission, laissa Mme de Sal[aberry] exhaler sa colère et son indignation, devant trente ou quarante personnes, dont plusieurs pensaient tout ce qu'elle disait, sans avoir autant de courage pour l'exprimer. Je dois d'ailleurs ajouter que Treilhard, au moment où elle sortait de l'appartement de réception, ne crut pouvoir se dispenser de lui témoigner un vif intérêt sur ma position, et sur le chagrin amer avec lequel elle l'envisageait.

En quittant le Luxembourg, elle pria le bon Dampierre de partir aussitôt pour Saint-Prix, afin de me préparer par degrés à un coup aussi inattendu. Je le vois arriver ; mais, ne soupçonnant aucun motif extraordinaire à cette visite de mon ami, je prends part, deux ou trois fois dans la soirée, à une contredanse qu'avait arrangée Mme Rihm, pour amuser sa société. Dans un des intervalles où, de bien bonne foi, je parlais à Dampierre de ce que ma sœur m'avait autorisé à espérer, il commence à ébranler ma confiance, mais si fortement, que je me retire avec un sentiment profond de tristesse. Il partageait, pour la nuit, ma chambre, couché sur un simple matelas. Le lendemain, à mon réveil, je reçois de lui un nouvel assaut, mais si bien conduit, que plus d'une fois j'avais demandé : « Serais-je donc condamné ? » avant de savoir la cruelle vérité.

A un « oui » décisif de mon ami, des larmes, que le seul intérêt personnel ne m'arrachait pas, soulagèrent l'oppression de mon cœur.

(1) « En vain François de Neufchâteau avait écrit à ce Le Carlier une lettre ostensible, pour confirmer ce que mes parents cherchaient à prouver, que mon voyage d'Italie n'avait eu d'autre but que de perfectionner mon éducation ; bien plus, il ajoutait qu'on m'avait fait partir de France par son conseil. C'était tout aussi inutilement que nous produisions la rétractation de Fouchard, député de Loir-et-Cher, obtenue de lui presque aussitôt que sa dénonciation nous avait été connue... Tout fut sans effet. François de Neufchâteau, présent, comme ministre, à la séance du Directoire où parlait son ministre Le Carlier, y montra en ma faveur une énergie un peu tardive, qui aurait dû cependant m'être encore fort util. Malheureusement, son zèle fut paralysé par l'opposition du ministre de la Police, et je perdis le fruit de l'espèce de bonne volonté qu'on pouvait, par anticipation, supposer à mes juges. » Dondeau, d'après l'*Almanach* de 1798, était alors le chef de la 2e division (2e section) au ministère de la Police.

Bientôt survinrent ma sœur et Armand de Bartillat. Après m'être encore attendri avec eux, je me montai au point de résignation qui m'était nécessaire. Je reçus, au bout de très peu de jours, des lettres de mon père et de ma mère, peignant leur âme, et exprimant toute leur tendresse pour moi. On était généralement d'avis que je quittasse la France. Outre les risques terribles que j'y courais comme émigré, et qui pouvaient augmenter, on exagérait les avantages d'un établissement quelconque à Hambourg, où il fut convenu que je me rendrais tout de suite. Cette résolution une fois prise, je ne devais plus être retardé que par quelques mesures de sûreté et par la recherche du meilleur moyen d'atteindre la frontière. Douze jours suffirent à tous mes arrangements, et, muni d'un passeport pour Bruxelles et Anvers, je fis, le 27 octobre 1798, mes adieux à Mme Rihm et à Saint-Prix (1).

§ III.

Portrait du chevalier de Brisay par Mlle Sedaine. — Long retard de leur mariage. — Vente de Saint-Prix. — Faste des Brisay a Hérouville. — Mort de Mmes Sedaine et de Brisay. — Le marquis, maitre des postes. — Après lui. — Dernier retour a Saint-Prix.

Adieux brefs, écourtés même, j'imagine, et d'une discrétion qui donne à penser. N'a-t-on pas observé que le nom d'Achille de Brisay n'est prononcé qu'une fois par l'auteur des *Souvenirs*, lors de son entrée chez Mlle Rihm, et point celui des demoiselles Sedaine, malgré leur rôle nécessaire parmi les danses dont l'hôtesse charmait parfois les soirées de ses pensionnaires ? Et puis, ne sent-on pas une réticence dans ce soupir ? « Des larmes, que mon seul intérêt personnel ne m'arrachait pas, soulagèrent l'op-

(1) Il part pour Bruxelles le 2 novembre, y arrive le 4, sous le nom de Petit, qu'il portait à Saint-Prix et dans tout son voyage. A Hambourg, « la ville d'Europe qui fut la plus hospitalière aux émigrés », il commença à écrire ses mémoires le 2 décembre.

pression de mon cœur. » On en peut induire, — ce qu'une tradition confirme, au surplus, — que de la Porte, lui aussi, avait été ému de la beauté d'Agathe Sedaine, et que, en s'éloignant, il déplorait de laisser le champ libre à un autre amour. Inquiétude si justifiée. Achille de Brisay demeura encore deux ans à Saint-Prix, à la fois parce que le Consulat ne commença pas d'abroger avant le 20 octobre 1800 (28 vendémiaire an IX) l'exceptionnelle législation des mauvais jours, et parce que le cœur du proscrit s'accommodait délicieusement de la vie cachée. Son portrait existe, au crayon, de la main de Mlle Sedaine, avec cette inscription au revers : « Fait à Saint-Prix, en 1800. » Preuve certaine de leurs accords. La jeune fille avait, à n'en pas douter, le consentement de sa mère ; quant au fiancé, il commit l'imprudence de Roméo. Il ne lui en coûta pas la vie, mais un long combat. Le contrat ne fut signé que quatre ans après le portrait.

Lorsque le chevalier de Brisay rallia les siens, à Hérouville, et s'ouvrit de ses projets, il eut tout le monde contre lui : mère et aïeule, frère et sœur. On entend les objections : Mlle Sedaine était sans naissance et presque sans dot ; elle avait grandi dans un monde de philosophes et de gens de théâtre ; une de ses meilleures amies était la fille de Diderot. Et puis, en toute épreuve, un Brisay ne devait-il pas avoir le souci de sa fortune et de son sang ? Le fait est que la Révolution avait personnellement ruiné le nôtre ; on le tenait par là. Cette question de vivres le mit en échec, et faillit le faire capituler ; il temporisa. Sa grand'mère de Brisay-Pinon, la châtelaine d'Hérouville, était plus qu'octogénaire, et, d'un jour à l'autre, un beau domaine pouvait devenir un bel héritage ; la langue du droit et celle des paysans font les deux mots synonymes. Cependant des années se passèrent, je n'ose dire dans l'attente de l'événement, au moins dans l'irrésolution. A une cer-

taine époque, la fiancée se crut abandonnée. Mme de Vandeul lui écrivait ces condoléances, — non pas avec la plume de son père :

Quand on a pu se résoudre à prendre un compagnon pour sa vie, et qu'on a fait des années de sacrifices à ce projet, il y a attachement, et l'on ne se défait pas de son sentiment à volonté ; la blessure est profonde. Ce que je souhaite, c'est que vous ne cherchiez pas à renfermer votre peine, à la cacher sous le voile d'une philosophie qui double le mal intérieur, quand il n'est pas le fruit du temps. Tâchez donc, ma bonne amie, de vous laisser un peu aller avec votre mère et votre sœur, avec moi, si vous l'aimez mieux... La peine s'affaiblit en la communiquant. Il me semble que, à votre place, j'en éprouverais une sensible, en dépit de tout ce que cette rupture a d'heureux pour votre avenir, car, dans tout cela, je ne vous vois aucun tort, et je ne puis m'empêcher d'en trouver [ailleurs].

Adieu, ma chère enfant, je vous embrasse de toute mon âme, et je vous presse bien tendrement contre mon cœur, qui est véritablement déchiré de la blessure que l'orgueil, la vanité et la faiblesse viennent de faire au vôtre...

Mercredi au soir, à onze heures.

Ce petit drame s'agitait dans une nuit sans date, mais qu'on doit croire peu antérieure au moment où la crise se dénoua, non par une rupture, — que Mme de Vandeul déclarait heureuse on ne sait pourquoi, — mais par un renversement imprévu de tous les obstacles. La constance de six années fut enfin victorieuse ; « l'orgueil et la vanité » composèrent, sans bonne grâce à la vérité, avec « la faiblesse », relevée par un sursaut d'honneur. Le contrat, signé le 15 décembre 1804 (24 frimaire an XIII), devant Grelet, notaire à Paris, n'implique nullement un traité de paix entre le fiancé et sa famille, comme on va le voir. Anastase-Suzanne Sedaine, demeurant rue Thévenot, n° 4[1], et Achille-Louis-François de Brisay, demeurant rue Le Peletier, figurent assistés : elle, de sa mère, de ses frère

(1) Je lis : « maison du juge de paix, près la rue Saint-Denis ».

et sœur et de M. de Vandeul ; lui, de sa mère, qui donnait, avec son consentement, sa présence et rien de plus, et de deux oncles Picot de Moras. Le régime adopté fut exclusif de communauté. M[lle] Sedaine apportait ses droits dans la succession de son père, demeurée indivise, un trousseau et des meubles d'une valeur de 4000 francs, et recevait de sa mère 16 000 francs en avancement d'hoirie. Le chevalier de Brisay promettait à sa future, après son décès, 4 000 francs de meubles ou d'espèces et une rente viagère de 2 400 francs. Personne ne le dotait : ni mère, ni aïeule, celle-ci au moins fort riche. Il en était réduit à donner ce qu'il n'avait pas, à convertir ses espérances en promesses ; bref, il se mariait sans un sou. La résistance des siens cédait, mais non leur ressentiment. L'année suivante, une enfant naquit au jeune couple, qui ne s'appela ni Louise, ni Émilie, comme son aïeule de Brisay, mais Victorine, comme sa charmante aînée du *Philosophe*, une fille spirituelle de Sedaine.

En 1806, il allait y avoir bientôt dix ans que l'auteur était mort ; sa famille se préoccupa de l'extinction prochaine de ses droits de propriété littéraire, dont la durée avait été fixée à dix ans par la loi du 19 juillet 1793. Une pétition fut adressée à l'Empereur, pour réclamer « de la munificence de Sa Majesté une pension qui puisse soutenir la famille d'un homme qui, par son caractère et son génie, tient une des premières places dans la littérature française, et dont la conduite généralement estimée a laissé une mémoire honorée ». M[me] Sedaine obtint, en 1812 seulement, une pension de 1 000 francs, portée plus tard à 1 200. « C'était du pain », dit Alfred de Vigny, exagérant la pauvreté d'une femme qui pouvait doter de 16 000 francs chacun de ses trois enfants. Et il poursuit : « Le vin y fut ajouté par le roi Louis XVIII, qui donna 500 francs d'augmentation. » Le poète ne grossissait-il pas, dans un autre sens, un argument du plaidoyer auquel nous reviendrons, quand

il estimait à 12 000 francs la perte de revenus annuels que fit subir à la famille de Sedaine la péremption des droits de l'auteur ? Quoi qu'il en soit, elle vit alors sa situation réduite au point de ne pouvoir conserver la maison de Saint-Prix, une campagne aimée, une habitude de trente ans.

L'acquéreur fut Mlle Rihm. — Comment cela ? N'était-elle pas dans une situation de fortune médiocre, et trop au large dans la propriété où, jadis, elle avait hébergé des pensionnaires ? — Précisément ; aussi songea-t-elle à se restreindre au cadre des Sedaine. Mais, imprudemment, elle acheta leur maison, sans avoir pour la sienne un acquéreur assuré. Elle avait compté sur les convoitises d'un riche voisin, le prince Louis Bonaparte, qui, ayant réuni, en 1804, les parcs limitrophes des châteaux de Saint-Leu d'en bas et d'en haut, avait constitué un vaste domaine, qu'il ne cessait d'agrandir. Mlle Rihm, pourvue d'un refuge éventuel, fit offrir sa propriété à cet amateur prétendu insatiable. Mais lui, au bout de sa fantaisie, paraît-il, répondit à la proposition d'un mot brutal, et la pauvre femme, précipitée de son rêve, tomba dans de grands embarras. Obligée d'emprunter, elle en perdit le sommeil ; on peut presque dire qu'elle en mourut. Son acte de décès, dressé le 1er novembre 1810, se raccorde exactement avec l'acte de naissance subsistant à Strasbourg sous la date du 1er septembre 1741. Ses légataires furent de vieux serviteurs. L'achat de la maison Sedaine avait eu lieu devant Th. Colin, notaire à Paris, le 21 février 1809, pour le prix de 10,000 francs. Mme Sedaine habitait alors rue Saint-Marc, n° 15, et sa fille aînée avec elle ; Henri Sedaine, rue de la Roquette, n° 52, dans l'ancienne maison Le Conte, qui sera vendue en 1811, par ses cohéritiers et lui.

L'année 1809 avait vu s'accomplir un changement singulièrement heureux dans la fortune d'Agathe Sedaine

La grand'mère de son mari, Mme de Brisay-Pinon, mourut âgée de quatre-vingt-treize ans. La terre d'Hérouville, qui avait été substituée au chevalier sous l'ancien régime, puis léguée purement et simplement au même sous le nouveau, l'enrichit subitement d'un revenu de 24,000 francs, après paiement d'une soulte égale au quart de la valeur de ce domaine à ses deux cohéritiers : le marquis de Brisay-Denonville et Mme Eulalie de Brisay, qui, demeurée veuve de Guermantes avec deux filles, s'était remariée au marquis Jean-Baptiste de Tolozan. Le chevalier prit aussitôt sa résidence à Hérouville et, avec le train du *gentleman-farmer*, un métier qu'il n'avait point appris en Angleterre, et où il fit plus d'une école.

Le 9 avril 1809, Mme de Vandeul écrivait à la nouvelle châtelaine une lettre qui se terminait par les lignes suivantes : « Que je sache que votre santé se fortifie, que M. de Brisay est heureux dans ses affaires, que vos enfants sont bien portants et gais, et que tout votre ménage s'arrange selon vos désirs ! » Mme de Brisay avait eu une seconde fille, mais qui mourut peu après. De la même lettre, ce passage encore : « J'ai eu deux plaisirs : Mme de Bueil est arrivée avant-hier, avec ses trois enfants, grands comme père et mère, sa fille aînée, grosse de huit mois du second enfant. Je l'ai trouvée fort bien et aussi satisfaite que possible de sa position. Demain, elle dînera avec nous et avec votre maman. » Mme de Bueil, c'était Émilie de Belsunce, la petite-fille de Mme d'Épinay, celle pour qui elle avait écrit *les Conversations d'Émilie*. Peut-être Mme de Bueil venait-elle à Paris pour la première fois ; mais elle était rentrée au château de Varennes, dans l'Aisne, au cours du précédent été, ayant quitté Gotha, sa dernière résidence d'émigration, peu après la mort de Grimm et les premières couches de sa fille aînée. Celle-ci, dont il vient d'être question, mariée à un officier de cavalerie saxon, le baron

de Bechtolsheim, devait avoir son second enfant au bout de six semaines. Peu après le retour de cette famille à Varennes, M[lle] Suzanne Sedaine y avait été renouer connaissance avec Émilie de Bueil, qui était une amie d'enfance, plus jeune qu'elle de six mois[1].

En août 1810, M[me] de Brisay, une troisième fois grosse, éprouvait moins de joie que de mélancolie, et M[me] de Vandeul la consolait, pour ainsi dire, en lui représentant sa jeunesse et celle de son mari, et que les hommes les moins bien dotés sont généralement ceux qui se tirent de la vie avec le plus d'honneur. Elle aurait pu ajouter qu'il y avait lieu de bien accueillir l'espoir d'assurer aux Brisay un continuateur de leur nom. La mère de Victorine paya sa dette au double : le 4 novembre suivant, elle donna le jour à deux jumeaux, que l'on devait connaître sous le nom du marquis Alexandre-René et du comte Achille-Jules. On les baptisa, à Hérouville, au printemps de 1811 ; ils eurent pour parrains et marraines : le premier, son oncle le marquis de Brisay et sa sœur ; le second, Auguste de Dampierre et Albertine de Guermantes, cousin et cousine.

Je reviens à la mélancolie de M[me] de Brisay, car ce fut le sentiment où paraissent s'être écoulés le plus grand nombre de ses jours. Quelles raisons en eut-elle ? Pourquoi sa vie ne tint-elle pas les promesses d'un si joli prélude d'amour ? Raisons de santé d'abord : elle était d'une nature très délicate, enfant de la vieillesse de Sedaine. Puis la famille de son mari ne lui ouvrit jamais tout à fait ni ses rangs, ni son cœur ; le ressentiment du début s'apaisa dans la froideur. M. de Brisay ne l'en consolait que dans une certaine mesure ; il l'inquiétait habituellement par ses goûts de dépense et ses imaginations pour y satisfaire. Il

(1) *Erinnerungen einer Urgrossmutter, Katarina Freifrau von Bechtolsheim, geb. Græfin Bueil* (1787-1825), Berlin, F. Fontane, 1902, in-8°.

avait plus du sang de son aïeul que de son père, et l'on a vu que, avant la naissance de ses fils, la mère se préoccupait déjà du patrimoine qui leur serait réservé. Enfin, nombre d'années furent assombries, pour elle, par le voisinage ou, pour mieux dire, par la garde de Mme Sedaine, qui tomba, assez longtemps avant de mourir, dans un état de démence sénile : « Je regarde comme un grand malheur, écrivait Mme de Vandeul à son sujet, de survivre à son existence... Je vous plains bien, Madame et chère Agathe, de voir votre mère ainsi, et de la patience indispensable avec une personne dont la raison ne peut plus rien entendre. » Mme Sedaine s'éteignit à Hérouville, le 13 mai 1826. âgée de plus de quatre-vingt-sept ans ; elle repose dans le cimetière de cette paroisse. Sa fille cadette l'y est allée rejoindre neuf ans après, morte également au château, le 26 mai 1835, au même âge que Mme d'Épinay et du même mal. Elle s'était blessée au sein, en tombant sur le coin d'une table ; ce fut l'origine d'un cancer. Elle avait cinquante-sept ans ; ses deux fils, qui en avaient vingt-cinq, étaient officiers.

Avant de conduire son mari dormir à ses côtés, il est intéressant de fixer la physionomie originale, longtemps populaire dans le Vexin, de l'ancien chevalier, devenu marquis par la mort de son aîné en 1839, mais qu'on n'appela jamais que le comte de Brisay. Ce fut un gentilhomme transplanté de l'ancien régime dans le nouveau, de bon ton, de belles manières, d'un esprit délié, facile, et de grande bonté, conciliant avec un attachement loyal au souverain légitime, beaucoup de septicisme et un mépris absolu du passé. Puis, voici le revers de la médaille : un esprit faux dans une tête obstinée, le goût du luxe et la vanité des ostentations qu'il entraîne, la confiance imprudente et la main « à donner légère ». Il obtint quelque part du milliard des émigrés (en Seine-et-Oise, le tiers de

47 387 fr. 25). Il ne demanda rien autre à la Restauration, bien qu'il eût auprès d'elle un canal des grâces, en la personne du marquis de Vernon, second mari de sa mère, Louise de Dampierre. En 1820, il fut maire, colonel des gardes nationales de Seine-et-Oise, arrière-ban difficilement mobilisable. De 1820 à 1830, sa terre d'Hérouville rapporta le beau revenu de 30 000 francs. Il en fut grisé, et la danse des écus devint folle autour de lui.

Rien ne pouvait résister aux dépenses d'une table ouverte, aux achats de terres, de mobilier, de bibelots, bonbonnières, tabatières, de chevaux anglais superbes, bref, aux profusions de tout genre, et même, dit-on, des parfums dont l'émigré avait fait commerce à Londres. Sa fortune s'ébranla. Le gentilhomme, sans préjugés, se fit maître de postes; il ouvrit un relais dans la cour de son château. Quatre-vingts chevaux, couverts de harnais irréprochables, y piaffèrent au bruit des grelots et des claquements de fouets, à l'ébahissement des Anglais. Quels bénéfices attendre d'une industrie montée sur ce pied, et menée par un homme qui n'avait aucune idée des chiffres ? Le service dégénéra, et fut pour le maître inquiet l'occasion de colères inénarrables, dont l'écho portait au loin l'orage. Les fils, rappelés du service, ne purent rien pour ranimer une entreprise à laquelle l'ouverture des chemins de fer allait donner le coup de grâce. Au détriment de ce chevalier de Saint-Louis, maître de postes, l'ancien régime succombait une seconde fois. Il finit ses jours, le 5 septembre 1855, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Après lui, en 1861, Hérouville, largement hypothéqué, dut être vendu; du château, éventré, il ne reste aujourd'hui que les deux ailes, converties en bâtiments agricoles. Le souvenir de l'ancien édifice s'est conservé dans un dessin de la marquise Agathe de Brisay, daté de 1810, et que possède sa famille.

Je n'ai plus qu'à poursuivre une promenade à travers des tombeaux. Le marquis et le comte que nous avons vu naître en 1810 sont morts : l'un, en 1878, à Auray ; l'autre, en 1886, à Paris. Morte également à Paris, en 1889, leur sœur Victorine, demeurée célibataire. Passons aux autres enfants de Sedaine. Le bizarre Henri a vécu jusqu'au 22 mai 1848, où il s'est éteint, dans une maison de retraite à Vaugirard, pauvrement, obscurément, soutenu par la charité de la Société des Auteurs dramatiques, qu'il avait préférée à l'aide des siens [1]. Ceux-ci lui attribuèrent la destruction ou, au moins, la dispersion des manuscrits laissés par leur père. On sait que Mlle Sedaine, l'aînée (Jeanne-Suzanne), a fourni à Alfred de Vigny le thème d'un éloquent plaidoyer, qui parut dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 janvier 1841, et figure dans ses œuvres sous le titre : « De Mlle Sedaine et de la propriété littéraire. » On venait de réduire à 900 francs la pension de 1,200 francs (et même de 1,700, semble-t-il, sous la Restauration) qu'on lui avait servie jusqu'alors, en mémoire de son père. Elle eut l'idée de s'adresser à Alfred de Vigny, qui raconte en ces termes son arrivée chez lui :

> Un matin, il y a peu de temps, est entrée chez moi une personne âgée et inconnue, qui voulait me parler et m'entendre, m'entrevoir, si elle le pouvait encore un peu tenter. J'allai vite au-devant d'elle, effrayé de lui voir chercher à tâtons le fauteuil que je lui offrais, et dans lequel je l'aidai à s'asseoir. Je considérai longtemps avec attendrissement une femme d'un aspect distingué, de nobles manières, et dont la physionomie vive et spirituelle, et le langage poli, avaient la gaieté pénible des aveugles, ce sourire forcé que n'accompagne plus le regard. C'était Mlle Sedaine, la fille du poète... On venait de lui lire un livre où je parlais de son père [*Servitude et Grandeur militaires*], et elle avait pensé que celui qui avait été si touché de ce souvenir le serait de sa présence... Elle a maintenant soixante-quatorze ans...

(1) Pension Palanque, 24, rue de Constantine.

Tel était l'intéressant début d'une lettre aux députés, que publia la *Revue des Deux Mondes*, à la date indiquée, et qui eut pour effet que « deux ministres se disputèrent le droit de rendre à Mlle Sedaine sa pauvre petite pension impériale et royale ». Elle vivait alors à Tours, dans un isolement dont j'ignore la cause ; elle y mourut, un quart de siècle environ après que Vigny l'avait traitée de « personne âgée », le 14 juillet 1864, à quatre-vingt-dix-sept ans.

Et Saint-Prix enfin, et la maison de Sedaine ? Le souvenir en demeura infiniment cher à ses anciens habitants ; il passa à l'état d'idée fixe dans le cerveau défaillant de Mme Sedaine octogénaire. Un jour, s'étant échappée d'Hérouville, on la retrouva, après de longues recherches, épuisée de sa course, sur le bord d'un fossé de la route d'Auvers ; et, comme on lui demandait la raison de cette fuite : « J'allais à Saint-Prix », répondit-elle. Sa maison a naturellement changé de mains plusieurs fois, dans le cours du dernier siècle. Je passe des mutations sans intérêt, pour aboutir au dernier possesseur, et à cette note insérée dans la *Clinique générale de chirurgie*, au printemps dernier : « MAISON DE CONVALESCENCE SEDAINE, *à Saint-Prix, près Saint-Leu-Taverny* (*Seine-et-Oise*). — Une maison de convalescence et de repos, permettant aux jeunes ouvriers ou employés de se remettre de leurs fatigues ou de leurs maladies, sans trop s'éloigner de Paris, vient d'être fondée, grâce à l'initiative de Mme Guieysse, qui consacre à ce but une maison qu'elle possède à Saint-Prix. » Mme Guieysse, fille, veuve et mère de médecin, se rattache ainsi à la tradition de Sedaine, non par la simple invocation de pénates communs, mais par l'imitation d'une vertu qui fait presque autant d'honneur au poète que son talent : la bonté envers la jeunesse.

L'ancien logis des Sedaine a subi fort peu de changements depuis le temps qu'ils l'habitèrent. Une plaque de marbre le désigne au passant. La maison de Mlle Rihm, conservée

intacte, lui fait face encore, sur la place de la Croix[1]. Avec autant de raison porterait-elle une inscription, qui rappelât le séjour de Paul-Louis Courier en 1813, et celui de Victor Hugo en 1842. Je guidais parmi ces lieux, récemment, une visite, — la première qu'il y eût faite, — de M. le marquis de Brisay. Lui et son cousin M. le comte de Brisay, les fils des deux jumeaux de 1810, représentent toute la descendance masculine du dernier châtelain d'Hérouville et aussi bien celle de Sedaine. J'ai eu plus d'une occasion de citer M. le marquis de Brisay dans ces pages, où, amateur passionné d'histoire, possesseur du chartrier de ses aïeux, il m'a donné, pour ce qui les concerne, le secours précieux et l'honneur de sa collaboration.

(1) Elle a passé, des légataires de Mlle Rihm, à M. Carlin, maire de Saint-Prix de 1846 à 1884, puis à M. Ch. Gadala, agent de change.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

Sedaine et les Philosophes.
La Révolution au village. — Dernières années.
(1789-1797).

CHAPITRE IV

Après Sedaine. — Mariage d'Agathe Sedaine
avec le Marquis de Brisay.

Achevé d'imprimer

le sept février mil neuf cent six

PAR

Francis SIMON



Successeur de A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ

A RENNES

NOTES SUR MON VILLAGE

L'École et la Population de Saint-Prix depuis 1668. — (1879).

La Fin de l'ancien régime à Saint-Prix. — I. *La Seigneurie.* — (1881).

Le Naturaliste Bosc et les Girondins à Saint-Prix. — (1882).

Le Château de Leumont, d'après les mémoires inédits de J.-N. Dufort. — (1884).

Le Fief de Maubuisson et le Château de la Terrasse. — (1888).

Syndics et Municipalités à la fin de l'ancien régime. — (1891).

Les Cahiers de Saint-Prix et de la Subdélégation d'Enghien. — (1892). — *Ouvrage couronné par l'Académie française.*

Boileau et Silvie. — (1894).

Journal et Impressions du Maire et du Curé de Saint-Prix pendant la guerre. — (1899).

Le Naturaliste Bosc — Un Girondin herborisant. — (1901).

Du Changement de Tour en Saint-Prix. — Du Nom de Saint-Prix. — (1903).

Un Légataire de Villon — Nicolas de Louviers. — (1905).

La Colère de Jean Choart contre La Fontaine. — (1905).

NOTES SUR MON VOISINAGE

Martial de Giac au château de Saint-Leu. — (1903).

Le Château de la Chevrette et Mme d'Épinay. — (1904).

Épisodes de la Fronde dans la vallée de Montmorency. — (1905).

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

Théorie du Budget communal, suivie de la critique du projet de loi présenté par M. L. Barthou, ministre de l'Intérieur, sur l'Organisation communale. — 1 vol. in-8°, Paris, Pedone, 1898.